

# LES ACTES

→ Les réformes de l'enseignement  
supérieur des pays du Maghreb  
et la perspective du processus  
de Bologne

→ Marseille  
19 et 20 Novembre 2004



Agence universitaire de la Francophonie



CONFERENCE  
DES PRESIDENTS  
D'UNIVERSITE

Les Actes

**“Les réformes de l’enseignement  
supérieur des pays du Maghreb  
et la perspective du processus  
de Bologne”**

Marseille - 19 et 20 novembre 2004

# SOMMAIRE

<b>Allocutions d'ouverture</b> .....	<b>5</b>
--------------------------------------	----------

*Yvon BERLAND, Président de l'université de la Méditerranée - Aix-Marseille II*  
*Michel LAURENT, Premier Vice-Président, Conférence française des Présidents d'Université*  
*Michèle GENDREAU-MASSALOUX, Recteur, Agence universitaire de la Francophonie*

## PREMIERE SESSION

### Echange d'expériences et expression des attentes

<b>Présentation des réformes en cours et des priorités par les universités des pays du Maghreb</b> .....	<b>12</b>
--	-----------

*Présidents de séance :*  
*Nadia MIMOUNE, Recteur de l'université Saad Dalha de Blida (Algérie)*  
*Jean du BOIS de GAUDUSSON, Président de l'Agence universitaire de la Francophonie*

*Hassan MAHDIOUI, Président de la Conférence Nationale des Universités, représentant des Recteurs des universités algériennes*  
*Rahma BOURQUIA, Présidente de l'université Hassan II Mohammadia, représentante de la Conférence marocaine des Présidents d'Université*  
*Abderraouf MAHBOULI, Président de l'université de Tunis, représentant des Présidents des Universités tunisiennes.*

<b>Présentation des réformes en cours et des priorités par les universités des pays européens</b> .....	<b>30</b>
---	-----------

*Présidents de séance :*  
*Sleheddine GUERISSI, Président de l'université de la Manouba (Tunisie)*  
*Jean-Paul LEHNERS, Recteur p. i. de l'université du Luxembourg (Luxembourg)*

*Domitien DEBOUZIE, Président de la Commission de la Pédagogie et de la Formation Continue (CPU), Président de l'université Claude Bernard - Lyon 1 (France)*  
*Michel FRANCARD, Prorecteur de l'université catholique de Louvain, Conseil des Recteurs des universités francophones de Belgique*  
*Denis BILLOTTE, Secrétaire Général, Conférence universitaire de Suisse Occidentale*

<b>La diversité de l'espace européen de l'enseignement supérieur</b> .....	<b>43</b>
--	-----------

*Eric FROMENT, Président de l'association européenne des universités*

## DEUXIEME SESSION

### Les conditions de mise en place d'un système d'enseignement supérieur partagé

Les réformes en cours au service du rapprochement des espaces d'enseignement supérieur ..... 46

*Présidents de séance :*

*Mustapha BENNOUNA, Président de l'université Abdelmalek Essaâdi, Tetouan (Maroc)*

*Jean-Jacques CLAUSTRIAUX, Vice-Recteur Faculté universitaire des sciences agronomiques Gembloux (Belgique)*

Les outils institutionnels du partenariat entre établissements ..... 57

*Présidents de séance :*

*Hamed BEN DHIA, Recteur de l'université de Sfax (Tunisie)*

*Bernard de MONTMORILLON, Président de la Commission des Relations Extérieures (CPU),*

*Président de l'université Paris-Dauphine (France)*

## TROISIEME SESSION

### Pour une coopération euro-méditerranéenne

Propositions pour une coordination des coopérations bilatérales et multilatérales ..... 70

*Présidents de séance :*

*Abdelamid DJEKOUN, Recteur de l'université Mentouri de Constantine (Algérie)*

*Michel KASBARIAN, Président de l'université Euro-Méditerranéenne Téthys*

Conclusions et recommandations du séminaire ..... 81

LES PARTICIPANTS ..... 85



# CEREMONIE D'OUVERTURE

---

**Yvon BERLAND,**  
*Président de l'université  
 de la Méditerranée - Aix-Marseille II*

Messieurs les présidents et recteurs des universités d'Algérie,  
 du Maroc, de la Tunisie, de France,  
 Messieurs les représentants des ministères,  
 Monsieur le représentant de la DRIC,  
 Madame l'adjointe au maire de Marseille,  
 Monsieur le président de l'Agence universitaire de la Francophonie  
 Monsieur le vice-président de la Conférence Française  
 des Présidents d'Université,  
 Madame la rectrice,  
 Mes chers collègues,

Au moment où le processus de Bologne est au cœur des préoccupations de toutes les universités européennes pour la réforme de l'enseignement supérieur, on constate que les pays du Maghreb ont, eux aussi, engagé des réformes similaires. Nous sommes tout à fait conscients, par expérience, que ces évolutions ne se font pas sans difficultés, tant sur le plan de la mise en place des cycles de formation au niveau de chaque université, que sur le plan de la gestion des étudiants, des examens et des diplômes, ou encore au niveau de la cohérence globale de l'offre de formation.

Comme vous le savez sans doute, l'université de la Méditerranée s'est fortement impliquée, depuis plusieurs années, dans un processus d'ouverture vers les pays du Sud et a mis en place, dans ce cadre, l'université euro-méditerranéenne TETHYS. Permettez-moi à cette occasion de vous présenter brièvement ce concept inédit de coopération transnationale. Créée en janvier 2000 par convention entre 22 universités du pourtour méditerranéen, ce réseau comporte à ce jour 28 membres, répartis de la façon suivante : six partenaires de la rive « Nord » (France, Espagne, Italie...), huit partenaires à « l'Est » (Egypte, Liban...), quatorze partenaires au Sud (Algérie, Maroc, Tunisie...). TETHYS a pour objectifs principaux d'aider à l'harmonisation des connaissances et des compétences dans les pays du pourtour méditerranéen en contribuant au développement de l'espace universitaire euro-méditerranéen. Les principes fondamentaux de ce partenariat reposent sur un esprit de coopération multilatérale « à bénéfice réciproque » et, surtout, sur la prise en compte des préoccupations communes en matière d'enseignement et de recherche. Ceci se traduit par des échanges de contenus pédagogiques, par des collaborations sur certains programmes communautaires, etc. Je pense, notamment, au dernier programme INTERREG III B sur « L'eau et la santé publique en Méditerranée ; partage des connaissances, sciences médicales et humaines », mais aussi aux nouveaux projets qui se mettent en place dans le cadre des programmes TEMPUS. Ainsi, l'université TETHYS se veut une brique apportée à la construction de cette communauté méditerranéenne de la connaissance et des compétences.

C'est donc avec un grand plaisir que l'université de la Méditerranée vous accueille, durant ces deux journées, pour échanger et débattre de vos expériences. Je vous remercie d'avoir choisi Marseille pour ces échanges, Marseille, lieu symbolique tourné vers la rive sud de la Méditerranée, lieu de rencontre des cultures et terre d'accueil. Je vous souhaite de fructueuses séances de travail.

---

**Michel LAURENT,**  
*Premier Vice-Président,  
Conférence Française  
des Présidents d'Université*

Mesdames et Messieurs les Présidents et Recteurs des pays du Maghreb et des conférences francophones de l'Union européenne, Mesdames et Messieurs les représentants du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Monsieur le Directeur de la direction des Relations internationales et de la Coopération, Monsieur le Responsable de la coopération universitaire du ministère des Affaires étrangères, Madame la représentante du maire de Marseille, Monsieur le Président de l'Agence universitaire de la Francophonie, Madame la rectrice, Mesdames, Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je vous accueille aujourd'hui pour ce séminaire qui évoquera l'état et le devenir de la coopération euro-méditerranéenne. Ces discussions s'inscriront dans le contexte spécifique du processus intergouvernemental dit « de Bologne » qui, comme vous le savez, touche l'ensemble du dispositif universitaire européen. Les universités françaises se sont fortement engagées dans ce dispositif : à la rentrée 2004, pratiquement deux tiers des établissements proposent désormais le cursus L-M-D (Licence, Master, Doctorat), qui identifie trois cycles d'enseignement. Ce processus européen s'accompagne d'un mécanisme similaire chez nos voisins des pays du Maghreb. Mais, si les processus sont convergents, les démarches restent nationales, tant au Nord qu'au Sud, chaque pays conduisant séparément sa politique de réforme.

L'importance des coopérations bilatérales montre néanmoins la vitalité des échanges. Ainsi, la base de recensement des coopérations internationales DeBuCi enregistre 81 accords entre les universités françaises et tunisiennes, 71 avec l'Algérie, 128 avec le Maroc, ce qui est le signe d'une vigoureuse activité. Coordination et visibilité sont-elles pour autant efficaces ? Les interrogations sont présentes à tous les niveaux et je ne citerai que le défi du nombre d'étudiants à scolariser problématique bien connue en France au cours de la décennie précédente, le défi de la qualité de l'enseignement, celui de l'internationalisation des systèmes, ou encore le défi de la reconnaissance mutuelle, seule véritable garantie de la mobilité des étudiants et de la construction d'un espace de culture académique, visible et dynamique.

L'expérience du Maroc, pays avec lequel la Conférence des Présidents d'Université entretient depuis 2003 une coopération de conférence à conférence inscrite dans la durée et bénéficiant d'un financement garanti, a pour nous, valeur d'exemple. Ce dispositif montre le bénéfice que l'on peut tirer de coopérations structurelles, conduites directement par les universitaires des pays concernés, fondées sur des échanges clairs entre professionnels, tant sur les aspects académiques qu'en ce qui concerne la gouvernance ou la recherche. Je me dois également, dans ce contexte et en ma qualité de Président honoraire de l'Université de la Méditerranée, d'évoquer l'université euro-méditerranéenne TETHYS qui, née il y a quelques années, fédère aujourd'hui 28 pays du pourtour méditerranéen. Cette coopération multilatérale doit certes être revue, régulièrement, afin de produire un bilan, de repositionner les objectifs, de fixer de nouveau les éléments de la stratégie. Cependant, ce type de dispositif est essentiel car il construit une communauté qui, grâce aux relations interpersonnelles, peut élaborer de véritables projets de coopération académique.

De toutes ces expériences, des réponses précises au questionnaire que nous avons adressé aux recteurs et présidents concernant leurs priorités, de nos entretiens avec l'Agence universitaire de la Francophonie découlent des objectifs clairement affichés pour cette rencontre de Marseille.

Ainsi, ce séminaire vise à :

- établir des coopérations institutionnalisées entre conférences plus qu'entre les personnes ce qui ne bride évidemment pas les liens interpersonnels sans lesquels rien ne se ferait,
- favoriser des relations strictement inscrites dans la durée. Nous devons engager les établissements, les conférences, les politiques nationales dans ces projets,
- promouvoir une meilleure coordination des coopérations et un suivi plus efficace de manière à mieux organiser les flux étudiants et les échanges universitaires,
- susciter une ouverture vers d'autres conférences européennes (telles l'Espagne ou l'Italie, ici représentées).

Nous attendons également un renforcement des relations intra-maghrébines, ce qui permettra aux pays concernés d'acquérir un statut d'interlocuteur régional auprès de l'Union européenne. La commission européenne a d'ailleurs pris position en 2003 sur ce point.

C'est ainsi qu'après une présentation respective des réformes en cours, faite dans la première session, nous envisagerons, dans une seconde session, les conditions de mise en place d'un système d'enseignement supérieur partagé et les outils institutionnels du partenariat entre établissements.

Cette réflexion débouche, naturellement, sur les enjeux de l'internationalisation. Or, l'objet de cette rencontre est bien d'examiner les perspectives de coopération dans une optique non plus bilatérale mais européenne. L'espace européen de l'enseignement supérieur, lui-même en gestation, pourrait se prolonger à terme par un espace maghrébin de l'enseignement supérieur, avec la constitution de plusieurs espaces emboîtés, dont les deux premiers, l'espace européen et l'espace maghrébin, sont déjà identifiés. Ne pouvons-nous pas cependant imaginer, en troisième lieu, un espace euro-méditerranéen réunissant les deux premiers partenaires et conduisant, ultérieurement, à la naissance d'un espace élargi aux pays du Sud ? Les pays du Maghreb apparaîtraient alors comme le modèle référent d'une mutation réussie, capable d'exporter ses propres savoir-faire vers les pays du Sud, et joueraient alors un rôle privilégié d'interface Nord-Sud.

Là réside, à mon sens, l'enjeu d'un grand espace d'enseignement supérieur partagé. Les cadres officiels qui le régiront doivent évidemment faire l'objet d'une réflexion, de débats. Il ne s'agit pas d'imposer des structures, mais bien de poser pour l'avenir les bases d'une coopération renouée, fondée sur des relations inter-universitaires, institutionnalisées et élargies.

L'harmonisation des systèmes d'enseignement supérieur à l'échelle européenne ne se fait pas sans interrogations ni difficultés, je l'ai déjà évoqué. Les questions posées par nos collègues des pays du Maghreb démontrent combien, sur ce thème du processus de Bologne, ils rejoignent nos propres préoccupations, tant sur les aspects des partenariats, des réseaux qui se constituent, que sur ceux de la mobilité ou de la qualité de la formation et de la recherche.

Pour être dans le train de la réforme, pour être des acteurs, nous, universitaires, devons nous mobiliser et nous rencontrer. C'est la raison fondamentale de ce séminaire de Marseille qui a été, je tiens à le souligner, préparé en parfaite intelligence avec les différentes conférences de présidents et de recteurs d'universités, l'Agence universitaire de la Francophonie et le concours des postes diplomatiques. Je souhaite remercier tous ces partenaires pour leur engagement.

Echangeons nos expériences, exprimons nos attentes, réfléchissons à nos futures coopérations. Faisons-le avec lucidité et pragmatisme. La tâche est singulièrement ardue, le poids des héritages demeure considérable, les ruptures linguistiques et culturelles restent fortes, mais ce type d'assemblée est, à mes



yeux, à même de dépasser tous ces obstacles. Un processus est engagé, de manière irréversible. Il est le garant, à terme, d'une société ouverte aux différences, plus prospère, tant sur les plans intellectuel, culturel qu'économique.

Le nombre et la qualité des universitaires et des responsables venus des conférences francophones, d'Algérie, du Maroc, de Tunisie, nous confortent dans l'idée qu'il fallait engager une réflexion commune, à prolonger et entretenir dans le temps, dans d'autres lieux de notre espace euro-méditerranéen. Déjà s'exprime la volonté de pérenniser ce genre de rencontres et d'accueillir un événement identique, en 2005, ailleurs qu'en France. Un processus ambitieux se dessine donc, et je suis fier d'y participer avec vous.

Je tiens de nouveau à remercier tous ceux qui se sont chargés d'organiser et de préparer cette réunion : l'université de la Méditerranée, l'Agence universitaire de la Francophonie, la Conférence des Présidents d'Université, les collectivités locales, c'est-à-dire la ville de Marseille, le Conseil régional Provence-Alpes-Côtes d'Azur, le Conseil général des Bouches-du-Rhône et, bien sûr, l'Université de la Méditerranée qui nous accueillent pour ce colloque. La présence permanente de l'Agence universitaire de la Francophonie, en la personne de son Président et de sa Rectrice, mérite encore une fois d'être soulignée, et je m'empresse de céder maintenant la parole à Madame GENDREAU-MASSALOUX. A toutes et à tous, je souhaite la bienvenue et déclare le séminaire ouvert.

---

**Michèle GENDREAU-MASSALOUX,**  
*Recteur, Agence universitaire  
 de la Francophonie*

Monsieur le président de l'université de la Méditerranée,  
 Monsieur le vice-président de la Conférence Française  
 des Présidents d'Université,  
 Messieurs les présidents et recteurs des universités d'Algérie,  
 du Maroc, de Tunisie, de France,  
 Messieurs les représentants des conférences francophones  
 de l'Europe, et de l'Europe méditerranéenne en particulier,  
 Messieurs les représentants des ministères de tous ces pays,  
 Monsieur le représentant de la DRIC,  
 et messieurs les représentants des directions compétentes,  
 Madame le représentant du maire de Marseille,  
 Monsieur le président,  
 Mes chers collègues,

Je suis particulièrement heureuse de vous rencontrer aujourd'hui à Marseille, dans ce cadre magnifique. Marseille est une ville méditerranéenne unique, dont ce lieu universitaire bénéficie pleinement : ici, non seulement la beauté est à nos pieds, mais l'université et ses locaux sont insérés dans un cadre universitaire méditerranéen. Et vous tous, qui êtes présents, illustrez la vigueur des échanges et l'attractivité de ce lieu.

Je tiens à remercier Monsieur le président de l'université de la Méditerranée de l'accueil qu'il a réservé à cette circonstance qui, de mon point de vue, signifie beaucoup. Si je connais, parmi vous, nombre des recteurs du Maroc et de Tunisie, j'ai eu peu souvent l'occasion de voir réunis autant de recteurs algériens. A ces recteurs, je tiens à dire combien l'organisation universitaire francophone s'est sentie orpheline pendant leur absence, bien que l'Agence universitaire de la Francophonie n'ait jamais cessé de recevoir des messages de tous ceux qui voulaient, malgré tout, continuer à faire de la science en français. Pour moi, il est de très heureux augure que ces recteurs se retrouvent aujourd'hui si nombreux à Marseille, qu'ils aient, si nombreux, franchi cet espace marin, qui est le leur autant qu'il est celui des marseillais.

L'Agence universitaire de la Francophonie s'est pleinement reconnue dans cette manifestation, soutenue par la Conférence des Présidents d'Université français et fruit de nombreuses initiatives bilatérales. Cependant, l'Agence universitaire de la Francophonie n'est pas une institution bilatérale. Certes, elle poursuit les mêmes objectifs, s'inscrit dans les mêmes finalités. Mais en même temps, elle joue sur d'autres relations que le seul dialogue. Dans une relation à deux, n'existe-il pas toujours le risque de prendre l'autre pour soi-même, de vouloir modeler l'autre à sa propre image ? Au duo, l'Agence universitaire de la Francophonie préfère le trio. Mais, pour bien jouer en trio, il est recommandé de savoir aussi jouer en duo.

Lorsque nous avons conçu et réalisé, l'année dernière, à Dakar, une conférence sur le thème de la gouvernance, des mobilités et des expériences des étudiants d'une université à l'autre, nous nous sommes trouvés en présence d'un ensemble de conférences qui, chacune, est venue soumettre aux autres son expérience et sa pratique. Des représentants de la Conférence des Présidents et Recteurs du Canada Québec, des représentants de la Conférence des Présidents d'Université de France, mais également des représentants d'autres conférences, africaines notamment, se sont ainsi rencontrés et écoutés. Ce que nous avons voulu montrer, par cette démarche, c'est que chaque espace universitaire du globe doit s'approprier le système L-M-D, doit en inventer sa propre vision car ce système, s'il a bien vocation à être partagé, c'est-à-dire à être compatible, n'a pas à être exactement le même partout. Le séminaire de Dakar a eu, à cet égard, d'heureuses retombées, puisque le recteur de l'université

Cheikh Anta Diop, le recteur SALL, met en place actuellement un système de L-M-D adapté aux spécificités de l'Afrique subsaharienne. Il envisage ainsi un premier niveau, celui des savoirs fondamentaux (Licence), et un second niveau, orienté autour des savoir-faire (Master) qui répond à la forte demande locale de professionnalisation des formations. En outre, nous savons, comme le soulignait à l'instant le président LAURENT, que les systèmes d'enseignement sont avant tout nationaux. Ce sont les ministères qui, dans chaque pays, impulsent les grandes stratégies de transformation et de réforme, laissant aux universités le soin de décliner localement cette dynamique nationale.

Le cadre dans lequel nous nous réunissons aujourd'hui est, aux yeux de l'Agence universitaire de la Francophonie, bien distinct de celui de Dakar. Là, nous voulions favoriser la rencontre de plusieurs régions du monde, c'est-à-dire organiser la confrontation de modèles différents (en l'occurrence américain, africain, français...). Ici, il s'agit de la même région, et c'est un pari politique dont je tiens à vous dire combien il se fonde sur l'histoire et sur la réalité.

Lors de la réforme des statuts de l'Agence universitaire de la Francophonie, en 2001 à Québec, nous avons revendiqué le fait que la Francophonie n'a pas un seul et unique visage : la Francophonie a le visage de tous ceux qui y aspirent, partout dans le monde. C'est pourquoi nous avons ouvert nos portes à de nouvelles adhésions et accueilli, depuis, des universités italiennes, espagnoles notamment, ce qui n'allait pas de soi. Bien entendu, ce sont des universités dans lesquelles on parle français, des universités qui délivrent des diplômes en français.

Par ailleurs, dans cette vaste maison qui regroupe aujourd'hui 526 universités, centres de recherche, grandes écoles, il est essentiel d'offrir aux régions une grande marge de liberté. Aussi avons-nous privilégié un découpage régional significatif. Hanoi, du fait de l'importance d'une nouvelle Francophonie au Vietnam, est le siège de la région Asie-Pacifique et regroupe des universités du Vietnam, mais aussi de Chine, du Vanuatu, du Laos, du Cambodge... En Afrique de l'Ouest, nous sommes installés à Dakar ; en Afrique centrale, à Yaoundé. Nous sommes encore présents à Madagascar pour l'Océan indien, et à Montréal pour l'Amérique du Nord, avec un prolongement récent vers l'Amérique du Sud. Nous disposons et c'est un fait notable au moment où l'Europe s'agrandit d'un bureau à Bucarest, pour l'Europe centrale et de l'Est, afin de répondre aux spécificités d'une région où les langues nationales voisinent avec la langue allemande et la langue anglaise, où la Francophonie doit trouver des arguments économiques pour défendre ses couleurs. De même, puisque le Moyen Orient a ses problématiques propres, nous avons également un bureau à Beyrouth. Au sein de ce découpage, les universités du Maghreb se retrouvent avec les universités d'Europe de l'Ouest, auprès de notre Bureau situé à Bruxelles et dirigé par Philippe LEPOIVRE, qui a préparé cette réunion.

Par conséquent, cette circonstance est, pour l'Agence universitaire de la Francophonie, non seulement une « première », mais surtout, plus qu'une circonstance euro-méditerranéenne au sens large, c'est une circonstance euro-maghrébine. De longue date en effet, les institutions de France membres de notre Agence ont tissé des liens forts avec leurs homologues maghrébines, qui franchissent avec courage les difficultés de leur temps politique. Dans notre bureau de Bruxelles, une seule et même personne traite les dossiers de bourses de part et d'autre de la Méditerranée. Aussi, lorsque sont évoquées les notions de « mobilité » ou de « compatibilité », ce découpage régional offre-t-il, pour le multilatéral que nous représentons, une possibilité d'intervention beaucoup plus souple, beaucoup plus simple, beaucoup plus accessible qu'un découpage en deux zones séparées. Et c'est le sens que je voudrais donner à la présence de l'Agence universitaire de la Francophonie aujourd'hui.

Je voudrais également évoquer les dispositions concrètes qui pourront émerger de cette manifestation, organisée pour la première fois dans un partenariat à trois.

D'abord, la Francophonie comprend -et c'est peut-être sa force première- de nombreux réseaux (réseaux de chercheurs, réseaux de doyens...). Et les institutions du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie sont nombreuses à avoir déjà engagé fortement, dans les disciplines qui sont les nôtres (celle des langues, celle du développement durable, celle du droit...) leurs chercheurs et leurs doyens au sein de ces réseaux. J'attends donc de cette rencontre qu'elle mette en place un mécanisme d'identification de tous les chercheurs et doyens qui pourront appuyer, épauler, la présence du Maghreb dans les réseaux de l'Agence universitaire de la Francophonie.

Ensuite, je souhaite un renforcement et un développement des mobilités. Elles existent déjà, souvent, par le fait du bilatéral. Mais il faut savoir que l'Agence est passée, en quatre ans, de 600 bourses à 2 330. Si les pays contributeurs continuent d'approuver notre gestion, nous espérons atteindre 2 500 bourses en 2005 (en particulier pour les Masters, les thèses en cotutelle et les post-doctorats). Aussi serait-il judicieux d'explorer plus avant cette possibilité de mobilités entre nous. Je pense que les mobilités euro-maghrébines, du Nord au Sud comme du Sud au Nord, doivent représenter un outil majeur des nouveaux partenariats qui se dessinent aujourd'hui.

Enfin, je suis intimement convaincue que, là où les forces d'un seul sont insuffisantes, l'alliance, celle par exemple des conférences de recteurs, peut produire des effets bien supérieurs. La seule réunion en un même lieu des recteurs des trois pays du Maghreb est un moment historique. Pour l'heure, l'Agence universitaire de la Francophonie ne comporte pas de bureau propre à cette région. Mais elle souhaite que les échanges entre les recteurs des pays du Maghreb produise une authentique dynamique maghrébine, soutenue par la Conférence des Présidents d'Université français : cette dynamique pourra alimenter les réformes de l'enseignement supérieur, telles qu'elles se dessinent dans chacun de ces pays, et faire que les nouveaux parcours soient orientés vers les professeurs et les étudiants, dans leur contexte national.

La conférence de Marseille aura été fondatrice, surtout si nous pouvons en suivre les retombées concrètes. Il s'agira pour chaque université de se saisir de cette manifestation pour concevoir son propre développement. Si vous souhaitez que l'Agence universitaire de la Francophonie vous accompagne dans cet élan et je crois qu'elle le peut, elle répondra présente. Je vous remercie.

# PREMIERE SESSION

## Echange d'expériences et expression des attentes



### Présentation des réformes en cours et des priorités par les universités des pays du Maghreb

#### INTRODUCTION

---

**Nadia MIMOUN,**  
*Recteur de l'université  
Saad Dahla de Blida (Algérie)*

Monsieur le président de l'université de la Méditerranée,  
Monsieur le premier vice-président de la Conférence  
des Présidents d'Université,  
Madame la rectrice de l'Agence universitaire de la Francophonie,  
Mesdames et messieurs les représentants des différentes institutions  
et organisations,  
Mes chers collègues,

C'est un plaisir pour moi de participer à une telle rencontre et c'est aussi un honneur de présider cette première séance, avec Monsieur Jean du BOIS de GAUDUSSON, président de l'Agence universitaire de la Francophonie. Durant cette session, les universités des pays du Maghreb présenteront les réformes en cours et les priorités. Ces réformes visent à rénover le système de l'enseignement supérieur grâce à la mise en place d'une nouvelle architecture des enseignements, accompagnée d'une actualisation des différents programmes d'enseignement et d'une nouvelle organisation pédagogique. Elles devront également contribuer à répondre aux défis spécifiques de l'espace euro-maghrébin, en matière de démographie, d'économie, de culture, d'internationalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique dont l'une des principales priorités est la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs. Dans ce sens, il serait intéressant de mettre en œuvre une politique cohérente de conférence à conférence.

---

**Jean du BOIS de GAUDUSSON,**  
*Président de l'Agence universitaire  
 de la Francophonie*

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

Je tiens à dire le plaisir que j'ai à me trouver ici, à Marseille. D'abord parce que cette manifestation me permet de retrouver quelques collègues présidents avec lesquels j'ai siégé lorsque j'étais moi-même président de l'une des universités de Bordeaux.

Ensuite parce que je considère que ce séminaire marque, véritablement, une rencontre historique entre conférences. Depuis quelques années, on constate un essor formidable de l'enseignement supérieur et de la recherche francophones au Nord de l'Afrique. Ces relations, qui ne sont pas nouvelles, ne cessent en effet de s'intensifier. A preuve le nombre d'universités, écoles et centres de recherche aujourd'hui membres de l'Agence universitaire de la Francophonie. J'ai, entre autres, le privilège et la lourde tâche de présider au Conseil associatif de l'Agence, conseil qui se prononce souverainement sur les demandes d'adhésion et qui ne regroupe que des universitaires et des représentants d'universités. A ce jour, nous accueillons 21 universités, écoles et centres de recherche d'Algérie, 23 du Maroc et 8 de Tunisie. A titre de comparaison, en 2002, nous ne comptions que 8 membres d'Algérie, 16 du Maroc et 6 de Tunisie. Sur un total de 526 membres, je ne crois donc pas être dans l'excès quand je parle d'un « formidable essor » dans les pays du Maghreb. De même, notre bureau Europe de l'Ouest et du Maghreb, qui a organisé en partenariat cette rencontre, rassemble 235 membres. Aussi est-il évident à mes yeux que nous vivons là un moment historique, pour la vie de nos universités, mais aussi pour l'Agence universitaire de la Francophonie.

Enfin, je suis heureux et fier de participer à cette réunion en raison du sujet qui y sera traité. Le processus de Bologne n'a pas fini de provoquer ses effets, il ne se fait pas sans difficultés. Outre tous les enjeux qui lui sont inhérents, il nécessite aussi que nous réussissions à l'inscrire dans le cadre de relations universitaires avec nos proches voisins de l'Europe. Or, la mobilité ne se décrète pas ; elle s'organise, elle suppose des mécanismes souvent innovants qu'il convient de rechercher à plusieurs. Et l'un des intérêts majeurs de cette rencontre réside justement dans la possibilité que nous avons de réfléchir aux moyens d'approfondir ensemble cette mobilité, qui reste au cœur de notre institution universitaire. Il y a eu Bologne ; espérons que, demain, il y aura Marseille. Je vous remercie.

## **Présentation de l'enseignement supérieur en Algérie : réformes en cours et perspectives**

---

**Hacène MEHDIOUI,**  
*Président de la Conférence  
Nationale des Universités,  
représentant des Recteurs  
des universités algériennes*

Je suis tout particulièrement heureux de représenter à ce pupitre la délégation algérienne qui m'accompagne. Je tiens, en préambule, à féliciter Monsieur le président de l'Agence universitaire de la Francophonie, de même que Madame le recteur, les présidents et recteurs des conférences des universités francophones de l'Union européenne, pour l'initiative qu'ils ont prise de nous réunir dans ce moment particulièrement opportun qui voit tous les pays engager un processus convergent de rénovation de l'enseignement supérieur. Qu'il me soit permis également, au nom de la délégation algérienne, de remercier les organisateurs de cette rencontre pour la chaleur de leur accueil et de présenter mes salutations confraternelles à tous mes collègues des universités marocaines, tunisiennes et de l'Union européenne. Notre présence, aujourd'hui à Marseille, ville symbolisée par la lumière, la mer et l'olivier, à l'instar de ses consœurs maghrébines, permettra sûrement à tous les collègues chefs d'établissement, présidents de conférence, de sceller des accords de coopération et d'échanges, grâce à un partenariat fondé sur un intérêt commun conduisant à la rénovation de l'enseignement supérieur dans cet espace géographique.

Je commencerai par vous présenter une brève rétrospective du développement de l'université algérienne et du rôle qu'elle a joué dans la formation du capital humain, pour son propre essor et pour celui des autres secteurs. J'exposerai ensuite un état des contraintes rencontrées, en particulier en ce qui concerne la formation des enseignants-chercheurs et la gestion des sureffectifs d'étudiants.

### **Brève rétrospective**

#### **La réforme de 1971**

Les progrès réalisés par l'université algérienne sont le résultat des grandes options retenues lors de la première réforme de l'enseignement supérieur de 1971, parmi lesquelles nous retiendrons la démocratisation, l'arabisation, l'algérianisation et l'orientation scientifique et technique de l'enseignement supérieur. Cette réforme globale et profonde avait pour objectif d'assurer une formation qualitative et quantitative des cadres issus de l'université algérienne pour répondre aux besoins de développement économique et social du pays. Pour la première fois, une politique spécifique à l'enseignement supérieur et à la recherche était clairement énoncée pour affirmer le caractère fondamental du développement du capital humain en rapport avec les rapides mutations socio-économiques du pays.

#### **Défi de la formation des enseignants-chercheurs**

Cette réforme s'est traduite par le développement, en une trentaine d'années, d'un réseau universitaire vaste et diversifié, étendu à 38 villes universitaires et composé de 56 établissements (27 universités, 13 centres universitaires, 12 écoles et instituts nationaux et 4 écoles normales supérieures). Ce qui représente 740 000 étudiants en graduation, 35 000 étudiants à l'université de la formation continue, et 30 000 étudiants post-gradués, dont un tiers de doctorants. Les effectifs enseignants ont connu une croissance et une diversification en rapport avec l'introduction du nouveau cursus de formation, ce qui explique

que l'encadrement a atteint le nombre de 23 500 enseignants en 2004. Cependant, cet effectif reste insuffisant. De plus, il se caractérise par le faible taux d'enseignement de rang magistral (15%).

Devant l'accroissement rapide des effectifs et la forte demande en ressources humaines qualifiées, un envoi massif d'universitaires algériens à l'étranger a été décidé, pour une formation post-graduée et/ou doctorale, dans le but de combler ce déficit. Le faible retour en Algérie de ces étudiants a incité le ministère de l'Enseignement supérieur à privilégier plutôt la formation post-graduée de type alterné pour ces enseignants, avec l'aide de certaines universités françaises. Cette formule s'est avérée, à son tour, peu rentable. L'insuccès de ces deux approches a ainsi plaidé en faveur de l'utilisation d'autres modalités en formation post-graduée, misant essentiellement sur le renforcement local. D'où la mise en place progressive d'un dispositif de formations prenant appui sur les structures de recherche nationale, qui sont appelées à se multiplier (596 laboratoires, 5 unités et 9 centres de recherche) et sur l'ouverture d'écoles doctorales dans le cadre d'un partenariat avec les universités européennes. Cette nouvelle approche donnera, probablement, une bonne impulsion aux formations graduées et post-graduées, en Algérie.

### **Contexte actuel**

Ces dernières années, la jeune université algérienne a du faire face à plusieurs contraintes liées au sureffectif d'étudiants, à la pression croissante des nouveaux bacheliers inscrits chaque année, à la nécessité de diversifier les offres de formation, de garantir la formation pédagogique des enseignants-chercheurs et d'améliorer l'efficacité interne et externe du système de formation, à l'inadaptation de l'enseignement supérieur aux nouveaux besoins du marché du travail liés à l'émergence de nouveaux métiers et à la demande sociale.

En raison des contraintes inhérentes à cette évolution accélérée du système de l'enseignement supérieur, et face aux multiples enjeux et attentes de la société, une loi d'orientation a été promulguée en 1999. Elle réaffirme :

- le caractère national du diplôme délivré par l'enseignement supérieur ;
- le caractère de service public de l'enseignement supérieur qui contribue :
  - à l'élévation du niveau scientifique et professionnel du citoyen par la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique ;
  - au développement économique, social et culturel de la nation algérienne par la formation de ressources humaines hautement qualifiées ;
  - à la promotion sociale en assurant l'égal accès aux formes les plus élevées de la science et de la technologie à tous ceux qui en ont les aptitudes.

### **Réforme actuelle**

L'enseignement supérieur revêt aujourd'hui une importance toute particulière dans la formation des compétences et des nouvelles générations de responsables. C'est pourquoi la ressource cognitive, plus précieuse que la ressource matérielle, devient un véritable socle du développement durable. Dans ce contexte, l'université, espace de production et de diffusion du savoir scientifique et technologique, apporte, par la formation centrée sur la ressource humaine qu'elle produit, des solutions attendues par la société en matière de développement industriel, d'échanges économiques et d'amélioration des conditions de vie et de santé des citoyens. Cette nouvelle dimension, permettant à l'université de répondre aux défis actuels générés par la mondialisation accélérée et par l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication, a été l'un des points cardinaux des débats de la Commission nationale de la réforme du système éducatif (CNRSE), installée par décret présidentiel en mai 2000.



Dans ces propositions, la CNRSE a mis l'accent sur la qualité de la formation par :

- l'introduction des langues étrangères dès la deuxième année de l'enseignement primaire et son intensification à l'université ;
- la généralisation de l'utilisation de l'outil informatique ;
- la révision des programmes qui visent à former des citoyens à même d'accepter des responsabilités sociétales ;
- l'introduction d'une qualification professionnelle dans les deux paliers des cursus de formation, à l'effet d'une insertion rapide des diplômés universitaires dans le marché de l'emploi.

### **Description du nouveau dispositif**

Au cours de cette année, à l'instar d'autres pays, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique a retenu, comme axe principal de son programme d'action arrêté dans le cadre de sa stratégie décennale, une série de réformes qui se veulent profondes, complètes, à la fois d'ordre structurel et d'ordre pédagogique.

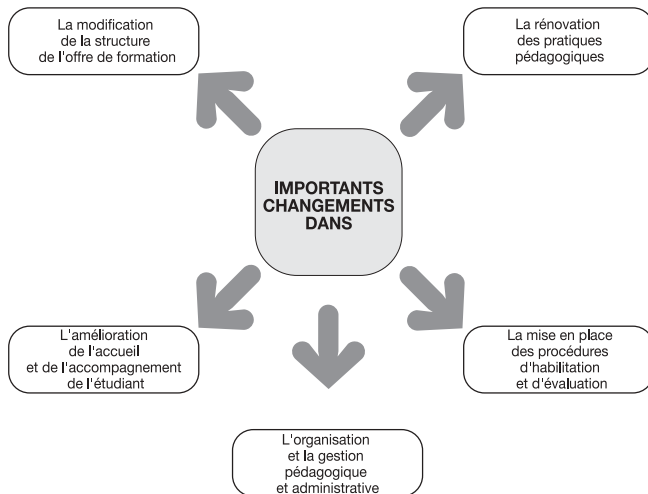
Ce nouveau dispositif pédagogique, tout en conservant les options fondamentales et les orientations retenues pour l'enseignement supérieur en Algérie, suit une nouvelle architecture, similaire à celle adoptée par les pays de l'Union européenne, à savoir trois paliers de formation « Licence, Master, Doctorat » ou « Système 3-5-8 ». Il est fondé sur une organisation des enseignements en semestre et sur la mise en place de crédits capitalisables et transférables. La mise en œuvre, en cas de mobilité, d'une annexe descriptive au diplôme permettra d'assurer la lisibilité des connaissances et aptitudes acquises.

Pour aboutir à cette réforme, le ministère de tutelle a encouragé les débats pendant plus de deux ans, afin d'intéresser et d'imprégner tous les acteurs, et les enseignants notamment, du bien fondé, des finalités et des changements attendus dans le cadre de cette réforme. Dans cet esprit, des espaces de concertation ont été aménagés au sein des différentes structures des établissements, des différentes commissions issues des trois Conférences Régionales des Universités et de la Conférence Nationale des universités. Par ailleurs, des rencontres avec des experts français, belges et canadiens ont été organisées.

L'impulsion autour de ce projet de réforme a permis aux acteurs impliqués dans sa mise en œuvre de mesurer l'impact d'une nouvelle gestion des aspects pédagogiques visant à concevoir des parcours de formation, des modalités d'orientation et d'évaluation des étudiants. Cette nouvelle approche de l'enseignement supérieur dans le cadre de la réforme L-M-D induira nécessairement des changements significatifs dans la manière d'enseigner, d'évaluer et de gérer :

- la modification de la structure de l'offre de formation ;
- l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement de l'étudiant ;
- l'organisation et la gestion pédagogique et administrative ;
- la mise en place des procédures d'habilitation et d'évaluation ;
- La rénovation des pratiques pédagogiques.

Elle aura donc des impacts sur la mobilisation du potentiel humain et des ressources, tant matérielles que financières ; sur l'identification de nouveaux métiers ; sur les relations avec les représentants du monde du travail ; et sur les échanges inter-universitaires nationaux et internationaux.



**Une nouvelle approche**

**de l'enseignement supérieur :**

**enseigner, évaluer,**

**gérer autrement**

**Phase préparatoire**

Durant la phase préparatoire, le constat a été fait que les acteurs des différents établissements n'étaient pas tous engagés avec la même force dans la réforme, ce qui a conduit le ministère de tutelle à privilégier la mise en œuvre d'une réforme qui se veut « globale dans sa conception, participative dans sa démarche, progressive et intégrative dans sa mise en application ». Des commissions d'enseignants experts ont été mandatées pour évaluer les offres de formation par domaine et apprécier les conditions locales et l'engagement des différents acteurs. Ainsi, quatorze établissements, jugés éligibles en termes d'offre de formation relative au premier palier « Licence », ont accueilli sur site une commission d'experts chargés d'évaluer les conditions locales de prise en charge.

**Mise en œuvre**

Seuls dix établissements ont ensuite été retenus pour basculer, partiellement ou totalement, dans la réforme dès le début de cette année universitaire. Il faut également indiquer que certains d'entre eux ont maintenu les deux systèmes de formation en parallèle. Cette disposition a pour objectif de donner aux bacheliers la possibilité de s'inscrire dans le système de son choix, tout en tenant compte des capacités pédagogiques des établissements. La démarche préconisée a l'avantage de laisser le temps aux établissements de réunir les meilleures conditions pour entrer efficacement dans la réforme. En revanche, elle soulève la question relative à la gestion de la période transitoire, en particulier la question de la mise en place de passerelles entre l'ancien et le nouveau système.

A ce stade se posent des interrogations quant à la place réservée aux grandes écoles, aux instituts nationaux et aux écoles normales supérieures, mais aussi à la formation en sciences médicales et en architecture et aux pôles d'excellence régionale, dans le nouveau système. C'est pourquoi nous sommes aujourd'hui amenés à réfléchir aux perspectives et aux attentes liées à cette vaste réforme.

## Perspectives

La rencontre de Marseille nous offre une véritable opportunité pour réfléchir à l'évolution de notre réforme en fonction du modèle engagé dans l'espace européen. La mise en place, dans les pays du Maghreb, de réformes fondées sur des architectures comparables et convergentes œuvre pour l'établissement d'espaces de concertation et d'échange d'expériences entre les différents partenaires universitaires euro-maghrébins. Cette perspective exige des institutions d'enseignement supérieur transformation et rénovation pour plus d'efficacité dans leur organisation pédagogique et administrative, et plus de rentabilité en matière de qualité de la formation. L'introduction de nouveaux programmes de formation et de nouvelles méthodes d'enseignement permettront la promotion et le renouvellement du savoir au niveau de nos institutions. Et, par la qualité de la formation pédagogique des enseignants-chercheurs, l'institution universitaire pourra offrir à ses apprenants, tout au long de leur vie, une formation à jour, pertinente et durable. L'enjeu de la qualité de la formation est intimement lié à la qualité de la recherche ; il faut encourager les jeunes enseignants-chercheurs à rester et à revenir dans leur pays d'origine.

Le rapprochement des espaces de l'enseignement supérieur contribuera, en outre, à rénover la gestion universitaire par l'introduction de plans de développement institutionnels et stratégiques en termes de « vocation, de dimensionnement, de restructuration administrative et pédagogique... », mais aussi à moderniser les services administratifs universitaires et à institutionnaliser l'évaluation tant interne qu'externe des établissements.

Les observations tirées de cette rencontre seront mises à profit pour proposer des solutions de rapprochement entre les programmes de formation des pays du Maghreb et pour développer des procédures institutionnelles de coopération inter-maghrébines et euro-maghrébines. L'encouragement des coopérations bilatérales et multilatérales, par l'élaboration d'un réseau universitaire institutionnalisé d'échanges et de coordinations élargi aux conférences des pays européens et maghrébins, permettra de suivre et de vérifier l'impact réel des objectifs fixés en termes d'efficacité de la formation et des effets attendus, notamment en matière d'employabilité et de mobilité des diplômés.

En conclusion, cette rencontre constitue un excellent point de départ pour instaurer une coopération renforcée et pour aborder les nouveaux défis liés à l'exigence d'une formation efficace, utile et de qualité pour un grand nombre d'apprenants. Les liens qui seront tissés dans ce vaste réseau universitaire de coopération fondé sur un objectif commun, la rénovation de l'enseignement supérieur dans l'espace euro-maghrébin, contribueront au renforcement de la mobilité des personnes et des savoirs par des échanges prolifiques et durables au niveau de cette zone. Les priorités qui seront retenues et la volonté affichée par l'ensemble des partenaires sont autant d'atouts pour atteindre rapidement des progrès tangibles afin de répondre aux besoins et attentes réels des citoyens dans cet espace euro-maghrébin. Je suis convaincu que les discussions et débats qui seront menés au cours des ateliers, mais aussi plus tard grâce aux actions arrêtées dans le cadre des réseaux interactifs, permettront d'aller de l'avant ensemble. Je réitère mes remerciements à l'ensemble des organisateurs et animateurs et souhaite plein succès à nos travaux.

## Un diagnostic de la situation de l'enseignement supérieur au Maroc

**Rahma BOURQIA,**  
*Présidente de l'université  
Hassan II Mohammadia,  
représentante de la Conférence  
marocaine des Présidents d'Université*

A mon tour, je tiens à saluer les organisateurs de cette rencontre pour leur heureuse initiative, qui nous donne aujourd'hui l'occasion, dans cette belle ville de Marseille, d'évoquer entre présidents et recteurs d'université européens et maghrébins le thème des réformes de l'enseignement supérieur, thème qui ne manque pas de soulever à la fois intérêt et inquiétude.

### Le cadre politique et législatif de la réforme

#### La Charte Nationale pour l'Education et la Formation

La réforme en cours au Maroc est née de la ferme volonté politique du roi, volonté qui s'est traduite par la constitution d'une commission chargée d'élaborer une charte, approuvée en octobre 1990. La loi relative à cette charte a, quant à elle, été votée en l'an 2000.

#### Diagnostic : contexte et contraintes

La réforme de l'enseignement supérieur au Maroc a été décidée après qu'un diagnostic sur la situation au sein des universités a été rendu. En effet, depuis les années 80, deux systèmes universitaires cohabitaient à la suite d'une réforme partielle : un système « sélectif », performant, mis en place lors de la création de certaines écoles (comme les ETC – Etablissements des Sciences et Techniques) ; et un système « ouvert », saturé, stigmatisé par sa faible performance et assujéti à des contraintes pesantes, telles que :

- les fortes déperditions : abandons et redoublements réduisent considérablement le rendement du système de formation ;
- les effectifs pléthoriques dans nombre d'établissements (facultés des Sciences, facultés des Lettres et Sciences Humaines, facultés des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales) ;
- la diversification peu marquée du système de formation.

A ces contraintes, il fallait ajouter un système académique obsolète, caractérisé par la rigidité de ses programmes de formation fixés par décrets et par des approches pédagogiques et des méthodes d'enseignement dépassées, système encore alourdi par l'organisation annuelle de l'enseignement.

En outre pesaient sur ce système de fortes contraintes socio-économiques, à savoir :

- son manque d'ouverture sur l'environnement socioéconomique ;
- une réduction notoire de l'offre d'emploi du secteur public ;
- une difficulté d'insertion des lauréats de l'université au sein de l'entreprise et un manque d'employabilité des lauréats ;
- une difficulté d'identification des besoins d'un marché de l'emploi en pleine mutation.

#### Objectifs de l'enseignement supérieur

La charte nationale, et la loi qui en a découlé, ont donc d'abord fixé de nouveaux objectifs pour l'enseignement supérieur. En premier lieu, l'enseignement supérieur doit assurer la formation des compétences et leur promotion ainsi que le

développement et la diffusion des connaissances dans tous les domaines du savoir. En second lieu, il doit contribuer aux progrès scientifique, technique, professionnel, économique et culturel de la Nation, en tenant compte des besoins du développement économique et social. En troisième lieu, il doit garantir la maîtrise et le développement des sciences, des techniques et du savoir-faire, par la recherche et l'innovation. Enfin, il doit favoriser la valorisation du patrimoine culturel marocain et le rayonnement de ses valeurs ancestrales. Cette nouvelle réforme se veut donc multidimensionnelle et globale. Elle touche aussi bien au management des universités (gouvernance), qu'à l'organisation interne des universités et à celle des instances de décisions, ou encore à la pédagogie (à travers la révision des cursus de formation) et à la recherche scientifique (axée autour des notions d'organisation et de rendement). Elle remet également en cause le rapport des universités au ministère de tutelle qui, de son côté, est amené à revoir ses propres missions pour pouvoir mieux accompagner, évaluer et légiférer.

## De nouvelles missions pour l'université

Les universités sont créées par la loi conformément à l'article 46 de la Constitution. Les universités « *sont des établissements publics dotés de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière* » (Article 4).

Elles ont pour missions principales (Article 3) :

- la contribution au renforcement de l'identité islamique et nationale ;
- la formation initiale et la formation continue ;
- le développement et la diffusion du savoir, de la connaissance et de la culture ;
- la préparation des jeunes à l'insertion dans la vie active notamment par le développement des savoir-faire ;
- la recherche scientifique et technologique ;
- la réalisation d'expertises ;
- la contribution au développement global du pays ;
- la contribution à la promotion des valeurs universelles.

Désormais, les universités peuvent assurer (Article 7), par voie de convention, des prestations de services à titre onéreux, créer des incubateurs d'entreprises innovantes, exploiter des brevets et Licences et commercialiser les produits de leurs activités, prendre des participations dans des entreprises publiques et privées (part > à 20 %) et créer des sociétés filiales pour la production, la valorisation et la commercialisation de biens ou de services dans les domaines économique, scientifique, technologique et culturel (part > 50 %).

### **Organisation des universités**

L'Article 9 stipule que chaque université est administrée par un conseil d'université qui comprend : le président de l'université, le président de la région concernée, le président du conseil des oulémas de la région, le président de la communauté urbaine ou le président de l'assemblée provinciale ou préfectorale du siège de l'université, le ou les directeurs des académies régionales d'éducation et de formation concernées, sept représentants des secteurs économiques et sociaux dont les présidents des chambres professionnelles et un représentant de l'enseignement supérieur privé, trois représentants élus par et parmi les enseignants chercheurs de chaque établissement universitaire en respectant la représentativité des différentes catégories de corps enseignants, trois représentants élus par et parmi les personnels administratifs et techniques de l'université et trois représentants élus par et parmi les étudiants de l'université.



### Mise en place progressive de la réforme

Les années 2000-2002 ont été consacrées à la préparation, la sensibilisation, la mobilisation autour de la réforme, mais aussi à la négociation avec les syndicats. En 2002-2003, dans le cadre de la nouvelle loi, les structures ont été mises en place, les présidents ont été nommés et les conseils élus. Enfin, depuis 2003-2004, la réforme pédagogique a été appliquée dans toutes les universités.

## La réforme du système pédagogique

### Dénomination des diplômes

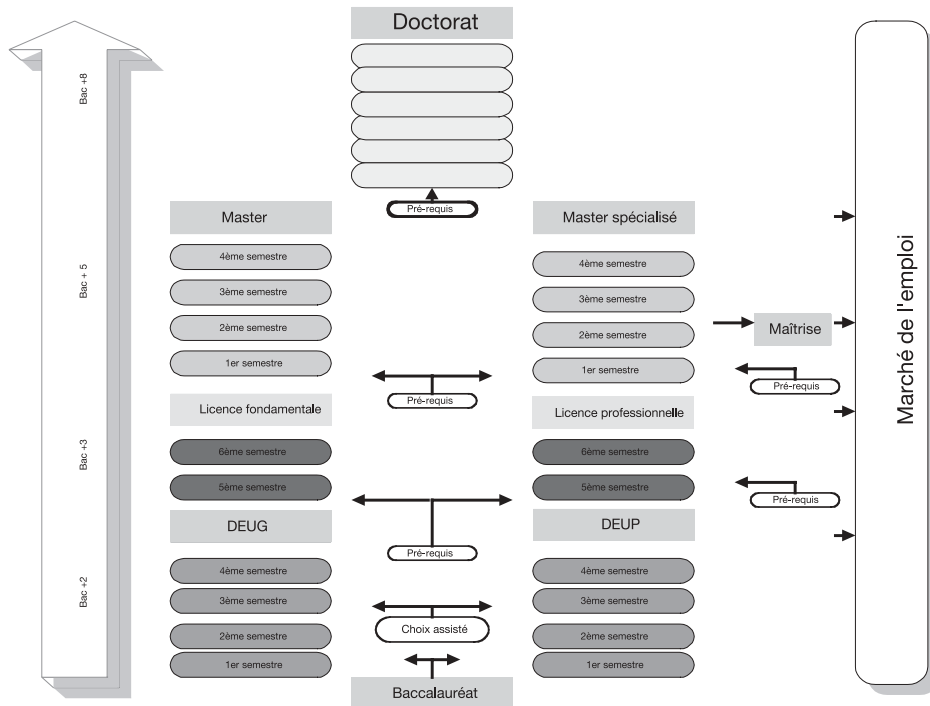
La réforme du système pédagogique suit le modèle L-M-D, tout en répondant aux missions et objectifs fixés par la loi.

Elle prévoit plusieurs diplômes :

- Bac +2 : Diplôme d'Etudes Universitaires Générales (DEUG) et Diplôme d'Etudes Universitaires Professionnelles (DEUP).
- Bac +3 : Licence d'Etudes Fondamentales (LF) et Licence Professionnelle (LP).
- Bac +5 : Master (M) et Master Spécialisé (MS).
- Bac +8 : Doctorat (D).

Le diplôme de Maîtrise (Bac + 4) peut être délivré à la demande des intéressés et sur validation des modules des deux premiers semestres du cursus Master.

### Architecture pédagogique : les principes



L'architecture pédagogique privilégiée par la réforme poursuit plusieurs principes. Il s'agit d'abord de concevoir tous les cycles en vue d'une plus grande cohérence et d'une visibilité d'ensemble, et en conformité avec le système européen L-M-D. Il faut ensuite prévoir une introduction et un étalement des modules des Langues et Communication tout au long du cursus. En outre, cette architecture offrira deux types de filières : des filières à caractère général et des filières à caractère professionnalisant. Ainsi, des modules de formations à caractère général et à caractère professionnalisant seront proposés selon une progression qui permette l'acquisition de savoir-faire et qui améliore l'employabilité des lauréats tout en offrant des possibilités de passerelles et de réorientation. Cette nouvelle architecture se doit encore d'apporter une réponse aux objectifs qualitatifs et quantitatifs visés par la réforme (rendements interne et externe) et d'offrir des sorties diplômantes étalées sur les différents niveaux. Enfin, elle devra permettre, à différents niveaux et moyennant des pré-requis, le reversement des étudiants de l'ancien système dans le nouveau, de même que, et toujours moyennant des pré-requis, le retour à l'université après une expérience professionnelle.

#### Une nouvelle organisation pédagogique : le système modulaire

A la suite du baccalauréat, les étudiants se voient proposer deux itinéraires : l'un professionnalisant, l'autre fondamental. Cette organisation en semestres, filières et modules a pour objectif d'améliorer le rendement pédagogique et d'optimiser l'utilisation des ressources, notamment en permettant une souplesse et une autonomie pédagogique aux niveaux des méthodes d'enseignement et des modalités de contrôle, en assurant une plus grande implication des enseignants, en offrant à l'étudiant la possibilité de capitaliser les résultats acquis, en autorisant la mise en place de passerelles entre différents programmes et, enfin, en facilitant le processus d'orientation et de réorientation de l'étudiant.

### **La filière**

Une filière est un cursus de formation comprenant un ensemble cohérent de modules pris dans un ou plusieurs champs disciplinaires et ayant pour objectif de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances, des aptitudes et des compétences. La filière est rattachée administrativement à un établissement universitaire ; elle est conforme à la vocation et aux missions de cet établissement. Ses modules peuvent être assurés par un ou plusieurs départements, voire plusieurs établissements d'enseignement supérieur. Chaque filière nationale doit comporter un tronc commun composé de modules majeurs représentant 70 % au moins du volume horaire de la filière, ainsi que des modules spécifiques et/ou optionnels. Le tronc commun est conçu au niveau national.

### **Objectifs de la Licence fondamentale**

La Licence fondamentale est une formation de base ouverte sur le marché de l'emploi ou sur les cursus d'enseignement et de recherche, qui offre des outils et des méthodes de travail, des qualifications axées sur la maîtrise des savoirs de base et le développement du savoir-être. Elle est caractérisée par une orientation forte vers l'employabilité, c'est-à-dire qu'elle dispense des savoirs fondamentaux réformés susceptibles d'apporter aux diplômés des atouts sur le marché de l'emploi, via des cursus professionnels répondant aux besoins du marché de l'emploi (limités en nombre).

### **Objectifs de la Licence professionnelle**

L'objectif de la formation conduisant au diplôme de Licence professionnelle est de qualifier le lauréat pour l'insertion professionnelle ou pour la poursuite des études supérieures. Les enseignements sont organisés de manière à permettre aux étudiants d'élaborer progressivement leur projet de formation et, au-delà, leur projet professionnel. La Licence professionnelle est conçue dans l'objectif spécifique d'offrir une qualification professionnelle aux lauréats pour l'exercice de métiers ou d'emplois, d'acquérir des compétences et des savoir-faire dans le domaine des métiers et des arts et de répondre aux besoins du secteur socio-économique.

### **Organisation du Master**

Le Master et le Master spécialisé sont organisés en quatre semestres après la Licence : deux semestres d'études fondamentales spécifiques au caractère du Master, puis deux semestres, l'un d'approfondissement pour le Master, l'autre de professionnalisation pour le Master spécialisé. Une filière Master est composée de trois blocs de modules : le bloc de modules majeurs (stage compris), composé d'enseignements généraux ou spécifiques dans la spécialité du Master ; le bloc de modules « outils » spécifiques (Langues appliquées, Communication spécifique, Gestion, Nouvelles Technologies et autres) ; le bloc de modules complémentaires est composé de modules d'option, de spécialisation ou d'ouverture en relation avec le domaine de spécialisation.

Un stage d'initiation à la recherche, avec soutenance de mémoire, est obligatoire pour le Master. Son volume horaire est de 20 à 25 % du volume horaire global. De même, un stage en milieu professionnel (entreprises, établissements publics, administration...) avec soutenance d'un projet de fin d'études est obligatoire pour le Master spécialisé. Son volume horaire est de 20 à 25 % du volume horaire global. Le stage peut être programmé soit en alternance avec la formation soit en 4<sup>e</sup> semestre, voire au-delà si nécessaire.

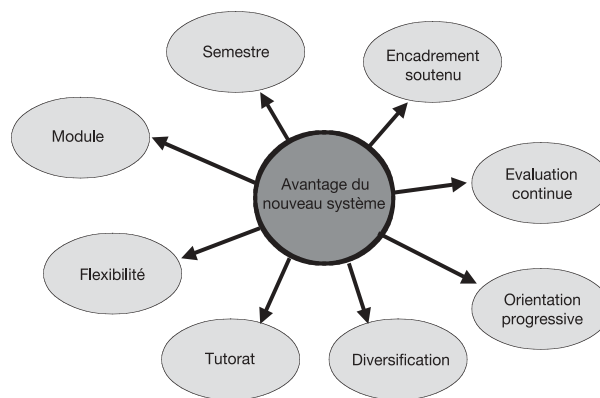


### Normes relatives au régime des études et aux évaluations

Un cahier des normes pédagogiques est élaboré. Il fixe les modalités de l'évaluation. L'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences pour chaque module s'effectue sous forme de contrôle continu qui peut prendre la forme d'examens, de tests, de devoirs, d'exposés, de rapports de stage ou de tout autre moyen de contrôle. Toutefois, si besoin est, outre le contrôle continu, un examen final pondéré peut être organisé.

Chaque établissement élabore un règlement de l'évaluation des connaissances, des aptitudes et des compétences qui est porté à la connaissance des étudiants. Ce règlement porte, entre autres, sur les modalités d'évaluation, les fraudes, les retards, les absences et les modalités de consultation des copies par les étudiants.

### Les avantages du système L-M-D



Une filière est validée si l'une des conditions suivantes est satisfaite :

- tous les modules de la filière sont validés ;
- tous les modules majeurs sont validés, avec une moyenne générale de l'ensemble des modules de la filière égale ou supérieure à 10 sur 20 et sans que la note d'aucun des autres modules ne soit inférieure à 7 sur 20. Une filière validée donne droit au diplôme correspondant.

### Obtention du diplôme

Pour l'obtention des diplômes de Licence d'études fondamentales ou de Licence professionnelle, l'étudiant doit obligatoirement acquérir tous les modules des semestres 1 à 6 soit par validation, soit par compensation semestrielle.

L'étudiant souhaitant l'obtention du diplôme DEUG ou DEUP doit obligatoirement acquérir tous les modules des semestres 1 à 4, soit par validation, soit par compensation semestrielle.

### Accréditation

Les programmes sont élaborés et validés au sein des établissements. La Commission nationale de coordination de l'enseignement supérieur (CNECES) donne son accréditation, après validation par le conseil de l'université et par le ministère. La demande d'accréditation d'une filière est présentée sous forme d'un descriptif détaillé précisant notamment les objectifs de la formation ; les pré-requis d'accès ; une liste ordonnée des modules indiquant ceux qui sont obligatoires (modules majeurs) et ceux qui sont à option (modules de spécialisation ou d'ouverture) ; les noms du coordonnateur pédagogique de la filière et des responsables des modules, et dans la mesure du possible les intervenants dans la formation ; la liste des partenaires potentiels ; les moyens logistiques et matériels disponibles ; les débouchés de la formation. La demande d'accréditation d'une filière est soumise à l'approbation du Conseil de l'établissement d'attache et du Conseil de l'université concernée. L'accréditation est accordée pour une durée de quatre années. Elle est renouvelable après évaluation.

### Les étudiants

Toutes les informations relatives aux modules, filières, passerelles, pré-requis, modes d'évaluation et de validation, ainsi qu'à l'architecture pédagogique globale sont portées à la connaissance des étudiants, soit à travers des supports de communication, soit par des journées d'information, soit, au quotidien, à l'accueil.

### Dispositif d'accompagnement

La gestion des universités a été amenée à évoluer pour répondre aux besoins de la réforme. Ainsi, l'administration a recherché une rationalisation, une optimisation des ressources. Les enseignants ont, quant à eux, participé à des ateliers pédagogiques (au sein des départements, des établissements, de chaque université et même à l'échelle nationale). De la même façon, le personnel administratif a suivi des ateliers de formation (informatique, gestion administrative de la réforme, gestion des ressources humaines, etc.). Les étudiants ont également été étroitement associés à ce processus de réforme, à travers, notamment, des actions culturelles.

Cette année universitaire sera donc marquée par la mise en place du nouveau système. Déjà, le projet de réforme s'est vu approprié par les enseignants, qui ne le contestent pas. Il est aussi fort apprécié des étudiants, qui y trouvent de nombreux avantages. De plus, la structuration de la recherche s'organise dans pratiquement toutes les universités du pays.

En conclusion, la réforme est un processus qui risque de prendre du temps. Nous visons à asseoir l'autonomie de l'université ; c'est un objectif noble, mais encore lointain. Il nous faudra, pour y parvenir, être particulièrement vigilants quant à l'amélioration de la qualité des enseignements, et au renforcement de leur diversification. Nous devons également mettre en place les filières professionnelles, ainsi que le Master et le Doctorat, dès l'année prochaine. Nous sommes donc confrontés à un enjeu de taille, celui de rénover la gestion de tout notre système universitaire, ce qui passera nécessairement par un renforcement des capacités du corps enseignant comme du personnel administratif. Je vous remercie.

## La situation universitaire tunisienne

---

**Abderraouf MAHBOULI,**  
*Président de l'université de Tunis,*  
*représentant des Présidents*  
*des universités tunisiennes*

Monsieur le président de l'Agence universitaire de la Francophonie,  
Madame le recteur,  
Chers collègues et amis des deux rives de la Méditerranée,

Je voudrais à mon tour, au nom de mes collègues tunisiens, rendre hommage à l'Agence universitaire de la Francophonie et aux conférences des présidents d'université francophones pour l'initiative de cette rencontre. J'aimerais également remercier l'université de la Méditerranée, et son président, pour la qualité et la chaleur de leur accueil.

### La Tunisie et ses relations avec l'Europe

La Tunisie, peuplée de 10 millions d'habitants, appartient aux pays dits « émergents ». Elle présente en effet un taux de croissance de plus de 5 % durant les huit dernières années, à l'exception de l'année 2002, c'est-à-dire une croissance économique cinq fois supérieure à sa croissance démographique. Le PNB par habitant est passé de 200 dinars par an (130 euros) en 1960 à 3 500 dinars (2 300 euros) aujourd'hui. En 2003, le taux d'inflation était de 2,5 %, le déficit budgétaire de 2,6 % et le ratio du service de la dette par rapport aux recettes courantes de 15 %. C'est pourquoi certains économistes ont pu dire que la Tunisie respecte les critères de convergence de Maastricht. Si les équilibres internes et externes sont maintenus, c'est grâce à une politique macro et micro-économique rigoureuse. Mais la situation reste préoccupante en ce qui concerne le taux de chômage élevé (14,3 %), d'autant que, dans les années à venir, 50 % des demandeurs d'emplois seront diplômés de l'université ; la mission et la responsabilité de notre institution ne sont donc pas des moindres.

La Tunisie entretient des liens très étroits avec l'Europe. Ce sont des relations historiques, culturelles, humaines, facilitées par la proximité géographique. Mais ce sont surtout des relations économiques. L'Europe c'est, pour la Tunisie, 80 % des échanges commerciaux, 80 % des investissements directs, 80 % des recettes du tourisme... Ces chiffres témoignent d'une forte intégration économique qui appelle une intégration scientifique et universitaire.

La Tunisie a été le premier pays, dans le cadre du processus de Barcelone, à conclure avec l'Europe un accord d'association, en 1995. Cet accord prévoit, entre autres, l'établissement d'une zone de libres échanges sur douze ans, période qui a commencé le 1er janvier 1996 et s'achèvera le 31 décembre 2007. Cela signifie que, dans trois ans, les produits européens auront un accès libre sur le marché tunisien, sans aucun droit de douane ni aucune restriction quantitative. Ce pari n'est pas sans risque : le tissu industriel tunisien sera-t-il en mesure de le relever ? Nous considérons, pour notre part, que la mise à niveau de l'enseignement supérieur est absolument impérative pour fournir les cadres qualifiés à une économie de services ouverte sur l'Europe.

Un certain nombre de mesures ont donc été prises pour pallier nos lacunes. Parmi ces mesures, je citerai la conclusion, au mois de septembre dernier, d'un accord de financement avec l'Union européenne pour contribuer au financement de la modernisation de l'enseignement supérieur en Tunisie.

Ces relations étroites avec l'Europe appellent, de ma part, trois commentaires :

- Tout d'abord, il faut souligner combien l'enseignement supérieur s'implique très fortement dans ce programme de mise à niveau.
- Ensuite, il faut préciser que cet accord d'association, au-delà de ses aspects économiques, financiers et commerciaux, est considéré par la Tunisie comme un choix stratégique, un choix d'ouverture et de modernité. C'est pourquoi la rencontre d'aujourd'hui est extrêmement significative : avec l'ouverture sur l'Europe, il est nécessaire qu'un espace euro-maghrébin des sciences et des connaissances accompagne ce choix sociétal.
- Enfin, avec l'élargissement de l'Europe et ses implications sur la politique européenne de voisinage, il faut admettre que les relations de coopération devront être revues, pour viser à davantage de libéralisation et d'intégration, en faveur des nouveaux pays du voisinage. Dans le cadre de cette politique, des programmes régionaux ou nationaux devraient être mis en place, qui définiront les priorités essentielles. Il est indispensable que l'enseignement supérieur trouve sa place parmi ces priorités. En outre, cette politique de voisinage prévoit la mise en œuvre d'un nouvel instrument financier à partir de 2007, qu'il faudra veiller à articuler avec les instruments en matière d'éducation et de formation prévus, en Europe, à cette même date.

## Le système d'enseignement supérieur et les réformes en cours

En ce qui concerne le système d'enseignement supérieur tunisien, il faut noter, en premier lieu, l'accroissement massif des effectifs au cours des dernières années : 3 360 étudiants en 1961 (dont 1 500 à l'étranger), 43 800 en 1987-1988, 180 000 en 1999-2000 et 344 000 cette année, pour douze universités. Ces effectifs étudiants sont constitués en majorité par des jeunes filles (57 %) ; aujourd'hui, un tiers de la classe d'âge 19-24 ans est scolarisé. Ce système est gratuit (participation de l'étudiant inférieure à 1 %), public (moins de 3 % des effectifs inscrits dans le privé), démocratique (30 % de boursiers) et équitable. Sur ce dernier point, notons que le choix de la filière s'effectue selon des critères objectifs qui tiennent compte à la fois des capacités d'accueil de l'institution et du mérite du bachelier, tel qu'attesté par son parcours scolaire.

Depuis douze ans, les réformes se succèdent au point qu'on peut considérer qu'il s'agit d'une réforme permanente. Ainsi, les réformes ont touché les études de troisième cycle depuis plus de dix ans, avec la suppression du doctorat d'Etat, l'institution d'un doctorat unique, d'une habilitation, une réforme de semestrialisation au niveau de la maîtrise, l'introduction du système de crédits capitalisables, la suppression de la session de septembre... Tous les contenus des cursus ont également été revus, notamment dans les sciences de l'ingénieur et les sciences médicales. En outre, nous avons cherché à donner davantage d'autonomie aux universités (administrative et financière).

Pour se limiter aux réformes en cours, on peut évoquer d'abord la multiplication des filières courtes et professionnalisées, de sorte qu'actuellement 27 % des étudiants s'y trouvent inscrits. Pour cette seule année, 39 % des bacheliers ont été orientés vers ce type de filière et il faut s'attendre à ce que ce taux ne cesse de croître. On peut citer ensuite la diversification des spécialités, qui permet aujourd'hui d'offrir 545 spécialités aux nouveaux bacheliers contre 127 en 1987. Au niveau des trois cycles d'enseignement, ce ne sont pas moins de 980 spécialités qui sont aujourd'hui proposées, contre 243 en 1996. On peut encore parler de la promotion des nouvelles technologies de l'éducation, avec la création de l'université virtuelle de Tunis, chargée d'assurer des formations à distance.

Au sein de chaque université traditionnelle, un programme est également prévu pour produire des cours sur supports numériques. J'en profite pour saluer aussi l'ouverture, par l'Agence universitaire de la Francophonie, du campus numérique francophone. Enfin, on peut retenir la structuration de la recherche scientifique, qui a été réorganisée en laboratoires et en unités de recherche, de sorte qu'aujourd'hui 123 laboratoires et 448 unités de recherche existent et qu'1 % du PNB, en 2004, est consacré à la recherche scientifique. Ce financement, s'il peut sembler assez réduit, a le mérite d'être quasi-exclusivement public, ce qui prouve l'effort engagé envers la recherche, en Tunisie.

## Les défis

### **Les effectifs pléthoriques**

Malgré ces réformes, l'enseignement supérieur tunisien doit composer avec un certain nombre de contraintes. Le nombre constitue ainsi un défi majeur, avec la projection à 2011 d'un effectif de 500 000 étudiants (avant un reflux prévu), c'est-à-dire 50 % de la classe d'âge 19-24 ans inscrits (moyenne observée dans les pays de l'OCDE). Il faut voir là une chance, pour la Tunisie, de disposer de cadres diplômés, instruits, préparés aux nouveaux métiers et en mesure d'aider les entreprises à améliorer la compétitivité, mais également un immense défi et de lourdes contraintes, tant en ce qui concerne les infrastructures que sur la formation des formateurs.

### **Le maintien de la qualité**

La qualité représente également un défi de taille et, dans le contexte du nombre croissant des étudiants en particulier, le maintien de la qualité devient une priorité première. Depuis longtemps, nous avons mis en place des critères précis afin d'effectuer un suivi de cette qualité. Par exemple, les copies d'agrégation sont ajoutées, lors de la correction, à des lots de copies françaises, et ce de manière anonyme. Ce défi de la qualité est étroitement lié à la présence d'un corps enseignant disponible, qualifié. Or, moins de 10 % du corps enseignant est constitué de professeurs. Faute de candidats compétents dans certaines spécialités, le ministère de l'Enseignement supérieur ne peut pas toujours pourvoir tous les postes ouverts. L'introduction récente de la pédagogie universitaire dans les cursus de Master vise précisément à améliorer la qualité des étudiants, et la mise en place d'un système d'évaluation des institutions universitaires va également dans le sens de la qualité.

### **L'employabilité**

En l'espace de cinq ans, la Tunisie se doit de créer 400 000 emplois afin de lutter contre l'augmentation du chômage. C'est pourquoi la question de l'emploi est devenue une priorité de l'université tunisienne. Certes, l'institution n'a pas vocation à se transformer en une école professionnelle et la formation générale reste la base pour offrir aux diplômés la possibilité de s'adapter à des situations diverses. Néanmoins, nous devons réussir à concilier formation générale et insertion professionnelle. Ce souci de l'employabilité a donc conduit à l'ouverture de plusieurs filières professionnalisantes, qui préparent l'étudiant à devenir indépendant et à se positionner en tant qu'entrepreneur (tous les cursus proposent, depuis cette année, un cours sur la création d'entreprise).

### **L'innovation**

Les progrès économique et social dépendent fortement de la capacité d'innovation. La Tunisie, qui ne dispose pas de ressources naturelles propres, a compris que son avenir dépend en grande partie de la recherche. C'est pourquoi elle vise l'objectif d'un financement de la recherche à hauteur de 1,25 % du PNB en 2009.

## **Les attentes et perspectives en matière de coopération internationale**

Les européens se sont donnés pour ambition de créer dès 2010 l'espace le plus compétitif au monde et de bâtir l'Europe de la connaissance. Les universités européennes détiennent, en grande partie, les clés de la réalisation de cet objectif. La constitution d'un espace euro-maghrébin de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, permettrait aux enseignants et chercheurs de la rive Sud d'accéder à cette Europe de la connaissance.

Ainsi, nous souhaitons formuler quelques attentes pratiques :

- L'ancrage à l'espace européen de l'enseignement supérieur grâce à l'articulation avec la nouvelle architecture des diplômes. Sur ce point, nous manifestons un besoin d'échanges d'expérience, aussi bien avec les universités du Nord qu'avec les universités du Sud. La mise en place, en Tunisie, d'une architecture similaire à celle issue du processus de Bologne facilitera la mobilité de nos étudiants.
- La co-diplômation reste à nos yeux primordiale. Aujourd'hui, environ 530 étudiants poursuivent leur thèse en cotutelle avec une université européenne. Nous voulons développer davantage ce modèle et créer de véritables diplômes délivrés par des universités de l'espace euro-méditerranéen.
- L'enseignement supérieur doit être une priorité au sein des programmes à établir dans le cadre de la politique européenne de voisinage. Il n'est pas encore inscrit à l'ordre du jour des groupes de travail mis en place dans la perspective de 2007 ; nous devons agir pour qu'il y figure.
- La mise en réseau des espaces européens et maghrébins de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique doit encore être favorisée.

Il y a dix ans, l'Europe a prévu qu'en 2010 sera constituée, au sein de l'espace euro-méditerranéen, la plus grande zone de libre-échange au monde. Cette vaste zone ne doit pas être celle des seuls industriels et marchands ; elle doit devenir un espace de partage de connaissances et d'innovation. Comme Bologne a été une étape essentielle dans l'intégration européenne, je fais le vœu que notre réunion de Marseille deviendra le moment fondateur de cet espace euro-maghrébin de recherche, d'innovation et d'enseignement supérieur.

## Présentation des réformes en cours et des priorités par les universités des pays européens

### INTRODUCTION

---

**Jean-Paul LEHNERS,**  
*Recteur p.i. de l'université  
du Luxembourg (Luxembourg)*

Mesdames, Messieurs, chers collègues, chers amis,

je tiens à remercier les organisateurs de leur invitation. J'aurais cependant préféré laisser cet honneur à notre premier recteur François TAVENAS, recteur fondateur de l'université du Luxembourg, qui avait commencé son mandat en décembre 2003 et qui nous a malheureusement quittés en février 2004. Chargé d'assurer la période d'intérim jusqu'à la nomination du nouveau président, je me fais un devoir de travailler dans l'esprit que le recteur TAVENAS avait su impulser.

Le Luxembourg est un petit pays, qui dénombre 450 000 habitants la nuit et 550 000 le jour, puisqu'il accueille chaque jour 100 000 frontaliers. Cosmopolite, il compte également 40 % d'étrangers. L'université a été créée l'an dernier ; elle résulte partiellement de la fusion de quatre établissements d'enseignement supérieur. La loi prévoit un « établissement public de droit privé », dont les statuts s'inspirent d'un modèle plus anglo-saxon qu'euro-péen. Elle fixe également les principaux objectifs de l'université : l'interdisciplinarité, la symbiose de l'enseignement et de la recherche, le caractère international et ses prolongements quant à la coopération avec d'autres universités, la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs (à ce titre, la mobilité des étudiants est obligatoire, ce qui rend donc obligatoires les partenariats), le multilinguisme (français, allemand, anglais), l'accompagnement des étudiants sous forme de tutorat. Par ailleurs, la loi précise que les nouveaux programmes devront se décliner en accord avec le processus de Bologne, selon la terminologie Bachelor, Master, Doctorat, et que l'université devra distinguer la formation académique de la formation professionnelle.

Après ce bref aperçu du cas de l'université du Luxembourg, je vous invite à prendre connaissance des situations spécifiques à la France, la Suisse et la Belgique.

---

**Slaheddine GUERISSI,**  
*Président de l'université  
de la Manouba (Tunisie)*

Je suis très honoré de coprésider cette session. Je tiens à remercier les organisateurs d'avoir mené à bien cette rencontre qui permet aux présidents et recteurs des deux rives de se retrouver. Comme l'a dit Madame le recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie, nous devons dépasser le bilatéral pour tendre vers le multilatéral. Je me réjouis donc de cette occasion de construire ensemble l'espace euro-maghrébin de l'enseignement supérieur. La présence de tant de recteurs et de présidents d'université du Maghreb comme d'Europe témoigne de notre volonté à tous de mettre en place un mécanisme fiable qui nous permette de travailler en harmonie de part et d'autre de la Méditerranée.

## Etat de la mise en œuvre du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur français

**Domitien DEBOUZIE,**  
*Président de la Commission  
de la Pédagogie  
et de la Formation Continue (CPU),  
Président de l'université  
Claude Bernard - Lyon I (France)*

En préambule, je tiens à spécifier que j'ai préféré orienter mon exposé exclusivement autour de la mise en place, en France, du L-M-D, laissant volontairement de côté les questions de l'autonomie des universités et de la recherche scientifique. Nous aurons certainement l'occasion de revenir sur ces deux points ultérieurement.

### Présentation du dispositif LMD en France

#### Les dispositions françaises

L'architecture française des études dans l'enseignement supérieur est fondée sur trois grades (Licence, Master, Doctorat). Les formations sont organisées en semestres et en unités d'enseignement (U.E.). Depuis la rentrée universitaire 2002, le système européen de crédits capitalisables et transférables dit « système européen de crédits ECTS » a été mis en place. En outre, le dispositif prévoit la mise en œuvre d'une annexe descriptive au diplôme (dite « supplément au diplôme »), afin d'assurer la lisibilité des connaissances et compétences acquises.

Déclaration de Sorbonne	25 mai 1998	4 pays
Déclaration de Bologne	19 juin 1999	28 pays
Conférence de Pragues	19 mai 2001	32 pays
Conférence de Berlin	19 septembre 2003	40 pays

#### Historique

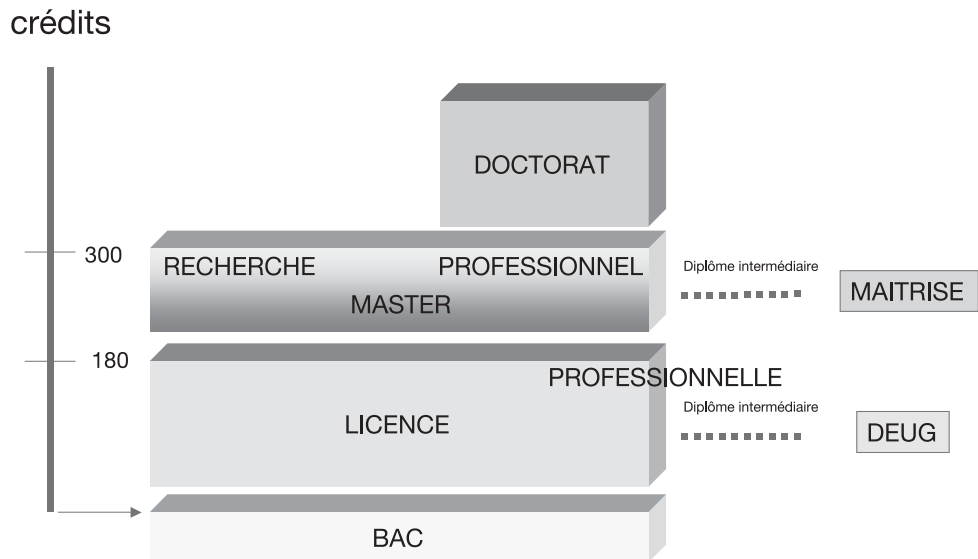


#### Le système de crédits

Vous connaissez ce système de crédits capitalisables et transférables, octroyés à l'étudiant qui a satisfait à des conditions spécifiques de validation. Or, nous avons souhaité que ces crédits ne correspondent pas seulement à un certain nombre d'heures de présentiel, mais aussi à l'ensemble du travail personnel fourni par l'étudiant, dont les stages, projets et mémoires, etc. Cette volonté d'élargir les bases d'évaluation du travail a impliqué un gros investissement de chaque enseignant, dans la mesure où il lui est demandé d'évaluer le nombre d'heures de travail qu'un étudiant aura à fournir pour sa seule matière. Cette question, loin d'avoir trouvé actuellement une résolution satisfaisante, soulève bien des difficultés au sein des universités, puisqu'elle pose des problèmes immédiats de relation ou de hiérarchie entre les disciplines.



Descriptif du nouveau dispositif



**Conséquences sur le dispositif d'enseignement supérieur**

*Modification de la structure de l'offre de formation*

Avec la réforme, le rôle des présidents d'université évolue : aujourd'hui, il définit une offre globale de formations pour l'établissement pris dans son intégralité. Le Comité national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), qui examine les projets d'établissement, n'avait pas l'habitude de travailler directement avec les présidents d'université ; désormais, ces derniers présentent et défendent leur projet devant le CNESER, après en avoir discuté avec la direction de l'enseignement supérieur. Cette démarche permet en outre, dans de nombreux cas, une vue globale de l'offre de formation à l'échelle d'un site géographique.

*Évolution des procédures d'habilitation et d'évaluation*

La mission scientifique, technique et pédagogique (MSTP) a été créée afin d'expertiser les demandes d'habilitation des dossiers. Cependant, des commissions ad hoc ont vu le jour pour répondre à des situations particulières, telles la Commission DUBY pour les masters professionnels des écoles d'ingénieurs, la Commission Helfer des écoles de commerce et de gestion. Ces commissions siègent en parallèle de la MSTP, ce qui ne facilite pas la lisibilité de l'évaluation.

*Les parcours de formation*

La déclaration de Bologne évoque l'idée généreuse de parcours de formation « personnalisés », dans lesquels chaque étudiant pourrait construire son propre cursus. Or, nos bacheliers ont cru qu'ils pourraient désormais choisir une formation « à la carte », ce que l'université française n'a absolument pas les moyens de leur proposer. Il est donc apparu nécessaire de rappeler l'existence de parcours types, en veillant à préserver des espaces de liberté modulables et appropriables par l'étudiant en fonction de ses propres choix. La flexibilité des parcours types est, pour nous, un réel défi ; c'est pourquoi nous avons lancé une vaste enquête pour mieux appréhender les réalités sur le terrain.

### *La délivrance des diplômes*

Les parcours conduisent à la délivrance de Licences sanctionnant un niveau validé par 180 crédits. Il existe des règles de compensation qui s'appliquent au sein d'un semestre, mais aussi entre plusieurs semestres selon les établissements ; ces règles ne sont pas figées. En effet, sur ce point, notre ministère de tutelle ne nous a donné, volontairement, aucune directive, ce qui constitue une rupture complète de la pensée en France. Il revient ainsi et c'est une grande première aux comités de suivi de proposer des pistes de réflexion pour trouver une convergence dans l'hétérogénéité, entre les établissements. Aujourd'hui, les disparités sont donc flagrantes sur ce système de compensation.

De même, les textes ne prévoient aucune règle concernant les modalités de contrôle des connaissances en Master ; la liberté des universités est donc complète sur ce plan. Une nouveauté apparaît cependant pour un grand nombre de Masters : le rapprochement entre la voie dite « professionnelle » et la voie dite « de recherche ». Il s'agira certainement de décider, à l'avenir, si ces deux voies doivent continuer de coexister ou bien, au contraire, doivent se fondre.

## Etat de la mise en œuvre

### à la rentrée de septembre 2004

L'adoption du système L-M-D s'est faite massivement en France, dans le système universitaire comme dans tous les établissements de l'enseignement supérieur. Actuellement, 71 universités sur 88 recensées sont passées à ce système, dont plus de 50 ont initié le mouvement en septembre 2004. De même, 37 écoles d'ingénieurs ont reçu un label positif (en raison, surtout, de leur potentiel de recherche sous forme de co-habilitations avec les universités), ainsi que 4 écoles normales supérieures. La mise en œuvre sera évidemment progressive sur deux, voire trois ans.

### **Les intitulés**

La liberté laissée aux établissements a conduit, notamment, à une grande variabilité dans les intitulés de domaines, avec en outre une précision sous forme de « mention » et de « spécialité ». A titre d'exemple, si 44 universités françaises proposent des diplômes en droit, on notera que l'intitulé « droit » a été choisi par 22 universités, celui de « droit et science politique » par 6 ; « droit » a été associé à « administration », et/ou « économie et/ou gestion », par 11 universités ; enfin, « sciences juridiques » (avec ou sans la mention « sciences politiques, économiques ou de gestion ») par 5 autres. De même, en sciences, sur un total de 53 universités, l'intitulé « sciences et technologies » a été choisi par 34 universités, « sciences, technologies, santé » par 8 et 11 universités ont opté pour un autre intitulé en général plus précis ou individualisant les sciences de la vie. Néanmoins, le ministère a tenu à imposer un garde-fou en licence, en précisant que les spécialités ne seront possibles qu'en STAPS et en LEA. Par ailleurs, l'intitulé « métiers de la formation et de l'enseignement » n'a pas été autorisé par le ministère, ce qui a rendu moins lisible les cursus auprès des étudiants.

En ce qui concerne les Masters, les intitulés présentent également une grande variabilité. Si la plupart des universités ne proposent qu'un à six domaines différents, en revanche le nombre des mentions possibles et des spécialités peut croître considérablement en fonction des établissements. Ainsi, en 2003 et 2004, le ministère a habilité environ 4 300 spécialités en France, pour les seules universités.

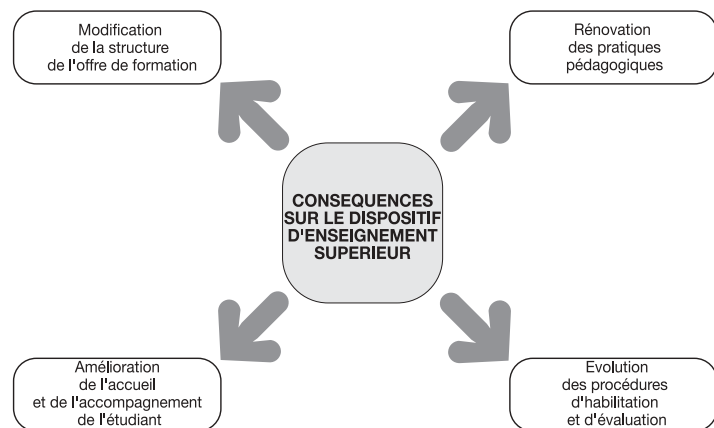
## Les comités de suivi

Trois comités de suivi ont été mis en place, pour les Licences, les Masters et les Licences professionnelles. Ils sont investis de plusieurs missions :

- étudier l'application des dispositions des arrêtés d'avril 2002 ;
- faire des propositions au ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- conduire une réflexion sur les domaines de formation et sur la liste des dénominations nationales des diplômes ;
- analyser les démarches d'innovation proposées par les établissements ;
- assurer les bilans des procédures d'évaluation des formations et des enseignements.

La Conférence des Présidents d'Université est fortement impliquée auprès de ces comités.

### Description du dispositif Généralités



## Les questions à débattre

Actuellement, de nombreuses questions restent à traiter, parmi lesquelles :

- l'inscription des diplômes au RNCP ;
- l'annexe descriptive au diplôme ;
- les métiers de l'enseignement ;
- la pluridisciplinarité ;
- la transition Licence / Master ;
- les partenariats : la notion de co-habilitation ;
- l'adossement à la recherche ;
- l'architecture des diplômes : domaines, mentions, spécialités ;
- la dimension internationale ;
- les partenariats avec les autres ministères (autres que MENESR).

Toutes ces questions devront être débattues à l'avenir si nous voulons conserver l'engouement qu'a suscité, en France, l'adoption de la réforme L-M-D.

## **Le processus de Bologne : Enjeux, projets et défis pour la Communauté française de Belgique**

---

**Michel FRANCARD,**  
*Prorecteur de l'université catholique  
de Louvain,  
Conseil des Recteurs des universités  
francophones de Belgique*

Tout d'abord je voudrais m'associer aux remerciements qui ont déjà été adressés aux personnes chargées de l'organisation de cette rencontre, et saluer tout particulièrement l'équipe de Monsieur LEPOIVRE. Je voudrais ensuite vous rappeler que la communauté française de Belgique connaît un contexte institutionnel spécifique ; il s'agit en effet d'une Belgique fédéralisée ; toutes les compétences liées aux personnes (enseignement, santé, etc.) y sont transférées à ce que nous appelons les « communautés ». Pour mémoire, sur dix millions de personnes, Bruxelles et la Wallonie, qui sont les deux composantes francophones du pays, comptent quatre millions de personnes. Enfin, je voudrais dire que la réforme de Bologne a été perçue, chez nous, comme une occasion véritable de travailler en profondeur notre système d'enseignement.

### Bologne en Communauté française de Belgique

Le processus de Bologne a d'abord été un processus politique. En Belgique, c'est donc bien en dernière étape que les universitaires s'y sont intéressés. Ils ont alors défini six axes prioritaires :

- établissement d'un système de crédits ;
- adoption d'un système fondé sur deux cycles, puis d'un cycle de recherche ;
- promotion de la mobilité ;
- coopération en matière d'assurance qualité ;
- amélioration de la lisibilité des diplômes ;
- promotion de la dimension européenne de l'enseignement supérieur.

#### **Contexte**

Pour bien cerner le contexte dans lequel s'est inscrite la réforme, certains éléments doivent être connus. Il faut savoir d'abord que l'enseignement supérieur belge fonctionne autour de deux structures d'enseignement supérieur : les universités d'une part et les hautes écoles d'autre part, ce qui a eu d'importantes conséquences. Il faut savoir ensuite que notre contexte a été marqué par une exigence politique de rationalisation de l'offre de formation ; ainsi ont été créées des Académies, vœux pieux dans la réalité mais qui existent sur papier. Enfin, tous les recteurs ont demandé un refinancement de l'enseignement supérieur.

Si les défis auxquels nous sommes confrontés sont techniquement les mêmes que dans les autres pays signataires du processus de Bologne, ils n'ont, démographiquement, aucune commune mesure. Cela nous permet de travailler plus en profondeur sur certains axes, comme la qualité et le développement, tout en nous poussant à renforcer notre ouverture sur le monde. Ainsi, nous accueillons 63 000 étudiants sur neuf institutions universitaires, répartis entre universités « complètes » (qui recouvrent toutes les disciplines, de la théologie à la médecine) et facultés universitaires. Nous comptons aussi 29 hautes écoles, qui regroupent 79 000 étudiants.

Avec la réforme, nous avons décidé la création de trois Académies :

- Académie Bruxelles-Wallonie (U.L. Bruxelles, Mons) ;
- Académie Wallonie-Europe (U. Liège, Gembloux) ;
- Académie Louvain (Louvain, Mons, Namur, Saint-Louis).

Elles constituent une première tentative pour proposer un regroupement entre universités. En effet, en Belgique, les universités jouissent d'une très grande autonomie par rapport aux pouvoirs publics. Certes, les subventions sont accordées par les pouvoirs publics au pro rata du nombre d'étudiants, mais les universités restent très indépendantes en ce qui concerne la création des programmes, la nomination des professeurs... Dans une perspective de rationalisation et d'efficacité, une pression est néanmoins exercée pour inciter les établissements à travailler davantage en partenariat. Si ces derniers font, à cet égard, les efforts demandés, un refinancement de l'enseignement supérieur sera envisagé.

### Une nouvelle organisation des études

L'adoption du processus de Bologne a été décidée, au plan politique, en mars 2004 et elle a été appliquée dans toutes les universités et écoles de Belgique dès la rentrée universitaire. Avant Bologne, nous appliquions un schéma dit de « candidatures », en deux à trois ans selon les disciplines, suivi de Licences, en deux à quatre ans. Aujourd'hui, nous proposons d'abord un niveau Bachelor (180 crédits ; trois ans), puis un niveau Master (120 crédits ; deux ans). Le pouvoir politique nous a également demandé d'organiser un Master « réduit » de 60 crédits en un an, afin d'offrir un système correspondant à l'ancienne Licence en quatre ans. Cependant, bien peu d'universités encouragent ce dernier système.

Comme nos collègues français, nous sommes passés au système des crédits, qui repose sur une évaluation du volume de travail consenti par chaque étudiant. Ce changement impose une nouvelle perspective : ce n'est plus l'enseignant qui est au cœur de l'évaluation de la masse de travail, c'est l'étudiant lui-même. Nous nous sommes mis d'accord pour estimer qu'un crédit équivaut à 24 heures de travail étudiant, quel que soit le type d'activités proposé. A l'heure actuelle, toutes les universités et écoles supérieures ont adopté ce système de crédits ; l'indication ECTS apparaît systématiquement pour chaque cours.

#### *Premier cycle : Bachelier*

Dans le détail, nous proposons d'abord un premier cycle de 180 crédits au moins, dit « Bachelier », divisé en deux grandes orientations : l'étudiant peut opter soit pour un type « court », soit pour un type « long ». Le type court s'apparente au cycle dispensé par les hautes écoles ; il est professionnalisant et dure en moyenne trois ans. Le type long est, au contraire, réservé aux universités. Sur ce point, nous ne respectons donc pas l'esprit de Bologne, puisque nous dissociions enseignement professionnalisant et enseignement de transition. Pour le niveau Bachelier, nous proposons vingt grades académiques, c'est-à-dire vingt domaines, modèles à partir desquels nous rédigeons nos diplômes.

#### *Second cycle : Master*

Pour le second cycle, nous avons élaboré trois possibilités. La possibilité standard, c'est le Master (3 + 2), cursus de 120 crédits qui est permis après un premier cycle de 180 crédits (Bachelier). Le Master (3 + 1) nous a été imposé, comme je vous l'ai expliqué, par le pouvoir politique ; c'est un cursus de 60 crédits après un premier cycle de 180 crédits. Enfin, nous proposons le Master complémentaire (3 + 2 + 1), cursus de 60 crédits après une formation initiale de 300 crédits. J'attire votre attention sur cette formule, car elle est, dans le cadre d'échanges internationaux, très intéressante.

Le Master 3 + 2 conduit à trois finalités possibles (au moins 30 crédits) :

- une finalité didactique (comprend l'agrégation) ;
- une finalité approfondie (recherche scientifique en université) ;
- une finalité spécialisée (compétences professionnelles particulières).

Quant aux Masters complémentaires, ils peuvent mener à :

- autoriser l'exercice de certaines professions, dans le secteur de la santé, notamment répondre aux besoins de formation en coopération ;
- donner accès aux compétences reconnues d'équipes de recherche.  
Parmi les titres associés à ces Masters spécialisés, on trouve les titres de médecin, pharmacien, vétérinaire, ingénieur, etc.

### *Troisième cycle*

Nous sommes moins avancés en ce qui concerne les formations doctorales, mais, à l'occasion de la mise en place du processus de Bologne, nous faisons des efforts supplémentaires. Ainsi, nous allons regrouper toutes les forces des universités en vingt grands domaines, dans des écoles doctorales qui se concerteront, travailleront ensemble et fourniront une innovante plate-forme de recherche. En outre, chaque thèse de doctorat sera associée à une formation à la recherche, dispensée par une école doctorale reconnue. En d'autres termes, nous allons coupler le parcours de troisième cycle de l'étudiant à un parcours au sein d'une école doctorale.

### **Diplôme et certificat**

Comme en France, nous distinguons le diplôme du certificat. Le diplôme atteste de la réussite des études et sanctionne un grade académique. Il est accompagné d'un supplément descriptif, garantie de lisibilité. Le certificat atteste, quant à lui, de la réussite d'une formation, mais il ne sanctionne pas de grade académique.

### **La langue de l'enseignement**

La langue administrative et d'enseignement est le français, et nous avons imposé des quotas d'heures pour l'enseignement dans d'autres langues : 20 % au maximum dans le premier cycle et 50 % au maximum dans le second (sans compter les mémoires, l'intégration professionnelle ou les séjours à l'étranger). Pour contourner cette difficulté potentielle, nous disposons d'un certain nombre de dispositifs que je pourrais vous décrire ultérieurement, si vous le souhaitez.

### **Aide à la réussite**

Il est primordial à nos yeux que la mise en place du processus de Bologne ne soit pas une opération purement esthétique ou structurelle. Nous souhaitons accompagner ce processus au mieux, afin qu'il se traduise dans les faits par une meilleure offre d'enseignement pour la communauté. Ainsi, nous sommes tenus de dédier 10 % de l'allocation pour les étudiants de première génération à l'amélioration d'une série de procédures d'encadrement ; nous avons créé des centres de didactique supérieure, des outils d'auto-évaluation et des services de conseil. Nous travaillons en groupes plus restreints et nous tentons de mettre en ligne nos enseignements avec des méthodes didactiques innovantes. De même, nous voulons profiter de cette réforme pour mieux favoriser la mobilité des savoirs et des personnes. Nous invitons notamment nos enseignants à développer la liste des conditions d'accès au second cycle en termes de compétences plutôt qu'en termes de contenus (assouplissement des conditions d'accès, admissions personnalisées). Nous insistons sur la valorisation des expériences antérieures des candidats, dans un esprit de capitalisation en accord total avec les principes du processus de Bologne.

## Enjeux et perspectives

Le processus de Bologne n'a de sens que dans le soutien à des valeurs citoyennes et à un esprit démocratique. Ainsi, en Belgique comme ailleurs, l'essentiel est :

- d'accompagner les étudiants dans leur rôle de citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique ;
- de promouvoir l'autonomie et l'épanouissement de l'étudiant (curiosité, sens critique, conscience des responsabilités et devoirs individuels et collectifs) ;
- de transmettre les valeurs humanistes, les traditions créatrices et innovantes ;
- de garantir une formation de haut niveau ;
- de promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie ;
- d'inscrire les formations dans une perspective d'ouverture (autres disciplines et échanges internationaux).

Afin de répondre à toutes ces exigences, si porteuses d'avenir, nous devons impérativement relever un certain nombre de défis. D'abord, trouver les moyens de conduire une évaluation de la qualité de l'enseignement, qui ne pourra se mettre efficacement en place qu'à l'échelle européenne et/ou internationale. Ensuite, parvenir à concilier l'esprit de coopération auquel nous invite Bologne avec une nécessaire compétition. Il nous faudra encore veiller à l'égalité des chances, prendre en compte tous les aspects sociaux et aider les étudiants les moins favorisés. Il nous faudra réussir à harmoniser sans standardiser. Enfin, et ce défi n'est pas le moindre même si la réunion d'aujourd'hui le place sous de bons augures, il nous faudra trouver une cohérence intra-européenne en même temps qu'une ouverture extra-européenne.

## **Le processus de Bologne : mise en œuvre en Suisse**

---

**Denis BILLOTTE,**  
*Secrétaire général,  
Conférence universitaire  
de Suisse Occidentale*

Mesdames, Messieurs,

je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole ici. J'ai le plaisir et l'honneur de représenter à la fois la Conférence des recteurs des universités suisses et la Conférence universitaire de Suisse occidentale, qui réunit les universités francophones de Suisse.

Le processus de Bologne en Suisse présente de nombreux points communs avec le processus belge. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, vous retrouverez donc certainement, dans mon exposé, des caractères similaires.

### **Le contexte national**

#### **Le système d'enseignement supérieur suisse**

Le système d'enseignement supérieur suisse est un système dual. Il comprend les hautes écoles universitaires d'une part (dix universités cantonales, deux écoles polytechniques fédérales) et, d'autre part, des hautes écoles spécialisées et des hautes écoles pédagogiques, caractérisées par une orientation professionnalisante très nette. Enfin, on trouve un certain nombre d'écoles qui bien que de niveau tertiaire, ne sont pas réputées de niveau universitaire. Ce dernier secteur est, historiquement, très dynamique en Suisse ; il a contribué très largement à la formation des élites, même si ce rôle tend à s'affaiblir au profit des formations universitaires.

Le système secondaire opère, dans une assez large mesure, une pré-orientation en direction de ces différents éléments du système supérieur. Nous avons des écoles « préparant à la maturité gymnasiale », qui conduisent à des « maturités fédérales » (équivalents des séries classiques du baccalauréat). D'autres écoles, dites « du degré diplôme », conduisent à des maturités « professionnelles » et orientent ensuite les lycéens vers des formations en hautes écoles spécialisées.

#### **La gouvernance**

L'Etat national (Confédération) joue un rôle direct dans la gouvernance des écoles polytechniques ; il joue aussi un rôle, indirect mais qui a tendance à se renforcer, dans la gouvernance des hautes écoles spécialisées et des universités. En principe, l'essentiel du pouvoir légal et réglementaire pour les universités est l'apanage des cantons. Seuls 10 cantons sur 26 possèdent une université ; chacun ne peut en posséder qu'une au maximum.

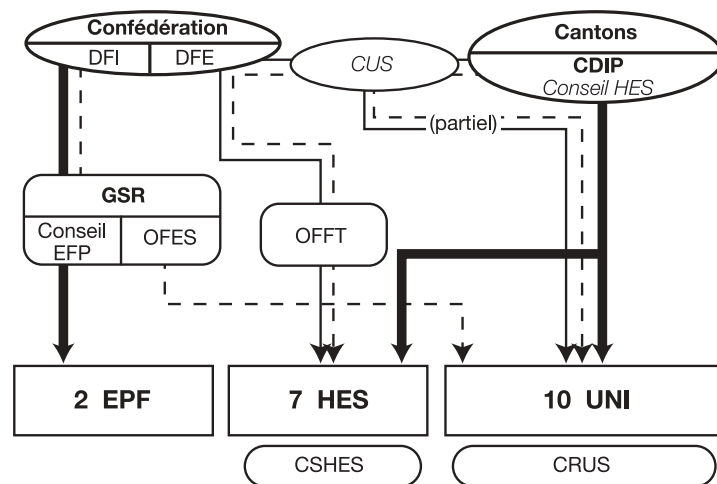
La CSHES (Commission suisse des hautes écoles spécialisées) et la CRUS (Conférence des recteurs des universités suisses) acquièrent à l'heure actuelle de plus en plus d'importance. Ces deux organes se sont vus confier la mise en œuvre concrète du processus de Bologne en Suisse.



### Démographie

Le taux de maturité gymnasiale est relativement faible par rapport aux autres pays de l'OCDE. Dans la tranche d'âge des 19 ans, seuls 18,8 % obtiennent en effet ce fameux « sésame » pour une entrée directe à l'université. Un peu plus de 10 % réussissent la maturité professionnelle, qui leur permet une entrée directe en haute école spécialisée. Le taux d'entrée à l'université s'élève quant à lui à 21 % ; le taux d'entrée en haute école spécialisée à 13,5 %. Cette légère différence entre les chiffres s'explique par la possibilité d'accéder sur dossier à ces formations. Dans la globalité, le taux d'entrée à l'université reste donc très faible, aux alentours de 35 %. Ce taux doit être mis en rapport avec la force, en Suisse, du secteur tertiaire non universitaire.

Le nombre d'étudiants est également assez réduit : un peu moins de 110 000 étudiants en 2003 dans les universités et plus de 43 000 dans les hautes écoles spécialisées. En revanche, avec plus de 20 %, le taux d'internationalisation apparaît assez élevé, d'autant qu'il est en constante progression. Ce taux se renforce en ce qui concerne les formations post-graduées (45 %).



#### Légende



### Etudes et diplômes

Avant la réforme de Bologne, le système pouvait sembler extrêmement monolithique. Après la maturité, le premier diplôme universitaire était souvent appelé « Licence », mais il correspondait davantage à une maîtrise puisqu'il comportait quatre années d'études au minimum et un travail de recherche.

La durée d'études observée était en moyenne de 5,5 ans pour ces Licences, dans la partie francophone de la Suisse, de plus de 6,5 ans dans la partie alémanique. Cette différence a joué un rôle fondateur dans l'orientation de la réforme de Bologne en Suisse.

### **L'organisation de la réforme**

Lorsqu'en 1999 notre secrétaire d'Etat a signé la Déclaration de Bologne, la réforme a été perçue en Suisse comme une occasion formidable de rénover le système interne, tout en misant sur une internationalisation plus forte. Mais surtout elle est apparue comme l'opportunité à saisir pour harmoniser les différents systèmes au sein même du pays. Qualité, remise à plat des cursus, prise en compte d'objectifs pédagogiques (c'est-à-dire compétences plutôt que contenus)... sont les principes majeurs visés par cet effort de consolidation et d'harmonisation interne, cette volonté d'intégration de tout le système d'enseignement supérieur. Le fédéralisme était un obstacle ; il est devenu un moteur.

### **Les organes de pilotage et de coordination**

Le secrétaire d'Etat, l'Office fédéral de l'éducation et de la science, la Conférence universitaire suisse, la Conférence des Recteurs, la Conférence des ministres cantonaux et la Conférence des HES ont mis sur pied une « Coordination de Bologne » afin de piloter et de coordonner cette réforme.

En décembre 2003, une base réglementaire a été édictée. Les directives de la CUS et les recommandations de la CRUS tiennent en un fascicule peu épais, de quatre ou cinq articles, d'utilisation simple. La mise en détail a été confiée à la Conférence des recteurs. Ces recommandations ont porté sur les détails de l'articulation Bachelor/Master, sur l'implémentation du supplément au diplôme, sur l'ECTS, sur la nomenclature des diplômes et sur la formation continue et approfondie (MAS). Par ailleurs, les lois cantonales (et fédérales pour les EPF) ont été révisées.

## **Le nouveau système**

### **Nouveaux diplômes**

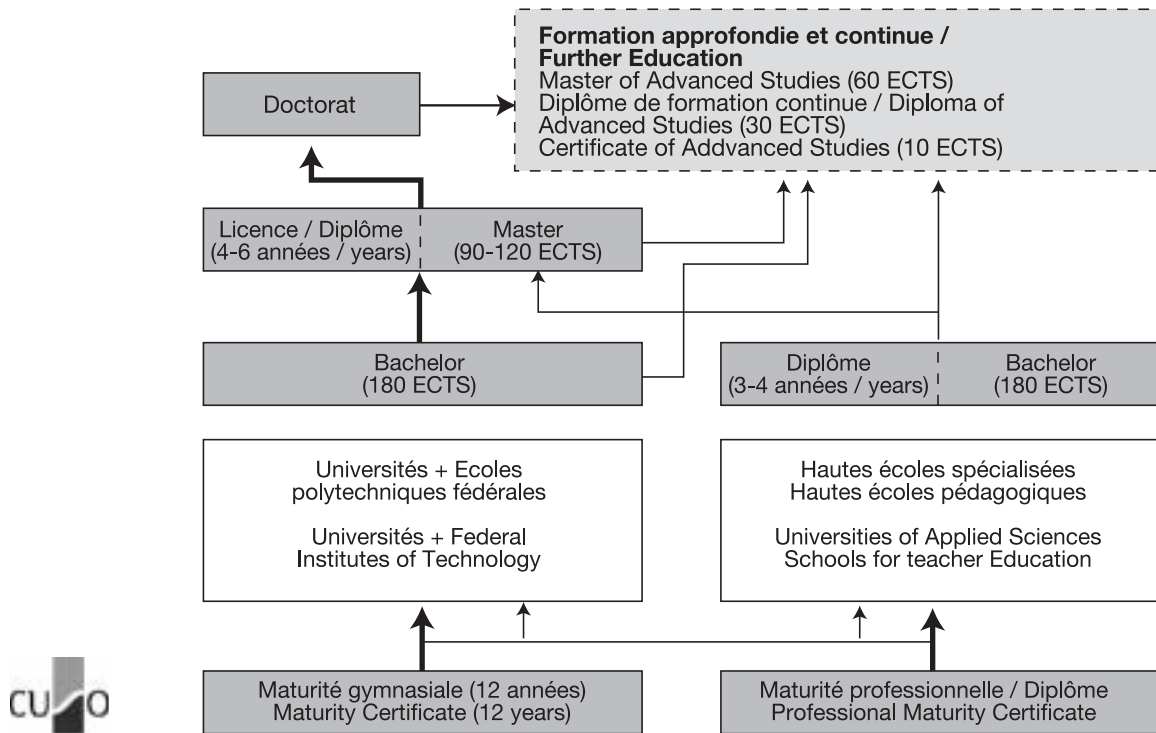
Le nouveau système propose trois niveaux : un Bachelor (180 crédits), un Master (90 à 120 crédits) qui n'est, pour l'instant, offert que par les universités, et un Doctorat (non mesuré en crédits). Il faut se souvenir qu'en Suisse les étudiants n'entrent pas à l'université avant 19 ou 20 ans, ce qui a plaidé en faveur d'un Master à 90 crédits plutôt qu'à 120. Cette nomenclature a été unifiée partout en Suisse, selon la terminologie anglo-saxonne.

Le couplage Bachelor / Master remplace les anciennes « Licences ». Le Bachelor universitaire est essentiellement un titre intermédiaire, charnière, pour favoriser les mobilités interdisciplinaires et entre les établissements. Il sanctionne une formation scientifique de base, qui est ensuite approfondie avec le Master. Le Bachelor HES est en revanche un titre professionnalisant.

### **Nouveaux instruments**

A l'appui de cette réforme, on trouve l'utilisation généralisée et systématique, dans tous les établissements, des nouveaux instruments que sont l'ECTS (comme un outil de description des cursus et non comme un outil d'échanges) et le supplément au diplôme. Pour l'ECTS, le volume de travail de l'étudiant est considéré, de même que les objectifs définis, liés au cursus. Une année vaut 60 crédits ; un crédit vaut environ 25-30 heures de travail étudiant. Le crédit est évidemment soumis à une évaluation des acquis.

Le nouveau système



**La question de l'accès**

L'accès au Master a été longuement discuté. Il est garanti, dans la même discipline, si l'étudiant est titulaire d'un Bachelor obtenu en Suisse. Sous réserve de la reconnaissance de chaque Bachelor au niveau international, l'accès au Master devrait donc être également garanti, à l'avenir, à des étudiants issus de la mobilité.

En cas de changement de discipline, des compléments d'études sont exigibles ; cependant, ils pourront être acquis au cours de l'année de Master. Nous sommes en effet très attachés à ne pas dresser de nouvelles barrières à l'entrée en Master, y compris des barrières financières. C'est pourquoi les bourses d'études acquises au niveau Bachelor seront reconduites au niveau Master pour tous les étudiants méritants.

Enfin, nous laissons la possibilité aux établissements de proposer des Masters spécialisés, c'est-à-dire pour lesquels des conditions supplémentaires peuvent être exigées (si, par exemple, aucun Bachelor correspondant n'existe).

## La diversité de l'espace européen de l'enseignement supérieur

**Eric FROMENT,**  
*Président de l'Association  
européenne des universités*

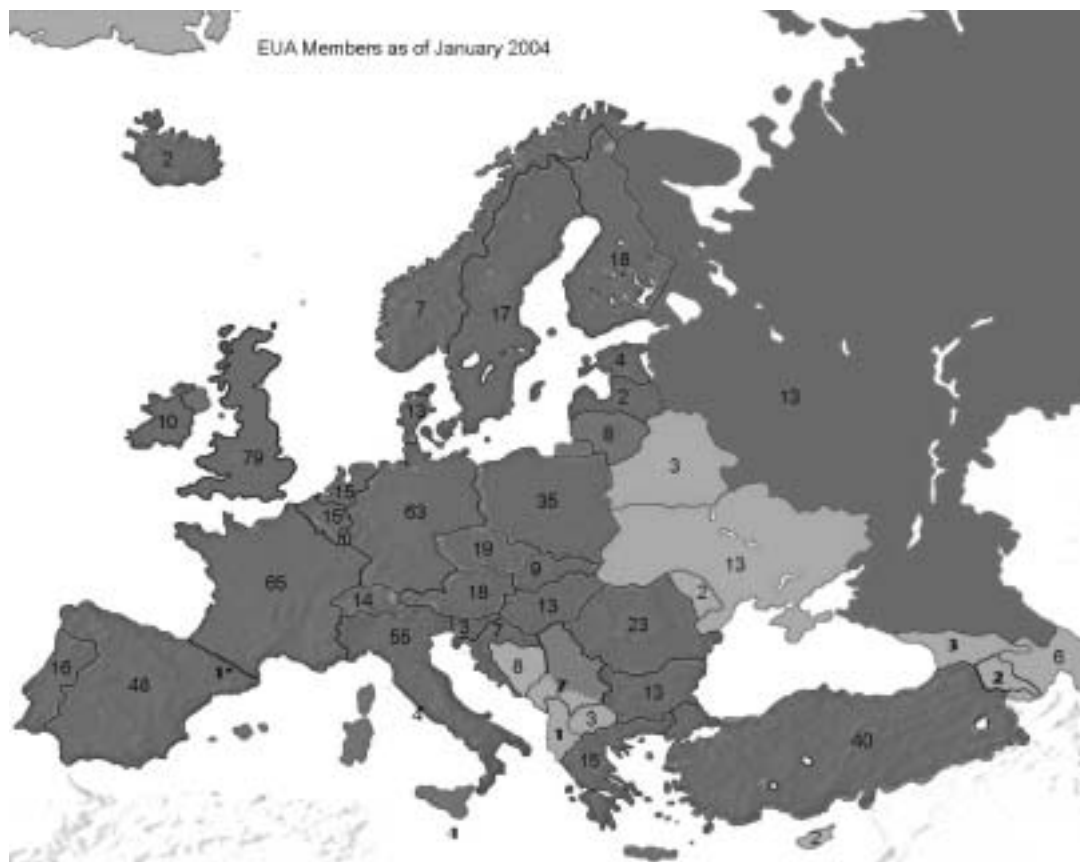
Mes chers collègues, Madame la rectrice, Monsieur le président,

En préambule à mon exposé, dont je limiterai autant que faire se peut la durée, je vous invite, si vous souhaitez obtenir toute information concernant l'association européenne des universités (EUA), à consulter le site : [www.eua.be](http://www.eua.be).

### L'association européenne des universités (EUA)

L'EUA tente d'exprimer, à l'échelle de l'Europe, la voix des universités. Elle réunit à la fois des membres individuels (691 universités situées dans 45 pays) et des membres collectifs à travers la totalité des Conférences de présidents ou de recteurs existant en Europe (34). Elle se présente donc comme l'équivalent de la CPU au plan européen. Elle accueille, notamment, des pays comme l'Islande, la Turquie ou la Russie. Pour être membre, il faut être une institution habilitée à délivrer le Doctorat.

### Les pays membres de l'Association européenne des universités



## La dynamique européenne actuelle

Les universités européennes sont au cœur de grands défis. Le Processus de Bologne repose sur la logique d'une Grande Europe (qui n'est pas celle de l'Union européenne) et le choix de l'interdépendance (convergence). Pour les universités, il s'agit, au minimum, d'adopter des structures et des outils communs. En outre, le processus de Bologne doit trouver une synergie avec la stratégie de Lisbonne, qui s'applique, quant à elle, à une Europe plus restreinte, avec des objectifs économiques et sociaux ambitieux. Pour les universités, il y a là une opportunité à saisir pour progresser. Enfin, le processus de Bologne doit également définir sa position vis-à-vis de la Constitution européenne, qui vise pour sa part une Europe plus restreinte mais dont la dimension politique sera affirmée. Pour les universités, le défi consiste à former les citoyens d'un nouvel espace et donc à adopter des principes et valeurs communes.

Les universités européennes doivent, dans ces conditions, parvenir à une harmonisation des systèmes universitaires, dans le cadre du processus de Bologne qui est avant tout un processus international, européen, mais ne relevant pas de l'Union européenne. Ce processus inter-gouvernemental original repose sur un libre engagement de la part de chaque ministre, qui doit admettre de se placer sous le regard de ses homologues. C'est un processus ambitieux qui constitue la première réforme européenne en la matière. Il associe étroitement les universités et les étudiants, représentés par leur propre association (ESIB), et l'EUA (qui dialogue avec les gouvernements). Ce dialogue, au plan international entre 40 pays, apparaît fortement original et durable, puisqu'il se prolonge depuis 1999. Il ne manque donc pas de susciter l'intérêt dans le monde entier.

## Panorama des thèmes actuels : débats et diversité

L'EUA, de part sa position, est en mesure d'offrir un aperçu des points de vue des différentes conférences nationales de présidents et de recteurs sur les questions qui sont aujourd'hui les plus fréquemment soulevées.

### **La césure Bachelor-Master**

Au plan européen a très vite émergé une difficulté certaine, dans la mesure où de nombreux pays n'avaient pas de tradition universitaire d'études courtes (Suisse, Autriche, Italie, Allemagne). La création de diplômes « courts » au sein des universités n'allait donc pas de soi, de même que dans certaines disciplines (médecine, écoles d'ingénieurs...). Aujourd'hui, seule l'Allemagne, bien qu'évoluant dans cette direction, peine encore à affirmer l'importance des diplômes professionnalisants, crédibles et appréciés par le monde du travail. En ce qui concerne les disciplines, les deux dernières rencontres avec l'association représentant les ingénieurs et l'association des doyens de médecine ont dégagé de bons espoirs de voir se créer des cursus courts. Cependant, si les résistances semblent tomber, tous les pays ne sont pas prêts à envisager ces nouvelles formules.

Il apparaît par ailleurs de plus en plus clairement que la définition de ces deux niveaux suppose des approfondissements quant aux compétences acquises au terme de chacun des niveaux. Des discussions disciplinaires se déroulent actuellement, dans le cadre du programme Tuning. Ce programme vise à améliorer l'échange, à l'échelle européenne, entre professeurs de la même discipline pour définir leurs attentes en termes de compétences pour chacun des niveaux.

### **L'harmonisation**

L'harmonisation des systèmes nationaux d'organisation des diplômes et des qualifications fait également l'objet de nombreux débats. L'objectif visé concerne la transparence et la lisibilité des diplômes, mais aussi la possibilité d'une comparabilité des diplômes entre les pays. L'Ecosse, l'Irlande et le Danemark, où les schémas sont historiquement très organisés, apparaissent dans le cadre de ces débats comme des « moteurs » et j'invite mes collègues français, notamment, à faire acte d'une présence renforcée lors des réunions de nos instances, s'ils tiennent à défendre leurs points de vue face à cette influence forte.

### **Evaluation et assurance qualité**

Accréditation et évaluation sont deux processus différents : le premier consiste à approuver les programmes ex ante, le second appelle un regard critique sur des diplômes déjà existants, selon des critères de qualité ; seuls ces critères présentent une garantie, vis-à-vis des étudiants en particulier. Or, cette culture de l'évaluation existe dans certains pays, surtout du Nord, mais elle est encore trop inégalement répandue ailleurs.

### **Les formations doctorales**

Actuellement, la question des formations doctorales est discutée partout, non seulement sous l'angle de l'organisation à mettre en place, mais aussi avec la possibilité d'introduire, à l'instar des Masters, une dimension professionnelle.

En conclusion, je vous rappelle brièvement les dix points retenus au fil du temps et des rencontres, de Bologne à Berlin, en passant par Prague :

- établir un système lisible et comparable de diplômes ;
- fondé sur la distinction de 2 niveaux ;
- avec système de crédits et de supplément au diplôme ;
- promouvoir la mobilité ;
- promouvoir une coopération européenne en matière d'évaluation et d'assurance qualité ;
- développer des diplômes conjoints au plan européen ;
- assurer une formation tout au long de la vie ;
- impliquer les étudiants et les établissements ;
- renforcer l'attractivité de la zone Europe ;
- faciliter l'articulation avec l'espace européen de la recherche.

Je me réjouis d'avoir pu contribuer, en vous exposant le sentiment des universités européennes, à ce dialogue méditerranéen qui ne manque pas de susciter l'intérêt de l'EUA. Je vous remercie.

# DEUXIEME SESSION

## Les conditions de mise en place d'un système d'enseignement supérieur partagé

### 1

### Les réformes en cours au service du rapprochement des espaces d'enseignement supérieur

**Mustapha BENNOUNA**

*Président de l'université Abdelmalek Essaâdi, Tetouan (Maroc)  
et*

*Jean-Jacques CLAUSTRIAUX, Vice-Recteur Faculté universitaire  
des sciences agronomiques, Gembloux (Belgique).*

*Deux questions sont soumises à débats :*

- *la compatibilité des architectures aux niveaux Licence/Bachelor et Master (aspects académiques, dimension professionnelle, etc.) ; l'articulation entre L et M ; les passerelles au sein des mêmes niveaux et entre les niveaux ; les crédits ; les contenus...*
- *les outils de rapprochement dans l'espace euro-maghrébin (mobilité des étudiants et des enseignants, reconnaissance des acquis, capitalisation, transfert...).*

---

**Albert MAROUANI,**  
Président de l'université  
de Nice-Sophia Antipolis (France)

Je voudrais mettre l'accent sur un point qui n'a pas été, de mon point de vue, suffisamment souligné ce matin dans la présentation de la réforme L-M-D en France. En réalité, la coupure se situe entre le M1 et le M2. En effet, jusqu'au M2, il n'y a aucune sélection, si ce n'est la juste validation des crédits de L. En revanche, dès le M2, nombre d'universités effectuent aujourd'hui une sélection, sur le modèle des anciens DEA et DESS.

---

**Mohamed NEMAMCHA,**  
Recteur de l'université de Guelma  
(Algérie)

Je souhaiterais obtenir quelques informations sur le traitement des redoublants dans l'expérience marocaine et sur le cahier des normes pédagogiques.

---

**Un représentant marocain**

Nous sommes tout à fait disposés à vous faire parvenir les documents traitant de ces questions. Pour information, il faut savoir que, lors du démarrage de la réforme, les étudiants redoublants de première année ont été immédiatement intégrés, à l'instar des bacheliers. Les étudiants redoublant de deuxième année ont été intégrés avec une validation totale de l'ensemble de leurs modules ; les comités pédagogiques de chaque établissement sont chargés de leur trouver des solutions au cas par cas pour organiser des modules de rattrapage (langues, communication, informatique).

En ce qui concerne le cahier des normes pédagogiques, un accord a été passé pour la partie dite « nationale » (80 à 90 % des normes), mais certains compléments locaux peuvent être adoptés par chaque conseil d'université. Les universités ont également rédigé un cahier d'évaluation, dans la mesure où la loi impose un minimum de deux « contrôles continus » par module.

---

**Domitien DEBOUZIE,**  
Président de l'université  
Claude Bernard Lyon I (France)

Je voudrais revenir sur la question de la professionnalisation, dans la mesure où les modèles diffèrent visiblement selon les pays, et rapprocher cette question du thème de l'employabilité au niveau L, thème inscrit au programme de travail de la réunion de Bergen, qui se tiendra en mai 2005.

Actuellement, l'intégration des filières courtes, professionnelles, au sein de l'université, pose problème dans un certain nombre de pays ; le terme même d'employabilité est largement contesté. Dans ce contexte, quel type de formation professionnelle donnons-nous à nos étudiants de niveau L ? Ces formations professionnelles sont-elles dispensées par les mêmes établissements qui proposent les formations académiques ou par des établissements différents ? Dans ce dernier cas, comment s'organisent les passerelles entre les filières courtes et les filières longues ?

---

**Michel FRANCARD,**  
Prorecteur de l'université catholique  
de Louvain, Conseil des Recteurs  
des universités francophones  
de Belgique

Comme je l'expliquais ce matin, en Belgique, nous travaillons avec deux structures différentes : les hautes écoles et les universités. En ce qui concerne le niveau Bachelor, seules les hautes écoles sont habilitées à traiter la question de l'employabilité dans le cycle court. Les recteurs d'universités estiment pour leur part que le cycle court est un cycle de transition vers le Master.

Par ailleurs, nous avons évidemment prévu des passerelles permettant à l'étudiant de passer d'une haute école à une université, et inversement. Le débat porte donc sur la difficulté à franchir ces passerelles. Sans connaître le détail des systèmes en place dans toutes les universités, je peux dire que nous tentons de mettre en œuvre une procédure qui évite de multiplier les obstacles sur la route des cycles courts (telle la définition des compétences, par exemple).

Enfin, il faut savoir qu'un nombre significatif de hautes écoles n'a pas souhaité rejoindre les universités dans un système commun, notamment parce qu'elles craignaient de perdre leur identité dans ce rapprochement.

---

**Jean-Jacques CLAUSTRIAUX,**  
Vice-recteur de la faculté  
universitaire des sciences agronomes  
de Gembloux (Belgique)

La loi, en communauté française de Belgique, prévoit des principes de passerelles. Ainsi, l'étudiant a la possibilité d'entrer en première année de Master à la condition d'avoir suivi un certain nombre de crédits au niveau Bachelor.

Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée ici de parler de la Belgique pour évoquer le cas de la communauté flamande de Belgique : les universités y sont en effet tenues, au terme du grade de Bachelier, de garantir une dimension professionnalisante. Cette exigence entraîne de lourdes implications, puisque les universitaires eux-mêmes avouent qu'il leur faudra revoir leur manière d'enseigner dans sa totalité pour y répondre. Pour l'heure, ils ont eu recours à une « astuce », si je puis dire : ils imposent à leurs étudiants des mémoires professionnels et des stages. Certains poussent néanmoins la réflexion bien plus loin en proposant de « retourner » l'enseignement ; ceux-là affirment que certaines matières techniques ne nécessitent que très peu de pré-requis et suggèrent d'offrir des formations beaucoup moins générales, plus immédiatement axées sur la technique.

Pour ma part, je considère que chacun est libre de concevoir sa formation à l'intérieur de son cursus. En communauté française, des accords existent cependant afin de garantir un pourcentage de formations communes d'institution à institution, au-delà des spécificités.



---

**Abdelfadil BENNANI,**  
*Président de l'université Ibnou Zohr,  
Agadir (Maroc)*

Au Maroc, nous pensons que nous pourrions orienter environ 10 % de nos étudiants vers des Licences professionnelles ; 10 % pourront rejoindre un Master ou un Master spécialisé. 80 % quitteront donc l'université au terme de la Licence. Si nous ne pouvons garantir l'employabilité à 80 % de nos étudiants, c'est que nous n'aurons pas réussi notre réforme.

Par ailleurs, j'ai cru comprendre qu'en France un certain nombre d'écoles d'ingénieurs avaient basculé dans le système L-M-D. Chez nous, cette question se pose avec acuité puisque nous n'avons pas encore trouvé de passerelle valable entre école et université. Comment ces passerelles s'organisent-elles, en France ?

---

**Domitien DEBOUZIE,**  
*Président de l'université  
Claude Bernard Lyon I (France)*

Les écoles d'ingénieurs n'ont pas réellement basculé dans la réforme. Elles ont pu obtenir le grade de Master, qui leur donne le niveau sans le diplôme. Cependant, certains élèves ingénieurs peuvent, au cours de leur dernière année, s'inscrire à un Master recherche et donc obtenir le diplôme correspondant. Parallèlement, les écoles d'ingénieurs ont obtenu la possibilité de dispenser des Masters professionnels réservés à un public étranger.

---

**Khadija BADDOURI,**  
*Vice-présidente de l'université  
Mohammed V Agdal-Rabat,  
Rabat (Maroc)*

C'est une chose d'appliquer une architecture pédagogique commune qui permette une meilleure transparence et une meilleure visibilité entre les pays d'Europe et du Sud de la Méditerranée, c'en est une autre de répondre au souci de mobilité de nos étudiants dans le sens rive Sud de la Méditerranée-Europe. Dans cet objectif, nous devons tenir compte d'un facteur primordial : le système des équivalences. Nous devons, de mon point de vue, approfondir la réflexion autour de ce système d'équivalences, notamment pour les étudiants qui souhaitent entreprendre un Master, afin qu'ils ne soient pas obligés de compléter leur formation par des modules supplémentaires, comme c'était le cas auparavant. Il faut capitaliser les acquis et informer les étudiants en amont, de manière à ce qu'ils fassent les choix les plus judicieux selon leur discipline, et ce d'autant plus que je viens d'apprendre qu'en France la sélection se ferait au terme du Master 1 alors qu'elle a lieu dès l'entrée du Master, au Maroc. Je vois là une réflexion qui mériterait de retenir notre attention autant que celle que nous devons mener sur le thème de l'architecture pédagogique commune.

---

**Mohamed Tayeb LASKRI,**  
*Recteur de l'université  
Badji Mokhtar Annaba (Algérie)*

L'architecture de la réforme L-M-D propose, en théorie, trois paliers. Or, j'ai entendu parler, ce matin, de paliers bien plus nombreux : certains ont conservé le niveau BAC + 2, d'autres ont gardé la Maîtrise, nos collègues belges évoquent un Master sur quatre années... Comment converger vers la réforme si les systèmes diffèrent autant ?

Par ailleurs, je tiens à revenir sur la notion de « cycle court ». J'estime que nous devons rejeter cette notion dévalorisante, pour les étudiants. Le niveau Licence constitue un seul et même palier, dans lequel il n'y a aucune raison de distinguer un cycle court d'un cycle long. Seuls les étudiants à l'entrée du Master de recherche seront sélectionnés. Pour tous les autres, je suggère de bannir toute idée de sélection ou de cycle court.

Je voulais également revenir sur les questions de la progression et de l'évaluation. En Algérie, nous avons opté pour une progression annuelle, mais nous envisageons de passer à une progression semestrielle. Je pense que nous devons encore approfondir cette réflexion. De même, nous devons trouver une réponse à la question du devenir des écoles d'ingénieurs.

Enfin, il apparaît que la philosophie de la réforme L-M-D offre une liberté d'inscription en première année, sans contrainte majeure. Or, en Algérie, si nous suivons cette philosophie axée sur l'offre et non sur la demande, nous risquons d'aggraver le phénomène de saturation que nous observons déjà pour certaines formations très désirées par les étudiants. Je souhaiterais donc savoir si certains pays ont trouvé une solution à cette question, c'est-à-dire si certains réussissent à préserver l'esprit de liberté inhérent à la réforme tout en orientant les étudiants, par exemple au terme du premier semestre d'intégration de la première année de Licence.

---

**Jean-Jacques CLAUSTRIAUX,**  
*Vice-recteur de la faculté universitaire  
des sciences agronomes  
de Gembloux (Belgique)*

En ce qui concerne la communauté française de Belgique, un étudiant pourra soumettre son dossier à délibération lorsqu'il aura réussi, pour la première année, 48 des 60 crédits. Nous n'envisageons donc pas une progression par année complète, afin de faciliter un « étalement » des études. Nous procédons à des examens semestriels, mais nous n'évaluons pas globalement par semestre. Ainsi, il me semble que nous nous orientons, désormais, vers une gestion au cas par cas, étudiant après étudiant ; c'est une philosophie entièrement nouvelle.

---

**Mustapha BENNOUNA,**  
*Président de l'université  
Abdelmalek Essaâdi, Tetouan (Maroc)*

A titre d'information, au Maroc, il n'existe que trois paliers. Le DEUG n'est actuellement délivré que sur demande ; il est amené à disparaître progressivement, au terme de cette phase de transition. Il en va de même en ce qui concerne la Maîtrise. C'est pourquoi nous avons décidé de ne pas évoquer ici la gestion des phases transitoires, puisque nous allons, de toutes façons, vers un nouveau système.

Par ailleurs, la loi marocaine prévoit d'instaurer des critères de sélection à l'entrée de certaines filières. Pour l'heure, 50 % de nos bacheliers optent pour le Droit ou l'Economie et les facultés de sciences se vident. Il ne s'agit pas là d'un problème marocain, puisqu'il s'observe à l'échelle internationale, mais il a tendance à s'aggraver chez nous et nous devons y apporter une solution.

---

**Jean-Jacques CLAUSTRIAUX,**  
*Vice-recteur de la faculté universitaire  
des sciences agronomes  
de Gembloux (Belgique)*

En Belgique aussi les différents niveaux seront amenés à disparaître progressivement. Nous nous orientons donc bien vers un système L-M-D.

---

**Hamed BEN DHIA,**  
*Recteur de l'université de Sfax (Tunisie)*

En Tunisie, nous n'avons pas encore basculé dans la réforme même si nous nous en rapprochons. Manifestement, les questionnements sont nombreux et nous manquons de recul pour y répondre. Aussi tiens-je à proposer, puisque nous avons créé cet espace de discussions, de nous rencontrer annuellement pour évaluer notre démarche au fil du temps et mieux profiter de cette nouvelle synergie. J'adresse donc cette suggestion à l'Agence universitaire de la Francophonie et à la Conférence des Présidents d'Université, tout en précisant que vous êtes tous les bienvenus en Tunisie.

Cette suggestion faite, je voudrais savoir si le passage de l'ancien système vers la réforme est coûteux. Si nous n'avons pas les moyens de basculer dans de bonnes conditions, ne risquons-nous pas, en effet, d'opter pour une réforme « au rabais » ?

Par ailleurs, j'aimerais mieux connaître la réaction de l'environnement économique et social à la mise en œuvre de cette réforme. J'entends parler d'employabilité, mais assez peu d'employeur. Qui est cet employeur ? A-t-il exprimé un désir de changement ? Accepte-t-il ce changement ? Ne sommes-nous pas en train de réfléchir en lieu et place de nos partenaires, en oubliant de les associer à cette démarche ? Sur ce sujet, j'ai l'impression que nous naviguons un peu à vue, c'est pourquoi il me semble indispensable que nous prenions tous la mesure, localement, de la réaction du marché de l'emploi. J'avoue que je crains que cette réforme, à l'instar de certains médicaments « miracles », n'apparaisse dans vingt ans plus nocive que bénéfique.

---

**Gilbert BEREZIAT,**  
*Président de l'université Paris VI  
 Pierre et Marie Curie, Paris (France)*

Je voudrais tout d'abord dire une chose que je crois évidente : je ne conçois pas comment les universités de quelque pays que ce soit pourraient conduire la moindre réforme de leur enseignement supérieur si elles ne jouissent pas d'une totale autonomie de décision. Si elles doivent sans cesse référer à l'Etat, attendre des circulaires, etc., elles ne pourront rien mettre en place ; elles seront écrasées par les anglo-saxons et les pays n'auront plus qu'à ouvrir leur espace à des universités privées ! Défenseur convaincu du service public, je le dis : pour qu'un service public perdure, il lui faut de la liberté, de l'autonomie et de la responsabilité. Et, sur l'autonomie, je crois sincèrement que nous aurions bien des choses à apprendre des anglo-saxons, ce qui est essentiel si nous voulons construire un espace de l'enseignement supérieur et non un espace commercial. En France, la Conférence des Présidents d'Université a affirmé que les présidents d'université avaient sauvé la réforme. Je le crois ; si nous avions laissé faire l'Etat, les étudiants seraient descendus dans la rue et la réforme n'aurait pas été mise en œuvre !

A mes yeux, la distinction entre un Master professionnel et un Master recherche est une stupidité ! Nous avons été contraints de faire cette différence, mais elle n'a aucun sens, tout simplement parce que l'étudiant lui-même ne sait pas, au moment où il entre en Master, s'il a les qualités nécessaires pour faire un bon chercheur ou un bon professionnel. Nous allons donc orienter des jeunes, sur la base d'une sélection dont les critères auront été définis de manière arbitraire, ou encore après un concours type QCM autant dire une grille de loto ! Et nous allons laisser filer les meilleurs... La sélection ne devrait s'apprécier qu'à la fin du Master ! Dans mon établissement, nous avons bien été obligés de composer avec les directives technocrates ; mais il est clair que nous retiendrons tous les étudiants, quelle que soit la filière dans laquelle ils auront été pré-orientés, s'ils sont bons et s'ils trouvent un laboratoire de recherche. A mes yeux, l'essentiel est que nous réussissions à dégager l'élite tout en permettant à la majorité de trouver sa place dans la société.

Par ailleurs en ce qui concerne la question de l'employabilité, je ne vois pas comment les universités pourraient réussir là où les industriels et les économistes échouent. Or, je n'ai jamais rencontré de professionnels capables de m'apporter des évaluations de leurs besoins à plus d'un an. Comment, alors, pourrions-nous faire des prévisions à cinq ans ? Au terme d'employabilité, nous devons donc associer celui d'adaptabilité, ce qui signifie que nous devons non seulement aider à former des « têtes bien faites », et non pleines de connaissances, comme le disait déjà Montaigne, mais encore pousser nos étudiants chercheurs à s'intéresser au monde de l'entreprise.

Quant à la crise que connaît l'orientation des jeunes vers les carrières scientifiques, elle constitue un drame mondial, à mes yeux. En tant que président d'université, mon problème n'est pas de sélectionner les étudiants, mais d'attirer les meilleurs ; la science manque d'étudiants. Réorienter les jeunes vers les formations scientifiques sera un problème long et difficile, et je ne néglige pas

la situation inverse que rencontrent certaines filières saturées. Ces problèmes ne pourront pas être traités de manière dogmatique ; les autorités politiques doivent comprendre que les universités ont besoin de souplesse, d'indépendance et de marge de manœuvre pour y faire face.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'orientation des étudiants, je dois dire que le terme de « sélection » ne me semble pas approprié. A la fin d'un cycle, certains étudiants ont la capacité de poursuivre au cycle supérieur, d'autres ne l'ont pas. Il ne faut pas se noyer derrière les mots : pourquoi inciter ceux qui n'ont pas la capacité de passer au niveau supérieur, alors même qu'on sait qu'ils s'y retrouveront certainement en situation d'échec ? Et je pense aussi aux étudiants qui n'ont pas les moyens financiers de suivre des études longues. Un certain nombre de nos étudiants ont donc, pour des raisons diverses, besoin de se mettre rapidement sur le marché du travail après un cycle court ; nous devons en tirer les conclusions. De plus, nous devons organiser des partenariats. Nous pourrions alors orienter des étudiants vers des universités qui manquent d'étudiants, et utiliser de la sorte l'ensemble du dispositif

---

**Abdelhamid DJEKOUN,**  
*Recteur de l'université  
Mentouri Constantine (Algérie)*

Les réformes ne vont pas régler tous nos problèmes ; chaque pays doit tenir compte de son contexte économique et social, si nous voulons trouver une solution la plus adaptée.

Je voudrais revenir aux questions relatives à la réglementation. Il me semble qu'il n'existe pas, actuellement, d'assise réglementaire qui régit, en Europe, la mise en œuvre de la réforme. Mais peut-être me suis-je trompé ?

De plus, j'aimerais savoir si la question du répertoire des certifications des diplômés est débattue dans un contexte européen ou bien isolément, dans chaque pays.

---

**Jean-Pierre FINANCE,**  
*Président de l'université Nancy I  
Henri Poincaré, Nancy (France)*

Je voudrais compléter les propos de Gilbert BEREZIAT en précisant que la contre-partie de l'autonomie des universités doit prendre forme à travers la responsabilisation de l'évaluation et la contractualisation.

Pour ce qui est de la réforme L-M-D, j'estime que nous devons conduire rapidement des actions de communication à destination des familles, des étudiants. Entre nous, nous éprouvons déjà des difficultés à démêler l'écheveau des systèmes ; a fortiori, nous devons absolument expliciter les processus aux futurs utilisateurs et bénéficiaires de ces systèmes. Cette exigence induit une amélioration dans la qualité de l'accueil et dans le suivi de chaque étudiant.

Par ailleurs, en ce qui concerne la distinction cycle « court » / cycle « long », je crois que nous raisonnons encore trop dans une culture qui valorise les études les plus longues possibles, avec l'idée que ces études seront ensuite utilisables tout au long de la vie professionnelle ; pour moi, ce schéma n'a vraiment plus de sens aujourd'hui. Même avec des têtes bien faites, les métiers qui seront proposés aux étudiants dans vingt ou trente ans ne sont pas connus aujourd'hui. En permanence, il faudra donc revenir vers le monde universitaire, afin d'acquérir de nouvelles compétences. Le système L-M-D est étroitement lié, en ce sens, à la notion de formation continue, tout au long de la vie. Nous devons impérativement nous pencher ensemble sur ce thème.

Enfin, le système L-M-D implique la notion de mobilité. Or, dans les relations entre l'Europe et le Maghreb, les flux d'étudiants ne sont pas symétriques et bidirectionnels, ces dernières années. Et je crois qu'il serait particulièrement intéressant de mettre en place des partenariats, de renforcer les expérimentations à travers, peut-être, des réseaux d'établissements de façon à favoriser les échanges de courte durée de manière non unilatérale.

---

**Jean-Jacques CLAUSTRIAUX,**  
*Vice-recteur de la faculté  
universitaire des sciences  
agronomes de Gembloux (Belgique)*

Vous parlez là d'échanges dans les deux sens. Actuellement, il est évident que nos universités européennes accueillent des collègues et des étudiants du Maghreb. Mais il est important que les étudiants et collègues européens puissent trouver des structures d'accueil dans vos pays du Maghreb.

---

**Mabrouk EL MONTACER,**  
*Président de l'université de Gabès  
(Tunisie)*

Vous le savez, la Tunisie est le seul des pays ici réunis à ne pas encore avoir basculé dans la réforme L-M-D. Pour autant, l'adoption de cette réforme sera peut-être plus aisée en Tunisie qu'ailleurs, car le paysage « 3-5-8 » y est déjà installé depuis 1993.

Or, nous devons reconnaître notre crainte de voir le principe d'harmonisation se transmuter en standardisation ou en homogénéisation des systèmes. S'il faut des normes, nous visons une harmonie et tenons à la liberté de chacun des systèmes, que seule l'évaluation interne et externe permettrait de cadrer. En effet, en Tunisie, nous avons réussi à mettre en place depuis une douzaine d'années une grande flexibilité, une décentralisation totale et un pilotage par les universités et les institutions, schéma dans lequel le ministère est pratiquement réduit à jouer un rôle de régulateur. Et nous sommes très fiers de ce schéma qui garantit une autonomie véritable à nos universités.

Pour prendre l'exemple de l'actuelle Maîtrise (Licence 3 dans le futur système), nous proposons un diplôme en trois tiers d'enseignements : un tiers commun à toutes les universités partageant le même label, un tiers spécifique à l'institution et un dernier tiers composé par l'étudiant lui-même. Nous avons donc atteint un niveau de flexibilité incompatible avec la rigidité qu'engendrerait toute standardisation.

Par ailleurs, en ce qui concerne la mobilité des étudiants, nous observons une diminution constante et alarmante du nombre d'étudiants concernés. Je suggère donc que nous profitons de l'impulsion donnée par le processus de Bologne pour donner une nouvelle dynamique à cette mobilité.

Enfin, je tiens à exprimer le souhait que les pays du Maghreb puissent être intégrés à l'espace euro-méditerranéen de l'enseignement supérieur, et non simplement associés, comme c'est le cas au niveau socio-économique. Cela signifie aussi qu'il faudrait tenir compte des spécificités des pays du Maghreb, notamment au niveau entrepreneurial ; dans ces pays, les entreprises privilégient les formations courtes et professionnelles qui répondent immédiatement à leurs besoins.

---

**Mohamed ESSAOURI,**  
*Président de l'université  
Ibn Tofail, Kénitra (Maroc)*

Je crois que cette notion de mobilité renforcée et facilitée grâce au système L-M-D harmonisé mérite d'être clairement revendiquée dans nos recommandations finales. En effet, le Maroc a choisi d'adopter cette réforme dans le but affiché d'améliorer la mobilité de ses étudiants comme de ses enseignants. Je souhaiterais par ailleurs que Monsieur FRANCARD développe ses propos sur la qualité.

---

**Jean-Jacques CLAUSTRIAUX,**  
*Vice-recteur de la faculté universitaire  
des sciences agronomes de Gembloux  
(Belgique)*

Nous vous renseignerons ultérieurement, dans un débat plus orienté sur la question de la qualité.

---

**Bernard CARRIERE,**  
Président de l'université  
Louis Pasteur, Strasbourg I (France)

Si nous ne voulons pas nous bercer de mots sur la question de la mobilité, c'est-à-dire si nous ne voulons pas que les flux restent unidirectionnels, il faut impérativement et de façon concomitante engager une réflexion sur les politiques de recherche partagée, en ciblant les thématiques sur lesquelles nous pouvons renforcer cette mobilité. Si nous ne nous attelons pas à cette tâche, nous ne pourrons pas éviter une hiérarchisation des établissements. Nous ne pouvons pas non plus espérer atteindre une mobilité bilatérale dans toutes les disciplines. Cependant, quitte à renforcer les expérimentations, il est décisif de prendre en compte le critère de la recherche et de l'adossement de la mobilité au Master recherche.

Par ailleurs, il me semble que l'institution devra nécessairement jouer un rôle, au moins dans la phase d'expérimentation. Nous ne pouvons pas en effet miser seulement sur les initiatives fondées sur l'autonomie des universités ; nous aurons besoin d'un minimum d'encadrement, que nous pourrons trouver, peut-être, auprès d'agences du même type que l'Agence universitaire de la Francophonie.

---

**Yvon CALAGE,**  
Directeur des relations  
internationales, université du Mans  
(France)

Pour ma part, si je suis enseignant universitaire, j'enseigne à l'IUT. Nous y accueillons un nombre croissant d'étudiants étrangers (du Maghreb, mais aussi de Chine ou d'autres horizons), qui visent des études courtes et professionnalisantes. Et nous tentons, non sans mal, d'intégrer le système L-M-D, ce qui nous contraint à instituer des Licences professionnelles... Je tenais donc à vous rappeler que l'IUT existe, au sein de l'université, et qu'il connaît également de lourdes difficultés.

---

**Christian DUHAMEL**  
Coordinateur du Haut Conseil  
franco-algérien de coopération  
universitaire et de recherche  
(France)

La question de la professionnalisation des études pour le cycle court mérite d'être approfondie. En France, lorsque nous créons un cursus professionnel, nous répondons à la demande d'un bassin d'emplois. En Algérie, ce bassin d'emplois n'est pas le même, comme sont différentes les relations entre l'université et le monde du travail. Nous prendrions donc le risque de courir à l'échec si nous ne tenions pas compte du développement des relations avec les entreprises lors de la mise en place de nouvelles Licences. Cela signifie aussi valoriser la recherche et la formation continue, inciter les entreprises à accueillir des stagiaires et relier davantage entreprise et université dans la professionnalisation des études. Par « professionnalisation », on insiste sur l'idée qu'il faut professionnaliser des étudiants en vue de *créer de l'emploi*, et non en vue d'*intégrer des emplois*.

Pour terminer, j'évoquerai rapidement le modèle anglo-saxon : dans ce système, lorsqu'une grande entreprise recrute un étudiant (généralement plutôt après quatre ans d'études que trois), elle recherche davantage une aptitude à acquérir des comportements professionnels qu'une compétence directement opératoire. Ainsi, un étudiant pourra très bien être recruté par une banque avec un Master d'études comparatives des religions, par exemple. Dans ce cas, il suivra, en plus de son travail, une formation payée par l'entreprise soit en relation avec l'université soit en relation avec des organismes privés. Je pense que nous devons, quant à nous, rechercher un moyen terme.

---

**Taïeb HADHRI,**  
Président de l'université  
du 7 novembre à Carthage,  
Tunis (Tunisie)

Pour ma part, je recommanderais, si ce n'est pas déjà fait, d'inclure les universités privées dans ce processus, car elles sont amenées à jouer un rôle de plus en plus important. A ce propos, je me demande où en sont les universités des pays européens dans ce dialogue.

Je voudrais également poser une série de brèves questions : d'abord, que devient le niveau L dans les écoles d'ingénieurs ? Ensuite, les écoles normales supérieures françaises pourront-elles, désormais, être intégrées par validation des acquis à l'étranger ou s'agit-il d'un discret « maquillage » de circonstance qui ne change rien aux règles fondamentales de sélection par voie de concours ? Enfin, que deviennent, dans le nouveau système, les titulaires d'un DEUG ou d'une maîtrise obtenus il y a plusieurs années ?

Je voulais encore dire que l'existence de Masters destinés à un public « étranger » me semble quelque peu dangereuse. Je terminerai enfin en disant que je ne vois pas pourquoi la réforme L-M-D poserait des problèmes dans les centres d'excellence, ainsi que j'ai pu l'entendre.

---

**Benali BENZAGHOU,**  
*Recteur de l'université des sciences  
et de la technologie  
Houari Boumediene,  
Bab Ezzouar Alger (Algérie)*

Nous avons évoqué le problème des cycles courts présentés sous l'angle de l'employabilité. Cependant, notre réflexion doit porter avant tout sur le devenir de la majorité des étudiants, c'est-à-dire sur ces 90 % d'étudiants qui n'optent pas pour un cursus professionnalisant. C'est pourquoi je ne crois pas que cet aspect de la réforme nous soit si spécifiquement utile.

Par ailleurs, je tiens à rappeler que la Déclaration de Bologne, c'est la déclaration de l'Union européenne dans le domaine de l'enseignement supérieur : ses objectifs ne sont pas ceux du Sud ! Combien de nos étudiants seront-ils concernés par la mobilité ? 2 % ? 5 % ? Nous n'allons tout de même pas adopter un système qui ne touchera que 5 % de nos étudiants ! En caricaturant un peu, on peut même dire que pour nous, aujourd'hui, mobilité est synonyme de départ vers le Nord. Le ministre français de la Coopération a ainsi déclaré dernièrement à Alger que 214 000 diplômés de l'enseignement supérieur algériens travaillent actuellement dans les pays de l'OCDE. Ce chiffre parle de lui-même ! Il faut à tout prix que la mobilité ne soit pas un encouragement au départ ; ce n'est pas un problème secondaire à nos yeux.

Je voudrais également signaler à mes collègues que l'université algérienne a expérimenté, pendant les années 70, un système modulaire, semestriel, avec dettes, pré-requis, etc. Au bout de dix ans, elle l'a abandonné en raison de sa complexité, alors même qu'elle n'accueillait qu'environ 150 000 étudiants quand elle en reçoit aujourd'hui plus de 740 000 ! C'est pourquoi j'avoue ma perplexité face au nouveau système L-M-D. Avec 23 000 enseignants, comment envisager sérieusement le tutorat personnalisé de tous les étudiants

Les principes d'harmonisation et de lisibilité inhérents à la réforme L-M-D me semblent vertueux, au moins pour les niveaux L et M. Je vois là une excellente occasion de revoir nos contenus et nos cursus. Mais je me méfie du dogmatisme et je refuse de suivre un modèle, qui se présenterait comme le « bon » modèle. Il faut absolument tenir compte de nos contextes différents.

---

**Hassan MAHDIQUI,**  
*Président de la Conférence  
nationale des universités,  
Constantine (Algérie)*

Pour ma part, j'estime que nous sommes dans une phase de transition et de mise en place des systèmes. De cette réforme, je retiendrai surtout le souci et l'objectif d'harmonisation de nos contenus à but de reconnaissance mutuelle au sein d'un espace défini. Je ne crois pas que la mobilité soit au cœur de nos débats ; l'essentiel est, à nos yeux, de réduire les écarts.

Par ailleurs, si nous voulons former des « têtes bien faites », nous devons nous poser maintenant les bonnes questions : quels outils ? Quels enseignements ? Quels contenus ? Là sont nos priorités. L'autonomie, oui. Mais avec qui et pourquoi ? Pour moi, une priorité absolue réside dans la formation pédagogique des enseignants qui doit absolument s'améliorer, tant quantitativement que qualitativement.

---

**Khalid NACIRI,**  
*Vice-président de l'université  
 Hassan II, Casablanca (Maroc)*

Historiquement, il y a eu un espace francophone d'enseignement supérieur partagé. L'espace d'enseignement supérieur au niveau des pays du Maghreb était relativement aligné sur un modèle dominant qui permettait, de fait, des compatibilités, entre diplômés notamment. Nous avons bénéficié de cette compatibilité sans avoir à la créer. Aujourd'hui, la France met en place le système L-M-D, et chaque pays du Maghreb décline ce système à sa façon, en fonction de ses contraintes propres. Comment, dans ce contexte, pouvons-nous recréer cette compatibilité que nous avons perdue ? Je vous suggère quatre pistes de réflexion.

En ce qui concerne la compatibilité des architectures, il ne faut pas nous attendre à mettre en place des systèmes L-M-D similaires, ni entre les pays du Maghreb, ni entre les pays européens, puisque les contraintes diffèrent selon les lieux. Cependant, le Maghreb ne pourra pas, seul, développer un système d'enseignement supérieur de qualité ; il a donc intérêt à rester en relation avec le modèle européen. Nous devons donc rapidement déterminer, ensemble, le modèle selon lequel nous déclinons la notion de crédits de manière à ce qu'ils soient reconnus mutuellement entre l'Europe et la Maghreb, dans un cadre clarifié. Pour nos réflexions, il serait donc utile de connaître la procédure de reconnaissance mutuelle des crédits entre les pays européens : un dispositif normé a-t-il été décidé ? Une instance de validation est-elle chargée de reconnaître chaque cursus ? Les pays du Maghreb auraient tout intérêt à intégrer ce processus par une méthodologie et un dispositif à imaginer.

En second lieu, nous devons rechercher une compatibilité pour les conditions d'accès. Sur ce point, nous gagnerions à échanger davantage sur nos procédures.

En troisième lieu, nous devons réfléchir à la façon dont nous pourrions intégrer des modules d'universités d'autres pays du Maghreb, sans que cela pose problème au niveau des accréditations nationales des diplômés. De la sorte, nous pourrions encourager les flux de mobilité dans le sens Nord/Sud.

Enfin, je salue les campus numériques et tiens à encourager une meilleure mise en commun des formations.

---

**Martine PRETCEILLE,**  
*Vice-présidente du Conseil  
 scientifique, université Paris VIII,  
 Vincennes Saint-Denis (France)*

Je dois avouer que je suis heureuse d'intervenir, car j'ai eu l'impression, jusqu'à présent, de m'être trompée de réunion. J'entends en effet parler, quasiment sous forme de monologue, de mise en place de la L-M-D, soit dans les pays européens, soit dans les pays du Maghreb, de difficultés individuelles, de contraintes spécifiques... Or, je pensais que cette réunion avait pour objectif de nous inviter à évoquer la manière dont nous pourrions travailler ensemble. Je crois qu'il est temps pour nous de croiser les informations que nous possédons chacun avec les objectifs affichés par ce séminaire : établir une politique cohérente, favoriser des réformes et des relations partagées, etc., bref, comment construire cet espace partagé pour éviter de rester dans le bilatéral. Evidemment les conditions ne sont jamais les mêmes : le contexte luxembourgeois n'a rien à voir avec le contexte tunisien, qui n'a rien de semblable avec le contexte français... Le problème des équivalences est éminemment complexe, mais c'est une vraie question. Je vous prie de m'excuser si je me montre un peu directe, je le suis toujours, mais je ne vois pas l'intérêt d'organiser une si vaste rencontre si c'est pour éviter les sujets tabous.

---

**Un intervenant**

La construction de cet espace universitaire européen est une chose acquise ; de même, la recherche d'un espace euro-méditerranéen de l'enseignement supérieur est en bonne voie. Mais un espace n'a de sens que s'il est parcouru



par des acteurs et dans des trajets définis. Or, les acteurs sont nombreux (s'agit-il des étudiants, des enseignants ?), cet espace est polarisé et différencié. Nous ne couperons pas à la nécessité de définir les trajets à parcourir, tout en tenant compte de l'autonomie des universités. Il y a des voies, des sentiers, des avenues, des autoroutes ; nous souhaiterions qu'il n'y ait ni péage, ni de barrières. Mais il y en a. C'est pourquoi je crois que nous serons obligés de définir des domaines dans lesquels construire des trajets privilégiés, qui seront probablement différents de pays à pays, de discipline à discipline, et de catégorie d'acteurs à catégorie d'acteurs. Il est évident que, dans cet espace parcouru, les conditions d'offre et de demande vont influencer sur la circulation des différents acteurs. Dans le contexte de la mondialisation et de la nécessité de se situer dans un espace de libre-échange, de nouveau voisinage entre l'Europe et le Maghreb, notre travail consiste à inscrire ces nouveaux trajets au sein-même de ce nouveau partenariat.

---

**Pascal LEVEL,**  
*Président de l'université Valenciennes  
et du Hainaut Cambresis (France)*

Sur la question du coût, je voulais juste dire clairement que : oui, la mise en place de cette réforme représente un investissement financier lourd. Par ailleurs, je voulais revenir sur la notion de mobilité, qui s'avère, pour l'heure, partielle. Je crois que la mobilité se renforcera de façon bidirectionnelle à partir du moment où l'étudiant y trouvera une plus-value qui ne sera pas seulement linguistique et culturelle. En aidant les collègues du Maghreb, sur des domaines bien précis, à mettre en place des pépites (un professeur reconnu, des installations de qualité qu'on ne trouverait pas ailleurs), alors ces pépites pourront briller et attirer des étudiants venus du Nord. Certes, le Maghreb offre le soleil, mais il faut aussi qu'il offre des compétences rares. Je pense donc que de rechercher les conditions d'une réciprocité est un concept à inscrire avec force dans nos recommandations futures.

---

**Lamine KADI,**  
*Recteur de l'université  
de Mostaganem (Algérie)*

Je crois que le rapprochement des espaces d'enseignement supérieur repose en premier lieu sur une meilleure connaissance de ces différents espaces et sur la mise en place d'un système d'assurance-qualité. Alors, seulement, nous pourrions parler d'un espace euro-méditerranéen. Dans ce cadre, la mobilité sera conçue comme un élément parmi d'autres, puisqu'elle sera le meilleur vecteur de connaissance des universités du Nord et du Sud. Je voudrais donc proposer de mettre en place des partenariats expérimentaux axés sur la co-diplômation, adossés à la recherche scientifique. Dans le contexte européen, les programmes de mobilité ambitieux, comme ERASMUS, ont fait leur preuve pour permettre une meilleure connaissance des établissements entre eux. Je crois que nous devons extrapoler sur cette base.

---

**Eric FROMENT,**  
*Président de l'Association  
européennes des universités*

Je tiens seulement à rappeler qu'aujourd'hui, il ne faut pas se tromper, seule une petite fraction de l'Europe est représentée. La diversité que nous remarquons entre nous est, à l'échelle de l'Europe, encore plus évidente. Et le manque de confiance réciproque entre les pays européens est aussi fort qu'entre les pays des deux rives de la Méditerranée. L'évaluation est, à cet égard, essentielle pour donner de la confiance aux uns et aux autres.

## 2

## Les outils institutionnels du partenariat entre établissements

*Hamed BEN DHIA, recteur de l'université de Sfax (Tunisie)*

et

*Bernard de MONTMORILLON, président de la Commission des Relations Extérieures (CPU), président de l'université Paris-Dauphine (France).*

*Le partenariat s'oriente autour de quatre points fondamentaux :*

- *l'évaluation de la qualité de l'institution : un instrument de gouvernance et de gestion,*
- *une pédagogie et des techniques d'enseignement appropriées aux exigences du grand nombre et au défi de l'employabilité (formation pédagogique des formateurs, pédagogie adaptée au grand nombre, apprentissage de la culture entrepreneuriale),*
- *l'harmonisation Nord/Sud des filières, la co-diplômation, les diplômes conjoints (Masters, écoles doctorales...),*
- *les formations délocalisées.*

---

**Bernard de MONTMORILLON,**  
*Président de la Commission  
des Relations Extérieures (CPU),  
président de l'université  
Paris-Dauphine (France)*

Avant de donner la parole à la salle, je voudrais succinctement revenir sur les raisons fondamentales pour lesquelles le système L-M-D a été lancé en Europe. Il s'agissait d'abord de favoriser la compatibilité des systèmes pour renforcer la mobilité intra-européenne. Il s'agissait ensuite de renforcer l'attractivité du système d'enseignement supérieur européen, vis-à-vis du reste du monde. Cette logique s'impose progressivement ; les universités françaises y travaillent. Aussi, le « processus de Marseille », tel que le président Jean du BOIS de GAU-DUSSON l'a baptisé ce matin, devra-t-il nécessairement tenir compte de ce contexte. Nous devons admettre que nos universités vont progressivement se trouver dans un champ de plus en plus compétitif ; nous devons apprendre à maîtriser cette compétitivité internationale et ce sans oublier que nous sommes des établissements publics, ce qui signifie que nous avons une mission de service public. Nous voilà donc engagés dans un passionnant défi : compétitivité renforcée et mission de service public. Comment y répondre ? En misant, d'abord, sur l'autonomie, condition première et essentielle du développement de la visibilité de nos universités ; en misant, ensuite, sur les partenariats. C'est le thème que nous allons aborder ensemble cet après-midi. Il s'agira donc de faire des propositions mûries, approfondies et concrètes pour mettre en place des partenariats, sans nous cacher les difficultés.

---

**Hamed BEN DHIA,**  
*Recteur de l'université de Sfax  
(Tunisie)*

Dans cette enceinte, je vis une troisième naissance. J'ai d'abord assisté à la naissance du réseau méditerranéen des écoles d'ingénieurs, puis à celle du réseau TETHYS, deux réseaux qui fonctionnent aujourd'hui très bien. Aujourd'hui, j'accompagne avec vous cette nouvelle dynamique « de Marseille ». Je pense que cette dynamique est non seulement originale, mais aussi attractive par bien des aspects. Pour la première fois les pays du Maghreb se sentent impliqués dans ce nouvel élan de l'enseignement supérieur. Sans minimiser les obstacles et il y en aura de nombreux, nous devons nous mobiliser avec force et conviction.

En ce qui concerne notre premier thème, l'évaluation, je considère que c'est là un impératif, une nécessité, une culture à adopter partout si nous voulons créer un minimum de lisibilité et de visibilité au niveau de nos institutions. Cette culture doit balayer tous les pans de l'université ; non seulement elle est institutionnelle, mais elle induit une évaluation de l'étudiant par le professeur, du professeur par l'étudiant, etc. Pour inculquer cette nouvelle culture, il faudra veiller à la formation, à la sensibilisation des personnels. Il faudra surtout rassurer tout le monde et rappeler que l'évaluateur n'est pas là pour effectuer un contrôle, qu'il n'a pas un pouvoir absolu. Actuellement, nos collègues sont ravis d'être nommés évaluateurs ; ils sont nettement moins heureux quand il s'agit d'être évalués !

Le thème de l'évaluation conduit nécessairement à celui de la bonne gouvernance, thème que nous devons également approfondir (gestion par objectifs, par résultats, etc.).

En ce qui concerne la pédagogie, il s'agira pour nous de savoir nous remettre en cause en tant qu'enseignant. Je ne connais pas beaucoup d'enseignants qui, aujourd'hui, reconnaissent leurs faiblesses pédagogiques et rares sont ceux qui, au-delà de l'âge de quarante-cinq ans, acceptent de suivre des cycles de formation pédagogique. Une nouvelle fois, c'est une question de culture nouvelle à adopter.

La pédagogie pour le grand nombre est un thème particulièrement vif dans nos pays qui connaissent de nos jours une vague de massification très nette. Les objectifs varient selon les établissements, puisque les institutions à caractère plus technologique accueillent un nombre bien moins important d'étudiants que les facultés. Les comportements devront donc s'adapter en conséquence.

Le concept de la culture entrepreneuriale, que nous aborderons ensuite, peut, je l'admets, choquer certains d'entre vous. Beaucoup continuent en effet à considérer l'université comme le fief du seul savoir. Pour ma part, je déplore que nous ayons manqué la marche qui nous aurait permis d'insérer l'université dans le processus de développement de nos pays, en visant un savoir utile, et en gardant toujours en tête les questions : « Que formons-nous et pour qui, avec quel résultat et quelles retombées économiques ? » En Tunisie, nous formons quelque 40 000 étudiants chaque année. 20 000 de ces diplômés trouvent un emploi, soit dans la fonction publique, soit sur le marché industriel. Les 20 000 autres restent sans emploi. Ce problème ne doit pas s'aggraver. Si l'université ne parvient pas à s'insérer dans le développement, elle continuera à générer des chômeurs ; ce n'est pas tolérable. Nous devons à tout prix aider les sortants de nos universités à raisonner en termes de création d'entreprise, de création d'emploi, plutôt qu'en termes de recherche d'emploi. Cette culture doit être inculquée le plus tôt possible.

Nous aborderons, pour finir, les thèmes de l'harmonisation des diplômes et des formations délocalisées. Je cède donc la parole à la salle sur le premier point.

---

**Abderraouf MAHBOULI,**  
*Président de l'université de Tunis,*  
*représentant des présidents*  
*des universités tunisiennes*

Je voudrais faire une observation préalable aux quatre thèmes que vous avez indiqués, et évoquer une grande absente de nos débats actuels : la Francophonie. En réalité, c'est bien dans le cadre de l'Agence universitaire de la Francophonie que se tiennent aujourd'hui ces discussions ; c'est bien parce que nous avons le français en partage que nous sommes réunis, cette langue que nous voulons être un facteur de solidarité. Comme le disait André Malraux, « la solidarité est la forme la plus intelligente de l'égoïsme ». Et je pose les questions suivantes : n'est-il pas dans l'intérêt de l'Europe francophone d'associer une région, le Maghreb, qui est au carrefour d'autres régions, comme l'Afrique et le monde arabe ?

N'est-il pas dans l'intérêt du Maghreb, grâce aux relations historiques que cette région entretient avec les universités francophones, de trouver dans la Francophonie un biais d'intégration privilégié de l'Europe ? N'est-il pas dans l'intérêt des deux parties de préserver le pont historique entre ces deux rives de la Méditerranée ?

Il me semble que nous ne pourrions pas aujourd'hui évoquer en entier la liste de toutes les questions que nous avons ensemble posée sur la table. Je ne crois pas davantage que nous ayons le temps de trouver une réponse approfondie aux quatre thèmes majeurs de cette session de travail. Le temps nous manque, d'autant plus que je ne crois pas que nous aurons de sitôt une occasion aussi belle de réunir tant d'acteurs des deux rives. Par conséquent, j'estime qu'il est indispensable que nous affirmions notre volonté très forte de construire ensemble cet espace d'échange et d'utiliser cette nouvelle architecture des diplômes pour mieux fédérer nos efforts. D'ici demain, nous pouvons esquisser les mécanismes généraux qui nous permettront de faire fonctionner cette communauté universitaire ; nous n'aurons pas le temps d'entrer dans les détails, ni d'aborder toutes les questions qui nous submergent et recouvrent de si vastes champs.

---

**Eric FROMENT,**  
*Président de l'Association  
européenne des universités*

En termes de propositions concrètes, il existe un domaine dans lequel les possibilités d'actions vont dans le sens de l'autonomie des universités : l'évaluation. Nous pouvons évidemment attendre que nos gouvernements mettent en place des agences d'évaluation mais, si les universités veulent envoyer un signe de responsabilité qui viendrait appuyer la légitimité de leur autonomie, elles ont tout intérêt à prendre à bras le corps le thème de l'évaluation. Un président d'université est tout à fait à même de mettre en place, dans son établissement, une procédure d'évaluation, à condition de trouver un consensus. En outre, ce thème trouve pleinement son sens dans une assemblée comme celle-ci dans la mesure où toute procédure d'évaluation n'est crédible qu'à la condition d'associer des personnalités extérieures à l'établissement. Et il est souhaitable, du point de vue de l'EUA, que ces personnalités aient la même langue en partage ; en effet, les experts extérieurs doivent pouvoir dialoguer en confiance avec les étudiants, les enseignants, l'ensemble des personnels.

Il est également question ici de gouvernance et de stratégies d'institution, puisqu'il est évident qu'on ne peut pas évaluer une institution sans qu'elle ait préalablement défini ses propres objectifs, en accord avec ses équipes enseignantes. Cette démarche d'acquisition d'autonomie me semble non seulement possible mais souhaitable. Elle est inhérente au processus de Bologne. En effet, ce processus, bien qu'intergouvernemental, a reconnu qu'il ne pourra aboutir sans l'appui des universités ; l'enjeu est donc porté, fondamentalement, par les institutions elles-mêmes. Le processus de Bologne implique donc l'obligation d'une prise en main, par les universités, de leurs problèmes ; je pense, à cet égard, que l'évaluation est un outil particulièrement adapté.

---

**Un intervenant marocain**

J'estime que la gouvernance des facultés dites « à accès non sélectif », telles que les facultés de Droit, est bien plus malaisée que la gouvernance d'établissements de type école d'ingénieurs ou facultés des sciences, du moins au Maroc. Par conséquent, les outils de la gouvernance doivent être adaptés. Les outils de gestion de la scolarité, des ressources humaines, l'introduction des technologies de la communication et de l'information, l'Intranet, etc., pourraient gagner à être partagés. A cet égard, les présidents d'université européens disposent de moyens nettement plus nombreux que leurs homologues marocains. Aussi, à aucun moment, n'imaginons-nous comparer nos expériences.

En revanche, nous sommes à l'affût de tous les conseils visant à améliorer notre gouvernance. Par ailleurs, j'avoue ma préférence pour le terme « démarche qualité » au détriment du terme « assurance-qualité ».

---

**Bernard de MONTMORILLON,**  
*Président de la Commission  
des Relations Extérieures (CPU),  
président de l'université  
Paris-Dauphine (France)*

Je ne suis pas certain que nous soyons sur-dotés en moyens. A titre d'exemple, nous disposons de trois fois moins de personnel administratif par étudiant que certaines universités anglo-saxonnes. Or, la qualité de la pédagogie dépend non seulement de l'encadrement pédagogique, mais aussi de l'encadrement administratif et, sur ce point, il nous reste encore des efforts significatifs à fournir.

Par ailleurs, je voulais appuyer la proposition de renforcer les échanges d'expériences. C'est ce que la Conférence des Présidents d'Université française a mis en place avec la Conférence des présidents marocaine ; cette expérience a abouti à la création de micro-réseaux au sein desquels les universités avancent en échangeant leurs problèmes et leurs solutions.

---

**Domitien DEBOUZIE,**  
*Président de l'université  
Claude Bernard Lyon I (France)*

En France, l'introduction du système L-M-D pose des problèmes administratifs, dont certains n'ont pas suffisamment été anticipés. C'est le cas de la formation du personnel administratif. Il faut envisager, dans chaque établissement, une grande campagne de formation de ces personnels, afin qu'ils soient parfaitement imprégnés de la culture L-M-D.

Par ailleurs, nous avons opté, en France, pour une démarche qui partait de la base pour remonter, sous forme de propositions, jusqu'au ministère. Cette culture n'a pas été facile à imposer mais la difficulté la plus significative réside dans le fait que nous avons abouti, par cette démarche, à un découpage dans l'offre de formation qui ne cadre plus avec notre découpage en UFR. Parce que nous n'avons pas anticipé cette difficulté, nous sommes aujourd'hui obligés de nous pencher de nouveau sur cette question.

---

**Rafika KESRI**  
*Rectrice de l'université  
de Boumerdes (Algérie)*

Je voudrais insister sur la mobilité des savoirs et sur les outils qui permettraient d'améliorer cette mobilité. Dans ce cadre, le Nord est certainement à même d'aider le Sud. Je pense notamment à toutes les technologies nouvelles dont nous avons besoin et qu'il serait bon de mettre en place dans nos pays de façon à limiter l'exode de nos cerveaux, mais aussi à attirer la matière grise vers nos pays. Parmi les 240 000 diplômés algériens expatriés que nous évoquons tout à l'heure se trouvent 3 000 informaticiens, formés en Algérie ! En 2008, lorsque nous accueillerons 1 million d'étudiants, nous devons être capables de répondre à des demandes fortes en matière de nouvelles technologies, sans quoi nous ne jugulerons pas cette fuite inadmissible de nos compétences vers l'étranger.

---

**Mabrouk EL MONTACER**  
*Président de l'université de Gabès,  
Gabès (Tunisie)*

Je voudrais soumettre trois suggestions pour aider à la création de cet espace euro-maghrébin de l'enseignement supérieur. Le défi du nombre, dans le Sud en particulier, pourrait être surmonté grâce à une assistance améliorée, surtout pour les institutions récentes qui voient actuellement le jour dans des conditions assez difficiles ; nous avons besoin de livres, de documents, mais aussi d'une assistance spécifique dédiée aux enseignants. En Tunisie, nous avons mis en place la procédure du « professeur visiteur ». En France, il existe un fonds d'aide à la mobilité des enseignants du Nord vers le Sud pour une qualité accrue des formations, fonds qui mériterait d'être davantage crédité. De même, les structures de coopération exigent de plus en plus de compétences, dont nous ne disposons pas dans nos pays.

Ainsi, nos étudiants, dont le nombre ne cesse de croître, lisent de moins en moins, en particulier en français. Il serait judicieux de faciliter le partage de documents et de manuels entre le Nord et le Sud. Bien sûr, les nouvelles technologies nous permettent de nous abonner à des revues en ligne, mais les étudiants ont encore recours aux bons vieux manuels traditionnels. Or, les livres, surtout scientifiques et pédagogiques, sont extrêmement coûteux. Nous pourrions donc inscrire cette demande dans notre coopération.

---

**Benali BENZAGHOU,**  
*Recteur de l'université des sciences  
 et de la technologie  
 Houari Boumediene,  
 Bab Ezzouar Alger (Algérie)*

En ce qui concerne la gouvernance et l'autonomie, il faut peut-être rappeler le contexte historique : les pays du Maghreb sont dans une phase jacobine, dont les pays européens ont mis un certain temps à sortir. L'organisation de nos Etats tend vers une centralisation, dont il nous faut tenir compte quand nous parlons d'autonomie de nos universités. Par exemple, si nous proposons un diplôme « d'université » à nos étudiants, ils n'en voudront pas ; ils réclameront tous un diplôme « national ». En outre, il ne faut pas négliger le fait que nos universités sont encore relativement jeunes. Dans certaines d'entre elles, la majorité du personnel enseignant est constitué de maîtres assistants. C'est pourquoi la question de l'autonomie est complexe, dans nos contextes. Elle pourra trouver un début de réponse grâce aux échanges d'expériences avec l'Europe, à condition toutefois de ne pas viser une parfaite symétrie.

Il y a quelque huit années, nous avons tenté de mettre en place une procédure d'évaluation dans nos universités. Nous avons organisé des séminaires nationaux, en faisant appel au Comité d'évaluation français. Mais, immédiatement, le ministère a déclaré que cette évaluation permettrait d'élaborer des grilles d'attribution des budgets, et le projet d'évaluation est resté lettre morte. Aujourd'hui encore, nos collègues n'acceptent pas la notion d'auto-évaluation. Pour mettre en place des mécanismes durables, nous gagnerions donc à bénéficier de l'expérience européenne en consultant les différents organismes concernés.

Par ailleurs, je suggère que le processus de Marseille adopte sa propre stratégie en optant pour une architecture D-M-L. En effet, nous pouvons d'ores et déjà réaliser une coopération efficace au niveau D. Le niveau M n'est pas inaccessible non plus. En revanche, le niveau L me semble bien trop complexe pour organiser des partenariats, en raison du nombre et des spécificités du marché de l'emploi dans chaque contexte.

Enfin, je ne crois pas que l'achat des manuels soit un problème fondamental. A mes yeux, le plus grand défi est de former un encadrement capable de prendre en charge 1 million d'étudiants dans dix ou quinze ans. Le processus de Marseille doit donc afficher clairement pour objectif l'autonomie des universités du Sud en termes de fonctionnement et de formation de l'encadrement.

---

**Martine PRETCEILLE,**  
*Vice-présidente du Conseil scientifique,  
 université Paris VIII,  
 Vincennes Saint-Denis (France)*

Je soutiens entièrement la proposition de partir du niveau D, car il a l'avantage d'être démultiplicateur et d'aller dans le sens de l'autonomie des universités.

En ce qui concerne la pédagogie des grands nombres, c'est un problème qui n'a pas encore trouvé de solution. La pédagogie universitaire commence, quant à elle, à être reconnue dans de nombreux pays. Aussi pourrait-on suggérer de mettre en place un groupe de travail pluri-institutionnel pour réfléchir à la pédagogie universitaire des grands nombres et faire des propositions dans le cadre de cette rencontre.

---

**Jean-Jacques CLAUSTRIAUX,**  
*Vice-recteur de la faculté  
universitaire des sciences  
agronomes de Gembloux (Belgique)*

Je trouve moi aussi très intéressante la stratégie du D. Cependant, nous ne devons jamais perdre de vue la question des moyens. Si nous nous intéressons à la recherche, nous devons trouver des financements spécifiques. Je plaide donc en faveur de la mise en valeur et du partage d'expériences. Je crois que nous devons aussi avoir le courage de nommer les endroits avec lesquels ces échanges pourraient être particulièrement fructueux (laboratoires de qualité, etc.). A ce niveau-là, il n'est pas seulement question de formation.

Je voudrais également revenir sur les outils institutionnels et sur l'évaluation de la qualité dans le processus de Marseille et rappeler que leur mise en œuvre, dans nos institutions, est excessivement coûteuse. Pour notre part, nous avons été contraints d'investir, en moyens mais aussi en personnels de qualité (juristes, informaticiens, etc.). Concevoir une nouvelle organisation de nos institutions coûte cher, au détriment de nos enseignements et de notre recherche. Par conséquent, si nous voulons rester positifs, suivons un conseil qui n'est pas appliqué en Communauté française de Belgique : partageons nos programmes informatiques de gestion des étudiants ! Là, nous réaliserons une économie d'échelle significative, tout en conservant la possibilité de personnaliser, ensuite, ces programmes.

En termes de pédagogie, enfin, je suggérerais seulement de prévoir des contrats à durée indéterminée pour nos personnels, si nous voulons assurer une pérennité à nos systèmes. Mais sur ce thème, je cède la parole à mon collègue belge, dont les réflexions en termes de pédagogie sont bien plus avancées que les miennes !

---

**Michel FRANCARD,**  
*Prorecteur de l'université catholique  
de Louvain,  
Conseil des Recteurs des universités  
francophones de Belgique*

Si nous avons trouvé des solutions, nous vous les aurions déjà communiquées, c'est évident. Il faut dire également que, dans notre contexte, nous parlons de pédagogie, mais pas de pédagogie des grands nombres, ce qui facilite indéniablement notre tâche. Nous avons commencé par introduire les nouvelles technologies, pour nous rendre compte qu'elles étaient loin de répondre à toutes nos attentes. Aujourd'hui, notre institution a choisi d'injecter des ressources ; réduire la taille des auditoires est en effet un choix de gouvernance, un objectif stratégique pour lequel nous sommes prêts à investir.

Par ailleurs, c'est bien grâce à l'évaluation que nous parvenons à dégager nos priorités effectives en termes d'encadrement. C'est pourquoi nous menons une évaluation systématique des enseignants, évaluation dont nous tenons compte pour les nominations et les promotions des enseignants

---

**Helal AHMED,**  
*Président de l'université du Centre,  
Sousse (Tunisie)*

Le système L-M-D dont nous parlons vise bien à consolider cet espace euro-maghrébin des savoirs que nous espérons tous. Pour réussir, nous devons suivre certaines règles, parmi lesquelles l'évaluation ou la pédagogie. Existe-il, entre les universités françaises et les universités des autres pays européens, des standards communs d'évaluation, des schémas partagés de pédagogie universitaire ? Je ne crois pas en effet que nous parviendrons à travailler ensemble si nous n'appliquons pas un certain nombre de règles communes et je suggère que nous montions rapidement, entre les pays du Maghreb, des projets communs qui nous serviront de base de travail. Ainsi, je trouve l'idée de commencer par le niveau D judicieuse, à condition cependant de ne pas délaisser les autres niveaux pour autant.

---

**Jean-Pierre FINANCE,**  
Président de l'université Nancy I  
Henri Poincaré, Nancy (France)

Sous le contrôle de Monsieur CARRIERE, je peux apporter quelques éclaircissements sur l'accréditation dans les pays européens. Actuellement, nous nous orientons vers un système à deux niveaux : des systèmes nationaux, reconnus et labellisés au niveau européen. On pourrait parler « d'uniformisation dans la diversité ».

En ce qui concerne l'évaluation des cursus, Monsieur FROMENT a évoqué tout à l'heure les programmes de réflexion disciplinaire, que nous appelons Tuning. Il s'agit de réunir différents collègues européens afin qu'ils se mettent d'accord sur les compétences requises pour tel ou tel niveau, dans leur discipline. Ces programmes pourraient très certainement être ouverts.

---

**Gilbert BEREZIAT,**  
Président de l'université Paris VI  
Pierre et Marie Curie, Paris (France)

Les grands espoirs fondés sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, notamment la diffusion d'enseignements délocalisés, sont aujourd'hui tempérés. J'étais à l'*Institut of Technology* de Boston, au Massachusetts, lorsqu'il a été décidé de mettre en ligne tous les enseignements : il est évident que le diplôme de MIT de Singapour ne vaut pas le diplôme de MIT de Boston !

Néanmoins, certaines expériences peuvent être intéressantes. Ainsi, en mathématiques, l'université Pierre et Marie Curie a développé le *Doc Spad*, semi-présentiel et à distance, pour lequel elle propose des cours en ligne pour nos étudiants les plus éloignés géographiquement. Nous devons, évidemment, conduire un bilan de cette expérience, mais il faut lui laisser un peu de temps. Ce genre de tentative ne peut pas être évaluée au bout de six mois !

Par ailleurs, nous proposons une remise à niveau aux étudiants dont nous pensons, au bout de six mois, qu'ils ne suivent pas. Plutôt que de les autoriser à poursuivre avec un fort risque d'échec, nous leur faisons en quelque sorte « redoubler » leur premier semestre, tout en utilisant davantage les nouvelles technologies.

Il reste que, concernant les NTIC, certaines questions devront être tranchées. Qu'advient-il, par exemple, de la propriété intellectuelle des cours mis en ligne ? Personnellement, je suis pour l'universalité et le service public. Lors de mes déplacements en Jordanie, au Liban, en Syrie, j'ai vu se multiplier les initiatives de création d'universités privées ; ce sont des entreprises commerciales ! Mais ceci est un autre débat. Pour rester sur le sujet des NTIC, dans mon université, nous avons totalement basculé dans le système L-M-D en septembre dernier. Totalement, c'est-à-dire y compris informatiquement, avec la possibilité pour l'étudiant de s'inscrire en ligne. A la date d'aujourd'hui, il reste encore quelque 1 000 étudiants qui, déjà inscrits en ligne, n'ont pas encore leur carte ! Oui, je le dis, il faut s'attendre à des bugs ! De la même manière, j'entends dire que le personnel IATOS est insuffisamment formé. Mais cette réalité-là ne date pas de la mise en place du L-M-D ! Sur ce point, l'introduction du L-M-D m'a appris deux choses. La première, c'est que, contrairement aux idées reçues, le personnel est prêt à bouger quand on le lui propose : en prévision du basculement, nous avons créé des secrétariats pédagogiques, ouvert les postes en interne, et constaté à cette occasion que le personnel était intéressé par cette expérience nouvelle. La seconde, c'est que, l'institution n'ayant pas suffisamment anticipé la formation des personnels, nous avons pris du retard. Mais, honnêtement, ce qui continue de m'étonner, alors que nous avons entièrement fait exploser notre système, c'est qu'il n'y a pas eu d'émeutes ! Certes, c'est difficile, mais l'espoir est là ; les gens sont prêts à se mobiliser. Et je ne crois pas que nous devons attendre de l'extérieur qu'il nous oriente et nous finance ; nous devons, et nous en sommes capables, trouver les ressources en nous-mêmes. Puisqu'elles sont autonomes, les universités doivent aussi apprendre à aller chercher l'argent !



---

**Christian DUHAMEL,**  
*Coordinateur du Haut Conseil  
franco-algérien de coopération  
universitaire et de recherche (France)*

Outre ma fonction de coordinateur du Haut Conseil franco-algérien, j'assume aussi celle d'évaluateur des contrats quadriennaux de nos universités pour leurs relations internationales. De ce poste, j'observe que la mise en place des modules ECTS ne se fait pas de façon uniforme à l'échelle européenne. Or, l'un des freins à la mobilité réside justement dans le fait que les calendriers ne coïncident pas. Je sou mets donc une proposition concrète : mettre en place, entre une université marocaine, une université tunisienne, et une université algérienne, un Master partagé sur un domaine défini qui suivrait le même calendrier modulaire. Nous pourrions même imaginer de créer un Master en mobilité maghrébine, éventuellement épaulé par l'Agence universitaire de la Francophonie et les universités francophones. Dans ce Master, les étudiants pourraient suivre un certain nombre de crédits dans une première université, puis poursuivre dans une seconde, etc.

Je profite de ce que j'ai la parole pour revenir sur la proposition d'un « D-M-L ». D'après mes connaissances, partir du D serait un peu dangereux, du moins en Algérie. Il faut redéfinir la recherche dans ce pays, avant d'envisager cette option, et l'épauler davantage au niveau international. D'autant que je suis persuadé que la priorité première, en Algérie, c'est d'élaborer des formations de Licence avec vision professionnalisante, et ce pour deux raisons : d'abord, parce qu'il est urgent de créer des classes moyennes dans ce pays où elles n'existent pas réellement ; ensuite, parce qu'en raccourcissant les études, on soulage significativement le stock d'étudiants, ce qui peut être un atout majeur pour lutter contre le problème du nombre. Aujourd'hui, on parle d'un million d'étudiants avec 40 % de réussite au baccalauréat ce qui signifie que, si le niveau s'améliore en Terminale, nous allons droit vers une véritable catastrophe universitaire ! Regardons les choses en face : nous parlons d'encadrement, mais ne vaut-il pas mieux que vos enseignants soient mieux formés à encadrer des premiers cycles plutôt que de viser des second ou troisième cycles mal encadrés ? Il faut donc donner à ces Licences leurs lettres de noblesse ; il faut faire en sorte qu'elles ne deviennent pas des impasses ; il faut travailler à des Masters en reprise d'études après valorisation des acquis, etc.

Enfin, il faut envisager l'utilisation des nouvelles technologies informatiques parce que vous n'aurez pas, en si peu de temps, les moyens de recruter des enseignants de valeur en nombre suffisant ou de former vos enseignants actuels pour faire face à l'inflation démographique. En revanche, dans ce laps de temps, vous pourrez mettre en place des outils informatiques qui, malgré les échecs éventuels, permettront à vos étudiants d'étudier.

---

**Bernard CARRIERE,**  
*Président de l'université  
Louis Pasteur, Strasbourg I (France)*

La logique d'une offre de formation conjointe, en vue de faciliter les parcours, supposerait selon moi une habilitation conjointe ou, du moins, un maillage progressif du territoire en termes de co-habilitations associant, bilatéralement, des établissements multiples. Autrement dit, cela supposerait d'abord un accord sur les pré-requis par les équipes pédagogiques respectives de chaque établissement, ensuite une habilitation dans chaque pays concerné. Nous pourrions imaginer, expérimentalement, d'aller vers l'identification de quelques Masters avec habilitation totalement conjointe par des instances à définir qui jouiraient d'une autorité politique sur ce point, sans pour autant se substituer à la nécessaire habilitation dans chacun des pays.

---

**Hafid BOUTALEB JOUTEI,**  
*Président de l'université  
Mohammed V, Agdal (Maroc)*

Les écoles doctorales ne pourraient-elles pas, dans cette affaire, s'avérer utiles ?

---

**Bernard CARRIERE,**  
*Président de l'université  
 Louis Pasteur, Strasbourg I (France)*

En l'état, l'approche D-M-L permettrait certainement de mieux identifier les lignes de force en recherche. Ces lignes de force reposent sur des collaborations anciennes entre collègues du même domaine, collaborations qui dépassent le cadre institutionnel. En créant des Masters thématiques, nous pourrions ainsi regrouper des collègues qui travaillent ensemble depuis fort longtemps et trouver là aussi l'occasion de tirer vers le haut la formation des enseignants. Je crois donc que cette proposition est à approfondir, d'autant qu'elle n'est pas nécessairement incompatible avec la nécessité de travailler sur le niveau L.

---

**Mohamed Ali DRISSA,**  
*Président de l'université de Kairouan  
 (Tunisie)*

Je voudrais réagir à la proposition de mon collègue algérien d'une nouvelle architecture partant du niveau D. Cette stratégie peut sembler séduisante, mais elle me semble, à moi, dangereuse : c'est en effet la meilleure façon de torpiller le L-M-D ! Nous avons tous affirmé avec force notre volonté d'appartenir à l'espace qu'a créé le processus de Bologne ; il ne faut donc pas que le « processus de Marseille » assassine celui de Bologne !

Je crois que nous ne pourrions pas résoudre ce problème en séance plénière. Je suggère donc de créer des commissions qui seront chargées de cerner et de sérier toutes les difficultés, afin que nous tentions de les résoudre ensuite avec modestie.

---

**Olga GALATANU,**  
*Vice-présidente des Relations  
 internationales, université de Nantes  
 (France)*

Il pourrait paraître indécent de parler de défi du grand nombre en France. Cependant, nous avons nous aussi à relever un défi, lié à une sorte d'injonction paradoxale : la réforme implique un suivi quasi-individuel de chaque étudiant. Or, en France, certaines filières attirent un nombre conséquent d'étudiants, et il n'est pas toujours aisé d'assurer ce suivi. J'ai également eu une expérience dans un pays du Sud, qui était plutôt un pays de l'Est en l'occurrence ; les contraintes y étaient naturellement bien plus fortes. Pour autant, j'ai pu constater une autonomie interne à l'acte pédagogique que tout enseignant a eu l'occasion d'exploiter un jour. A l'intérieur même de l'acte pédagogique, il existe donc la possibilité de mettre en place des formules qui ne seraient pas contraintes par l'institution. A ce titre, je crois que les pays du Sud ont engrangé une vaste expérience, qu'il serait tout à fait judicieux de partager. C'est pourquoi je soutiens l'idée de créer des commissions afin de réfléchir aux possibilités de mise en place de structures d'échanges simples sur la pédagogie universitaire, entre les pays du Maghreb et les pays d'Europe. Ces structures, qui pourraient prévoir une mobilité des enseignants, ne seraient pas très onéreuses.

Par ailleurs, je souhaite revenir sur les notions d'attractivité et de mobilité. A Nantes, où je m'occupe des relations internationales, nous accueillons de nombreux étudiants du Maghreb, mais très peu d'étudiants nantais se déplacent, en particulier au Maghreb. Là encore, nous gagnerions à créer des liens de co-diplômation, avec des spécificités des pays partenaires (puisque « harmonisation » ne signifie pas « uniformisation »). L'université de Nantes mène actuellement une expérience de ce genre avec l'université de Düsseldorf : il s'agit d'un Master de même domaine, avec certification sur la spécificité par l'autre université. Elle tente encore de mettre en place un système identique avec une université d'Amérique latine. Ces formules de « certifications réciproques » pourraient servir de base de réflexion puisqu'on peut difficilement envisager une coopération sérieuse sans réciprocité réelle.

---

**Lamine KADI,**  
*Université de Mostaganem (Algérie)*

En préambule, je tiens à rappeler que toute stratégie est, par définition, nécessairement globale. Pour ce qui est, maintenant, de la gouvernance, un enjeu majeur me semble devoir absolument retenir notre attention, en particulier en Algérie : le sous-encadrement dans l'encadrement administratif et technique des universités doit être de qualité. Ce défi intervient dans l'introduction des TIC, la modernisation des techniques de gestion, le fonctionnement des bibliothèques, la gestion de la scolarité, le soutien à la recherche, l'implantation de dispositif de formations continues, etc. Si nous voulons parler de qualité, demain, il nous faut apporter des réponses à ces sujets aujourd'hui.

L'évaluation est également un enjeu majeur, bien que prématuré. En effet, l'évaluation a pour corollaire l'autonomie : nous ne pouvons pas nous faire évaluer sur des objectifs que nous n'avons pas nous-mêmes défini, ou qui ont été définis pour nous-mêmes.

Enfin, concernant la stratégie du D, elle ne me semble pas incompatible avec celle du L, d'autant que, chez nous, l'enjeu de la qualité se pose véritablement au niveau du L, et peut-être même plus en amont, dans le système secondaire et moyen. Il reste qu'au niveau L, il nous faut moderniser nos formations et l'implantation du système L-M-D est une formidable opportunité pour remettre à plat toutes nos formations et leurs contenus, pour créer des formations soucieuses de renforcer l'employabilité et pour améliorer le rendement pédagogique des établissements universitaires.

Je parlerais donc, moi aussi, d'une stratégie de partenariats expérimentaux globaux. Ces derniers doivent se faire dans le cadre de formations « communes » ou « en commun », qui offrent l'avantage de reposer sur un engagement fort des partenaires, des étudiants et des enseignants. Ces partenariats s'adosseront en priorité sur la recherche, mais aussi sur les échanges de missions d'enseignement dont nous avons besoin, sur la mise en place de dispositifs de formation continue (nécessaires et liés à la mise en place de formations professionnalisantes), et sur une coopération renforcée dans les domaines de la gestion administrative, technique et de service à même de créer un environnement garant de la réussite.

Ces opérations pilotes pourront ensuite être essaimées très rapidement, tout en laissant le temps de trouver les moyens financiers et institutionnels, dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale, pour cet élargissement progressif.

---

**Benali BENZAGHOU,**  
*Université des sciences  
et technologies Houari Boumediene,  
Bab Ezzouar Alger (Algérie)*

J'ai le sentiment d'un malentendu : je n'ai jamais suggéré d'inverser le processus de Bologne, mais j'ai considéré que, dans la stratégie de coopération entre des universités du Nord et des universités méditerranéennes, il pourrait être plus efficace de commencer par créer des partenariats au niveau D, avant de passer au niveau M, puis au niveau L. Ceci étant, quand la possibilité existe d'une aide ciblée au niveau L, il est évident qu'il serait absurde de s'en passer !

---

**Hamed BEN DHIA,**  
*Recteur de l'université de Sfax,  
(Tunisie)*

Dans ce cas, il est inutile de créer des commissions... Savez-vous ce qu'était le chameau, à l'origine ? Un cheval dont on a confié le design à une commission !

---

**Bernard de MONTMORILLON,**  
*Président de la Commission  
 des Relations Extérieures (CPU),  
 président de l'université  
 Paris-Dauphine (France)*

A titre d'information, il faut savoir que, comme vous, l'Europe se penche avec attention sur le niveau L. Le prochain Conseil des ministres européens, qui aura lieu en 2005, travaillera sur l'employabilité des Licences. Par ailleurs, en France, seuls les M ont été volontairement adossés à la recherche ; les L ne le sont qu'indirectement. Le débat peut donc tout à fait s'orienter sur le L, d'une part, et sur le M-D, d'autre part.

---

**Chantal ZOLLER,**  
*Directrice des Relations internationales,  
 université libre de Bruxelles (Belgique)*

Puisque nous recherchons des propositions concrètes, je voudrais revenir sur la notion de partenariats expérimentaux en tentant de faire avancer le débat, tout en rencontrant votre souci d'un partage des connaissances, de la mobilité des savoirs, d'une mobilité réciproque, etc. Je me demande donc dans quelle mesure il est intéressant d'approfondir l'idée de cursus conjoints, en cherchant d'emblée à les situer dans des domaines d'intérêts communs, c'est-à-dire en ciblant certaines matières (environnement, relations internationales, études européennes versus études méditerranéennes, santé publique...). Nous pourrions encore retenir une formule simplifiée, grâce à des écoles d'été qui permettraient de partager nos savoirs et nos approches et pourraient, créditées en ECTS, être intégrées dans les cursus de chacun de nos pays.

Par ailleurs, en tant que spécialistes des sciences humaines, je dois dire à quel point je suis irritée d'entendre parler d'employabilité dans une approche qui me semble à court terme. Même en Europe, il y a eu une évolution depuis Bologne sur ce thème ; depuis Prague, nous avons pris conscience des risques d'une interprétation réductrice de l'employabilité. En tout cas, il ne faut pas la concevoir comme la préparation à un métier trop ciblé, mais bien, plutôt, comme une capacité à l'adaptabilité. Certes, la formation tout au long de sa vie devient essentielle, mais la notion d'adaptabilité reste au cœur de l'institution universitaire ; c'est ce qui la différencie d'une école technique. Bologne a eu le mérite de nous sensibiliser tous à la nécessité de s'ouvrir à une culture de l'insertion professionnelle ; pour autant, tous les métiers ont besoin de la méthodologie critique, de la rigueur scientifique, de l'approche à la recherche, de quelques rudiments de sciences humaines (déontologie, respect des sources, etc.). Dans un monde de plus en plus complexe, cet apport de responsabilité citoyenne, de respect d'une éthique scientifique, doit être donné à tous les étudiants. C'est pourquoi la pédagogie de l'employabilité doit aussi tenir compte de ces valeurs humanistes et scientifiques qui, à l'instar de la langue française, est également un facteur fort de cohésion entre les universités du pourtour méditerranéen.

---

**Jean-Pierre FINANCE,**  
*Président de l'université  
 Henri Poincaré, Nancy I  
 (France)*

A ce stade de nos échanges, il est intéressant de constater que, au-delà de ce qui nous rapproche, les situations sont extrêmement diverses et variées ; le système que nous voulons mettre en place est donc hétérogène non seulement dans ses moyens, mais aussi, peut-être, dans quelques-unes de ses finalités. Nous avons évoqué des thèmes majeurs, comme l'évaluation, la gouvernance, la formation des personnels, la qualité et les appuis logiciels. Maintenant, pour avancer, je crois que nous devons travailler de manière très concrète, sur des cas bien définis, avec des possibilités d'éventuelles généralisations.

En ce qui concerne la gouvernance, les universités françaises ont connu un indéniable progrès quand, à la fin des années 80, elles sont entrées dans un processus de contractualisation avec l'Etat. Pour réussir à concilier la logique de service public avec une meilleure adaptabilité aux contextes historique et géographique, il faut que nous apprenions à bâtir des stratégies qui s'expriment au travers de projets négociés, sous forme de contrats d'objectifs avec les financeurs de nos établissements. Je crois que ces principes de travail sont bons à suivre. Si nous pouvions les appliquer, en commun, nous ferions quelques progrès.

---

**Hamed BEN DHIA,**  
*Recteur de l'université de Sfax (Tunisie)*

Une autre suggestion serait de mobiliser les structures AUF pour faire avancer les réflexions avec les diverses conférences.

*Un intervenant français*

Nous sommes prêts, au ministère, à accueillir une équipe maghrébine pour suivre l'élaboration d'un contrat, à travers ce qu'on appelle les visites universitaires.

---

**Mustapha BENNOUNA**  
*Président de l'université Abdelmalek Essaadi, Martil Tetouan (Maroc)*

Je voudrais évoquer un point que nous n'avons pas encore abordé : la délocalisation des diplômes. Personnellement, ce thème me gêne un peu. En effet, j'apprends que des universités françaises, canadiennes, européennes, délocalisent des diplômes dans des écoles privées qui n'ont aucun moyen, tout en affirmant appliquer le système L-M-D que nous avons, pour notre part, tant de difficultés à mettre en place. Je voudrais bien comprendre l'intérêt d'une telle stratégie de délocalisation, à un moment où nous parlons d'harmonisation entre les espaces européen et maghrébin. Je crois qu'il serait bien davantage préférable de miser sur la co-diplômation.

---

**Hamed BEN DHIA,**  
*Recteur de l'université de Sfax (Tunisie)*

Pour donner plus de synergie et de chances de survivre à cet espace que nous voulons créer ensemble, il faut, selon moi, miser sur l'organisation des Masters. Ce sera l'occasion, pour nos établissements du Sud, de s'imprégner de la nouvelle architecture lors de la création de ces Masters, de restructurer leur encadrement, tout en fixant une population étudiante et en préparant le niveau D. En termes de mobilité, la co-diplômation et la formation délocalisée sont également des chances d'améliorer le système déjà existant.

---

**Mabrouk EL MONTACER,**  
*Président de l'université de Gabès (Tunisie)*

L'expérience des professeurs visiteurs pourrait gagner à être généralisée. Cette expérience, conduite à large échelle en Tunisie, consiste à inviter des professeurs d'autres pays (d'horizons très variés) afin qu'ils dispensent leur enseignement, sur un temps réduit (module entier ou partiel). Très appréciée des étudiants, elle permet en outre d'apporter une richesse de formation que nous ne saurions offrir.

---

**Jean-Pierre FINANCE,**  
*Président de l'université Henri Poincaré, Nancy I (France)*

Quelle est la durée moyenne de ces séjours ?

---

**Mabrouk EL MONTACER,**  
*Président de l'université de Gabès (Tunisie)*

Entre quinze jours et un mois.

---

**Hamed BEN DHIA,**  
*Recteur de l'université de Sfax (Tunisie)*

J'ajouterai qu'à Sfax, chaque année, nous recevons des professeurs tunisiens expatriés qui reviennent au pays pour une année sabbatique.

---

**Mabrouk EL MONTACER,**  
*Président de l'université de Gabès (Tunisie)*

Nous avons également testé, à Gabès, ville située assez loin du centre du pays, l'expérience des cours à distance. Ainsi, en mathématiques, matière qui se prête assez bien à ce mode d'enseignement, nous avons mis au point, avec des professeurs de Tunis, des cours à distance qui ont été très bien accueillis par les étudiants, au point que ces derniers n'envisageaient plus un enseignement

de moindre qualité ! Les examens ont été passés simultanément à Tunis et à Gabès, et le taux de réussite très encourageant nous pousse à réitérer cette forme de coopération.

Par ailleurs, grâce à l'Agence universitaire de la Francophonie, nous avons mis en place une coopération avec Bordeaux III pour l'enseignement de la langue française, qui nous permet de recevoir, bon an, mal an, environ cinq professeurs français et d'organiser des séminaires de formation de chercheurs.

Enfin, nous avons créé un Master de recherche international, avec le Japon et la Chine, sur le thème de la désertification. Un point reste cependant à déplorer pour la Francophonie : cette formation se fait exclusivement en anglais...

---

**Otmane BOUAB,**  
*Vice-président de l'université  
Cadi Ayyad, Marrakech (Maroc)*

Nos débats ont porté largement sur les équivalences entre les différentes formations et sur la mobilité des étudiants. Personnellement, je ne crois pas que nous pourrions renforcer une mobilité réelle en nous basant seulement sur une reconnaissance mutuelle des contenus ou des crédits. Je crois que nous devons trouver les moyens d'une reconnaissance mutuelle de la qualité. Or, le développement de l'évaluation apparaît inégal, voire très inégal, entre nos différentes institutions. C'est pourquoi je propose la création d'un groupe de travail sur l'évaluation de la pédagogie, qui fasse des propositions de plate-forme minimale d'assurance qualité.

---

**Jean-Marie MIOSSEC,**  
*Président de l'université Paul Valéry,  
Montpellier III (France)*

Je voulais d'abord faire remarquer que l'entrée dans le processus des universités du Maghreb double, pratiquement, le nombre des étudiants francophones, ce qui ne manquera pas de peser dans la balance.

Je voulais ensuite dire que ce qui nous manque, dans nos établissements, ce n'est pas tant une culture entrepreneuriale qu'une nouvelle culture de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il s'agit pour tous de prendre conscience de cette nouvelle logique. En France, les différences sont très nettes entre les universités qui ont déjà acquis cette culture et celles qui ne l'ont pas encore adoptée. La volonté de se hisser à un niveau compétitif mondialement se traduit par un effort visible concernant la gouvernance interne. Dans le système français, cet effort ne se décline pas de la même manière selon les établissements et, surtout, selon leur contexte propre. Aussi les problèmes rencontrés en France risqueraient-ils de se retrouver en Algérie, en Tunisie ou au Maroc, toujours selon des déclinaisons spécifiques.

Pour finir, je crois que ces fameux partenariats que nous évoquons pour renforcer la mobilité ont déjà été initiés, de ci, de là, et de façon totalement informelle. Aujourd'hui, nous devons tenter de valider cette expérience en termes d'ECTS et de co-habilitations. Ainsi, au niveau L, nous avons initié une université d'été avec l'université Mentouri Constantine pour les étudiants du LEA arabe, mais cette expérience d'un mois n'est pas habilitée par le ministère français. De même, chaque année, quatre étudiants de niveau M d'histoire rejoignent une université libanaise ; au niveau D, nous avons dupliqué à Rabat notre formation « Gestion des littoraux et des mers », qui est devenu un Master appliqué « Aménagement touristique et littoral », habilité par l'université de Rabat. Enfin, Montpellier participe largement au projet d'écoles doctorales algéro-françaises dans le domaine des langues françaises (22 collègues français vont partir cette année).

Cette énumération n'a d'autre fonction que de rappeler que nous entretenons tous, déjà, des partenariats. Aujourd'hui, nous devons concrétiser ces partenariats. A partir de la trame des 180 crédits, nous pouvons imaginer bien des projets et lancer, véritablement, le « processus de Marseille ».

# TROISIEME SESSION

## Pour une coopération euro-méditerranéenne

### Propositions pour une coordination des coopérations bilatérales et multilatérales

**Abdelhamid DJEKOUN,**

*recteur de l'université Mentouri de Constantine (Algérie)*

et

**Michel KASBARIAN,**

*président de l'université euro-méditerranéenne TETHYS (France).*

*Cet atelier débattera de la création des réseaux, des instruments et des financements nécessaires pour faire émerger cet espace maghrébin, euro-méditerranéen, qui servira de relais entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne. Cet espace pourra bénéficier de nombreux soutiens (Agence universitaire de la Francophonie, Conférence des Présidents d'Université, coopération...).*

---

**Michel KASBARIAN,**

*Président de l'université*

*euro-méditerranéenne TETHYS*

*(France)*

Le président de l'université de la Méditerranée m'a demandé de vous transmettre de nouveau ses sincères amitiés et de vous dire combien il est heureux et fier que cette université ait été choisie pour y tenir cette rencontre. Il y a d'abord eu la naissance de TETHYS ; puis il y a eu, hier, la naissance du « processus de Marseille », preuve de plus que l'université de la Méditerranée est résolument tournée vers la rive Sud.

Il y a environ huit mois, nous avons reçu la visite de Monsieur LEPOIVRE, pour l'Agence universitaire de la Francophonie, et de Monsieur PAIN, pour la Conférence des Présidents d'Université. Tous deux connaissaient nos actions de coopération avec le Maghreb et l'existence de TETHYS. Ils ont évoqué avec nous la possibilité d'organiser, ici même à Marseille, une manifestation orientée vers les pays du Maghreb. Immédiatement, nous avons salué cette initiative, qui ne pouvait que conforter notre activité ; Monsieur ARZOU MANIAN, ancien directeur de TETHYS, les a donc aidés à prendre contact avec les autorités régionales, générales et municipales pour rechercher les financements nécessaires.

Pour ma part, c'est avec un immense plaisir que je préside cette session avec mon collègue DJEKOUN. Je voudrais très simplement et très chaleureusement transmettre mes vœux d'amitié les plus sincères à tous les présidents d'universités du Maghreb ici présents, et à Monsieur BLASCO, représentant de l'Espagne. Ensemble, nous avons construit un beau et vaste réseau, qui peut servir de modèle et d'ouverture pour prolonger de manière concrète certaines des propositions exprimées lors des sessions précédentes. Avec les connaissances que nous avons accumulées, TETHYS et ses membres pourraient servir de socle pour l'organisation de prochaines manifestations. Nous avons les hommes ; l'Agence universitaire de la Francophonie a les spécialistes. Nous sommes évidemment disposés à travailler avec nos amis francophones.

---

**Abdelhamid DJEKOUN,**  
*Recteur de l'université  
 Mentouri de Constantine (Algérie)*

Monsieur le vice-président de la Conférence des Présidents d'Université  
 Monsieur le président de l'Agence universitaire de la Francophonie  
 Mes chers collègues et amis,

Je suis très honoré de co-présider cette séance. Depuis hier, nous assistons à la naissance d'un espace d'enseignement supérieur euro-maghrébin. Marseille est par excellence la ville où s'exprime le mieux cette rencontre entre des cultures et des civilisations ayant le français en commun. Cette langue, qui nous réunit aujourd'hui, nous permet de dialoguer ensemble et d'écrire une nouvelle page de l'histoire. Ce pilier linguistique, soutenu par nos bases scientifiques et pédagogiques, dans un esprit de complémentarité, offre à cet espace euro-méditerranéen de nombreux atouts pour s'inscrire dans les objectifs du processus de Bologne.

Pour nous, cette rencontre est une opportunité pour mobiliser nos acteurs (enseignants, étudiants et institutions) et pour mieux concrétiser les principes de ce qui, depuis hier, est appelé à devenir le « processus de Marseille ». Dans ce nouvel espace, il s'agira de co-organiser des activités pédagogiques et d'enseignement, à travers la co-tutelle, l'organisation de formations délocalisées, la co-diplômation... Le débat est ouvert !

---

**Bernard DRUGMAN,**  
*Chargé de mission  
 sur les coopérations  
 franco-algériennes,  
 Pierre Mendés-France, Grenoble II  
 (France)*

Je représente ici l'ensemble des présidents de l'université de Grenoble et j'interviens au titre de chargé de mission sur les coopérations franco-algériennes, pour le compte de Grenoble Université. Nous avons mis en place de multiples coopérations, notamment avec Constantine. Notre programme TEMPUS avec cette université repose sur le thème de la mise en place du L-M-D, avec une aide pour le passage à la réforme (adaptation des filières générales et professionnalisées). La mise en place du L-M-D suppose deux conditions préalables : il faut, d'abord, pour accompagner la professionnalisation, aider à la formation de réseaux entre les universités et les entreprises ; il faut, ensuite, guider le pilotage administratif des formations (réforme de l'administration universitaire) à travers trois principes : lisibilité, mobilité, démarche qualité.

La coopération repose avant tout sur des relations inter-individuelles, à la base des relations de confiance et de connaissance réciproques qui permettent, avec le temps, d'envisager des projets plus vastes. Néanmoins, la relation inter-individuelle ne suffit pas ; elle induit le risque de rester cantonnée à des actions trop ponctuelles, peu structurantes. Les actions de coopération doivent, au contraire, s'inscrire dans la durée et au niveau institutionnel. C'est pourquoi trois dimensions me semblent essentielles : les conditions, les moyens et les politiques de réseaux.

En ce qui concerne les conditions, nous sommes tous confrontés au problème de la définition des besoins, des attentes des uns et des autres. Or, il n'est pas aisé d'inciter à l'expression de ces attentes, et le risque de se substituer à ses partenaires dans la définition de ces besoins est toujours présent.

Pour ce qui est des moyens, nous sous-estimons sans doute l'importance de nos ressources. Il y a d'abord les moyens que peuvent dégager chacune de nos universités. Il y a ensuite les soutiens apportés au niveau des ministères concernés. Il y a enfin d'autres acteurs, notamment du côté européen. Je pense aux régions, aux municipalités... Parallèlement aux relations entre universités, il existe des coopérations décentralisées possibles, qui pourraient être mieux articulées. Pourquoi ne pas imaginer des coopérations de municipalité à municipalité ? L'Agence universitaire de la Francophonie et l'Europe peuvent encore proposer des aides, et les programmes européens méritent d'être mieux connus. Les ambassades et les consulats, pourvu qu'ils soient associés aux projets, peuvent également se montrer d'excellents partenaires.

Pour terminer, je voudrais évoquer la politique de développement des réseaux dans laquelle les pays européens ont un rôle d'essaimage des bonnes pratiques à jouer.



---

**Avei-Li BLASCO,**  
*Recteur de l'université  
des îles Baléares, Palma (Espagne)*

Les opportunités d'approfondissement des coopérations entre universités européennes et universités du Maghreb sont nombreuses. Au risque de répéter, en partie, ce qui s'est déjà dit, je tiens à vous exposer brièvement le point de vue espagnol. L'Espagne, comme les autres pays d'Europe, a misé sur la mobilité étudiante sans toutefois parvenir à instaurer, avec les universités du Maghreb, une mobilité réciproque. Des bourses sont ainsi très souvent octroyées à des étudiants maghrébins pour qu'ils viennent suivre les enseignements espagnols ; l'inverse ne se produit jamais. Et ce n'est pas la question de l'obstacle de la langue, puisque les étudiants espagnols ne profitent pas non plus des liens qui unissent leurs universités avec des universités d'Amérique du Sud. En revanche, nombreux sont ceux qui circulent dans les pays européens, dans le cadre du programme ERASMUS. Il faut dire que ce programme prévoit une bourse de 250 euros par mois et par étudiant. La Conférence des recteurs espagnols ne désespère pas pour autant ; elle vient de signer un accord de mobilité réciproque avec la Conférence des recteurs mexicains, mobilité qui, malheureusement, ne jouit actuellement d'aucun soutien économique. C'est la direction que nous devons tous prendre. Même en l'absence de financement, il nous faut d'ores et déjà prévoir le cadre juridique qui rendra ces échanges possibles.

En ce qui concerne la mobilité des professeurs, malgré la possibilité de suivre des séjours courts, je déplore le petit nombre des échanges entre l'Espagne et le Maghreb. Certains accords multilatéraux existent, comme celui qui associe la Conférence des recteurs d'Andalousie à la Conférence des recteurs du Maroc. Mais nous devons aider à la multiplication de ces échanges entre professeurs et chercheurs, car ces échanges portent en eux le germe de collaborations futures bien plus vastes et fructueuses.

Enfin, je voulais évoquer la recherche conjointe et inciter toutes les universités à profiter des programmes européens. De même pour ce qui est de la formation conjointe, avec le programme TEMPUS. Mais, surtout, nous devons saisir les grandes possibilités qu'offre l'éducation à distance. En Espagne, neuf universités ont créé un campus virtuel partagé : chaque université a versé, dans une unique bourse virtuelle, cinq ou six disciplines ce qui a permis de mettre en ligne un total de 43 matières. Ces cours sont disponibles pour tous les élèves des neuf universités concernés, qui peuvent y avoir accès grâce à une gestion en ligne. Les cours et le tutorat s'effectuent en ligne, les examens sont faits par les professeurs de l'université d'inscription, tous les professeurs s'étant auparavant accordés sur les critères d'évaluation. Une telle expérience me semble particulièrement fructueuse pour renforcer les synergies et mettre à disposition tous les champs de spécialisation de chaque université.

---

**Christian DUHAMEL,**  
*Coordinateur du Haut Conseil  
franco-algérien de coopération  
universitaire et de recherche (France)*

Je voudrais succinctement présenter le Haut Conseil franco-algérien de coopération, et plus particulièrement la dimension euro-méditerranéenne que nous souhaitons lui donner. Grâce à l'Agence universitaire de la Francophonie, nous sommes sur le point de proposer une aide à la mise en place de formations en Algérie, projet auquel nous pourrions associer également des ressortissants marocains ou tunisiens ; pour nous, il ne s'agit pas d'un projet franco-algérien, mais bien d'un projet euro-méditerranéen. Grosso modo, l'idée est de suivre le modèle de l'université franco-allemande et de l'adapter ensemble à la réalité franco-algérienne. Déjà, une vingtaine de formations sont en cours de finalisation ; elles devraient démarrer en septembre prochain et intégrer, de plus, des projets de mobilités. Dans ce cadre, il s'agirait de transformer les mobilités longues, qui sont encore trop souvent des occasions de fuir le pays d'origine, en mobilités courtes vers la formation sœur en France, ensuite validées dans le cursus algérien. La question de la réciprocité restera à résoudre.

Je profite de ce que la parole m'est donnée pour évoquer une expérience entre l'université d'Orléans et l'université de Bucarest. Il y a douze ans environ, nous avons exporté le DESS « Finance et contrôle de gestion ». Les cours sont strictement identiques. Les examens sont corrigés, en copie anonyme, par les professeurs français. Or, en Roumanie, ce diplôme franco-roumain est un atout indéniable sur le marché du travail. Ainsi, le bassin de recrutement a été élargi et le niveau des étudiants est bien meilleur, aujourd'hui, à Bucarest qu'à Orléans. C'est pourquoi certains étudiants français, conscients de valoriser leur diplôme par cette démarche auprès des entreprises françaises implantées en Roumanie, entreprennent chaque année des stages de trois mois à Bucarest. Je ne vois pas ce qui empêcherait un partenariat de ce genre avec l'Algérie. Nous espérons mettre en place des cursus L-M-D complets en Algérie, couplés à des formations sœurs en France, et les ouvrir à la fois sur le Maghreb et sur l'Europe.

---

**Mohamed KOUAM,**  
Président de l'université  
Chouaib Doukkali, El Jadida (Maroc)

Permettez-moi de remercier à mon tour l'Agence universitaire de la Francophonie et la Conférence des Présidents d'Université d'avoir organisé ce forum de discussion. Je me réjouis de voir ce type de rencontres pérennisé, car les occasions de nous réunir sont, actuellement, trop rares. C'est pourquoi je crois que nous devons centrer nos débats sur les moyens de faire perdurer ces espaces d'échanges et de débats. Il existe déjà un certain nombre de réseaux entre les universités, entre les enseignants (réseaux thématiques). Aussi serait-il judicieux de faire l'inventaire de ces réseaux, si nous voulons les utiliser au mieux. En créant un « réseau des réseaux », nous pourrions optimiser les échanges dans l'espace euro-méditerranéen. Le premier travail de ce réseau pourrait consister en une collecte des données ; ensuite, il pourrait organiser périodiquement des rencontres ; enfin, il pourrait aider au lancement de projets de coopération

Aujourd'hui, nous passons d'une logique de coopération bilatérale à une logique de coopération entre grands ensembles régionaux. Or, nous entendons encore trop souvent que les moyens dégagés par l'Union européenne pour la coopération ne sont pas totalement utilisés. Nous gagnerions donc à optimiser l'utilisation de ces ressources.

---

**Ahmed HELAL,**  
Président de l'université de Sousse  
(Tunisie)

Je voudrais également féliciter les organisateurs de cette rencontre. Je crois, moi aussi, que nous devons exploiter davantage les réseaux existants. Du côté de l'Agence universitaire de la Francophonie et de l'université TETHYS, de nombreuses actions sont déjà mises en œuvre. De nouveaux projets émergent, qui vont renforcer la dynamique de coopération entre la rive Nord et la rive Sud de la Méditerranée. De même, tant sur la mise en place du L-M-D que sur celle de l'évaluation, la Tunisie, l'Algérie et le Maroc tissent des perspectives communes. En Tunisie, l'Agence universitaire de la Francophonie aide sur de multiples plans, dont la pédagogie numérique, à travers des actions qui associent des participants marocains et algériens. En outre, la Tunisie a passé quelques cinq cents conventions avec les universités des pays européens et maghrébins.

Pour toutes ces raisons, j'appuie la proposition d'organiser, avec le concours des acteurs qui se sont déjà tant investis aujourd'hui, des rencontres annuelles afin de faire un bilan régulier (avec base de données). En outre, dans la mesure où les projets qui auront été décidés devront ensuite être appliqués sur le terrain, je propose de créer des ateliers de management. En effet, pour les projets en cours, on entend trop souvent parler de difficultés, de manque de savoir-faire. Il serait dommageable que les futurs projets s'enlisent de la sorte, alors que des formations adaptées pourraient éviter cet écueil.

---

**Taib HADHRI,**  
*Président de l'université  
du 7 novembre, Carthage,  
Tunis (Tunisie)*

Je regrette que le représentant de la Commission européenne n'ait pu se déplacer dans la mesure où l'un des objectifs de cette rencontre était d'utiliser le réseau francophone afin de mobiliser de nouveaux financements, européens notamment. J'espère que l'occasion de le rencontrer n'est que partie remise.

Je crois, comme mes collègues, que nous devons avant tout dresser un bilan des coopérations existantes, avec évaluation des faiblesses en particulier, afin de dessiner des perspectives plus prometteuses et plus solides. Ainsi, j'ai entendu dire que seules 50 % des demandes de bourses formulées par les étudiants auprès de l'Agence universitaire de la Francophonie sont satisfaites ; il serait judicieux de trouver les moyens d'améliorer ce résultat.

Par ailleurs, puisque le personnel administratif doit être formé aux nouvelles réformes, je suggérerai de créer des bourses de stages destinées aux techniciens, responsables de bibliothèques, de services de scolarité, etc.

Je crois également que la délocalisation des diplômes pourrait devenir un instrument utile de coopération. Je signalerai toutefois certains obstacles. Par exemple, actuellement, les diplômes délocalisés par des universités étrangères en Tunisie ne reçoivent pas, la plupart du temps, d'équivalence avec les diplômes nationaux. Pour que lesdits diplômes soient reconnus en Tunisie, encore faudrait-il qu'ils le soient d'abord dans leur pays d'origine, ce qui est rarement le cas. Certes, la reconnaissance des diplômes n'est réellement indispensable que dans un nombre limité de cas (en particulier lorsque les étudiants visent la fonction publique ou certains ordres professionnels, comme l'ordre des médecins ou celui des architectes). Sur le marché privé de l'emploi, cette reconnaissance n'est cependant pas obligatoire. Mais les familles et les étudiants considèrent la reconnaissance nationale des diplômes comme une garantie, qui rend plus léger le sacrifice financier que représentent, en Tunisie, des études supérieures

De la même manière, dans le contexte du campus numérique mis en place par l'Agence universitaire de la Francophonie, un projet de délocalisation d'une Licence professionnelle de Paris V vers l'institut national des sciences appliquées et de technologie de Tunis a été créé. Ce projet n'avance pas à cause de plusieurs obstacles, parmi lesquelles figure au premier plan la question du coût pour l'étudiant ; il est indispensable, sur ce point, de prévoir des formations à coût constant adapté au budget des étudiants.

Je voulais également rappeler que les universités francophones canadiennes sont, depuis longtemps, passées au système L-M-D ; il serait peut-être judicieux de les associer, comme partenaires de choix, à tous nos projets. Certes nos collègues français peuvent également nous aider, mais ils découvrent eux-mêmes ce nouveau système.

Je suggère par ailleurs de multiplier les séjours courts, sur le modèle américain, qui semblent particulièrement adaptés à nos besoins en termes de mobilité. Enfin, je mentionnerai l'existence du comité de coopération tuniso-marocain pour la recherche qui, à l'image du CMCU entre la France et la Tunisie, propose des projets doublement évalués.

---

**Abdelhamid DJEKOUN,**  
*Recteur de l'université Mentouri  
de Constantine (Algérie)*

Il ressort clairement des diverses prises de parole l'urgence d'organiser une rencontre entre les pays maghrébins afin d'échanger nos expériences sur la mise en place du système L-M-D dans chacun de nos pays. Je propose que nous nous rencontrions en Algérie.

---

**Rahma BOURQUIA,**  
Présidente de l'université Hassan II  
Mohammadia, représentante  
de la Conférence marocaine  
des Présidents d'Université

L'un des défis de cette rencontre est de trouver, ensemble, une manière opérante de travailler. Dans cet espace euro-maghrébin que nous voulons construire, nous ne pouvons compter seulement sur les réseaux. Il nous faut fixer un cadre précis, au sein duquel les niveaux seront clairement organisés. Quel est ce cadre ? On pourrait penser à un réseau des conférences de présidents, qui aurait pour objectifs l'identification des besoins, l'inventaire des thèmes, le partage d'expériences des réseaux thématiques, l'information sur les sources de financement... tout en prévoyant une rencontre annuelle ? A un second niveau, les réseaux intermédiaires comme TETHYS, par exemple pourraient prendre en charge les thèmes qui auraient été définis parmi les priorités du réseau principal. Lors de la rencontre annuelle, nous pourrions ainsi présenter les résultats des divers travaux de ces réseaux intermédiaires. Evidemment, la coopération bilatérale et multilatérale pourrait alimenter l'ensemble. En conclusion, je réitère ma demande de fixer un cadre précis pour les débats que nous tenons ici et leur donner des suites concrètes.

---

**Michel KASBARIAN,**  
Président de l'université  
euro-méditerranéenne TETHYS (France)

Lors du prochain Conseil d'administration de TETHYS, qui aura lieu en mars prochain, nous proposerons de prendre en charge un ou deux des projets dont vous aurez ensemble décidé du lancement.

---

**Hamed BEN DHIA,**  
Recteur de l'université de Sfax  
(Tunisie)

La mondialisation a créé de nouvelles exigences, en particulier en termes de mutualisation des moyens et des idées. Hier, nous avons donné naissance à un nouveau concept, le « processus de Marseille ». Aujourd'hui, nous devons affirmer ce concept, le revendiquer et, surtout, l'habiller politiquement afin de lui garantir une nécessaire légitimité. Comment lui donner corps ? Quel périmètre lui octroyer, quels contenus, quelles balises ? Je souscris donc entièrement à l'idée d'une rencontre annuelle de suivi de la mise en place de la réforme L-M-D. Il s'agira également d'aiguiller les moyens de la coopération vers ces nouveaux objectifs. Outre le suivi des projets déjà existants (comme les écoles doctorales), nous pourrions également provoquer de nouveaux projets : un atelier pourrait être consacré aux approches stratégiques, un autre à la gouvernance, l'autonomie et l'évaluation des universités, un autre à la gestion des réformes, un autre à l'accréditation des diplômes en partage, et un dernier à la culture entrepreneuriale qui me semble, du moins dans nos pays, indispensable pour l'avenir.

---

**Jean-Pierre FINANCE,**  
Président de l'université  
Henri Poincaré, Nancy I  
(France)

Je voudrais rebondir sur le rôle que peuvent jouer les conférences de recteurs et de présidents d'universités et rappeler l'expérience que conduisent actuellement les conférences des présidents d'universités marocaines et d'universités françaises : depuis trois ans, dans le cadre de rencontres régulières, un véritable programme de travail a été mis en place avec, pour comité d'animation, les responsables des deux conférences. Ce programme porte sur des chantiers que nous avons évoqués ici : l'organisation des universités (échanges de personnels), les écoles doctorales et les formations professionnalisées. Sa pérennité est désormais garantie par un fonds de solidarité prioritaire. Je retiens de cette expérience le caractère particulier du co-pilotage.

Une autre structure qui aurait pu s'associer à notre rencontre, c'est le groupe Europe Latine Universitaire (ELU) : à l'intérieur de l'EUA, les conférences belge (communauté francophone), suisse, italienne, portugaise, espagnole et française se réunissent pour travailler ensemble sur un certain nombre de sujets communs. Il me semble que ce sous-groupe latin, roman, de l'EUA pourrait être un excellent partenaire dans le cadre d'une ambition euro-méditerranéenne. Par ailleurs, il ressort de nos débats que les expériences possibles sont très

nombreuses et variées. J'entendais parler à l'instant d'un « réseau des réseaux » ; je serais un peu moins ambitieux et je suggérerais la mise en place d'un observatoire, lieu qui servirait de point de référence et pourrait s'appuyer sur des outils concrets (bases de données informatisées, partagées) et sur une équipe chargée de collationner l'ensemble des expériences et de favoriser leur mutualisation. Si nous ne procédons pas de la sorte, nous prendrons le risque de nous cantonner, lors de notre prochaine rencontre, à une énumération sans lien ni cohérence de nos diverses expériences. Or, une vue d'ensemble serait très profitable.

---

**Jean-Marie MIOSSEC,**  
Président de l'université Paul Valéry,  
Montpellier III (France)

Je crois que le déficit d'informations est effectivement fort. Les informations sont extrêmement éclatées et ressortent d'une multitude de structures. Nous devons donc absolument trouver un moyen de rendre plus claires ces informations. De même, nous ne devons pas partir tous azimuts mais garder à l'esprit que chacun de nos établissements doit poursuivre un nombre réduit de projets bien définis. Comme nous ne pouvons pas tout faire en même temps, nous devons en effet structurer nos actions de coopération. Il est exclu de signer des conventions dans toutes les directions ; il faut stopper cette inflation qui ne permet pas d'approfondir les partenariats. Ainsi, l'université de Montpellier ne signera, avec l'Algérie, pas plus de trois conventions (avec les universités d'Alger, de Constantine et de Tlemcen). Il ne servirait à rien de multiplier les accords, alors que nous n'avons pas les moyens, ni financiers ni humains, d'en prendre simultanément plusieurs en charge. Actuellement, nous préparons la livraison d'une faculté de pharmacie clé en mains avec Shanghai. C'est une opération d'envergure que nous ne pourrions pas décupler sur plusieurs fronts. Si nous visons l'efficacité, il est impératif de sélectionner les projets. Ce faisant, nous obtiendrons des résultats concrets. Par exemple, nous sommes bien avancés dans le projet de mise en place, avec l'université de Manouba en Tunisie, de diplômes conjoints de formations professionnalisantes en Sciences et en Lettres.

J'insiste donc sur la nécessité absolue de s'organiser, c'est-à-dire de sélectionner les projets et ce d'autant plus que notre université, contrairement à d'autres en France, n'est pas du tout soutenue par sa région d'implantation. Au passage, j'en profite pour rappeler les risques inhérents aux couplages université/collectivité locale : universitaires et politiques n'ont pas la même vision, ne poursuivent pas les mêmes desseins. Les décisions politiques sont versatiles ! Prenons garde, donc, aux partenariats que nous pourrions être tentés de signer avec les collectivités locales ; leur pérennité n'est pas garantie.

Enfin, je voudrais évoquer les possibilités de mobilités enseignantes et déplorer que les professeurs maghrébins n'utilisent pas assez certains outils, pourtant intéressants, comme les mois fractionnés. La très faible mobilité de nos étudiants est également, pour moi, une cause d'inquiétude. Il faut dire que nous n'avons guère, en notre position de présidents d'université, que des moyens d'incitation très réduits. Nous pouvons juste exonérer les étudiants de leurs droits d'inscription... et regretter de ne pas disposer de leviers plus puissants.

---

**Martine PRETCEILLE,**  
Vice-présidente du Conseil  
scientifique, université Paris 8,  
Vincennes Saint-Denis (France)

Je ne crois pas que nous pourrions longtemps omettre la question linguistique. Comment réussir ses études en français quand on n'est pas un spécialiste de cette langue ?

Je suggère par ailleurs de sélectionner une ou deux actions de coopération des pays de l'espace euro-maghrébin à destination d'un pays de l'Afrique subsaharienne. Cette action commune en direction d'un pays tiers francophone serait l'occasion de travailler ensemble, de progresser ensemble, d'échanger et d'apprendre à mieux nous connaître.

---

**Abdelhamid EL IRAKI,**  
*Vice-président de l'université  
 Mohamed V, Soussi-Madinah  
 Al Irfane, Rabat (Maroc)*

Pour réussir des actions de partenariat, il nous faut d'abord identifier les sources de financement. Ainsi, l'Union européenne finance un certain nombre de programmes qui sont, la plupart du temps, largement méconnus. Je ne parle pas seulement des instruments de financement des formations et de la recherche. J'évoque, plus précisément, les programmes de soutien à la culture. Je pense en effet que l'introduction de la dimension culturelle est essentielle à l'université, aujourd'hui encore plus qu'hier. Je suggère donc que nous élaborions un mécanisme qui permette de mieux identifier les instruments de financement de l'Union européenne, et plus particulièrement ceux destinés aux actions culturelles.

---

**Michel KASBARIAN,**  
*Président de l'université  
 euro-méditerranéenne TETHYS  
 (France)*

Il est vrai que les programmes de type INTERREG III B jouissent d'une aide financière non négligeable. Je préciserai seulement que ces programmes sont lourds à porter et appellent, de la part de ceux qui en assument la charge, un haut niveau de spécialisation.

---

**Mabrouk EL MONTACER,**  
*Président de l'université de Gabès  
 (Tunisie)*

Je réponds très positivement à l'initiative de nous réunir, entre pays maghrébins, très rapidement. Je tiens à dire combien cette rencontre de Marseille est profitable aux uns et aux autres : pour le week-end, Marseille sera devenue la capitale des universités francophones euro-maghrébines et nous sommes fiers d'avoir amorcé, ensemble, ce qu'il convient désormais d'appeler le « Processus de Marseille ».

Après ce préambule, je souhaite tirer le constat suivant : actuellement, les réseaux n'ont pas les moyens de leurs ambitions. D'un côté, on a des ambitions très vastes ; de l'autre, des moyens alloués dérisoires, morcelés, non coordonnés. Aussi s'agit-il de faire en sorte, rapidement, que ces actions soient fédérées et concertées, ce qui éviterait en outre les redondances et les doublons.

Je crois par ailleurs nécessaire d'inscrire, dans nos recommandations, que la dynamique qui s'amorce aujourd'hui avec les pays du Maghreb est une chance, également, pour l'Europe et, plus particulièrement, pour la Francophonie. Pour concrétiser ce partenariat potentiellement très bénéfique, je propose de prévoir des indicateurs mutuels et partagés d'évaluation.

En ce qui concerne la mobilité, je tiens à dire combien il est regrettable que la question des visas vienne entraver notre liberté d'action.

Quant à l'interface entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne, il est important de noter le désir réel de collaboration de nos collègues subsahariens. Historiquement, le Maghreb a toujours été une terre d'accueil pour les étudiants venus des pays d'Afrique subsaharienne et leur nombre est toujours significatif, tant au Maroc qu'en Tunisie ou en Algérie (où il croît de nouveau après une légère baisse). Cependant, malgré des volontés de coopération fortes, les moyens manquent de part et d'autre dans les pays, d'autant que le nombre des étudiants devient pléthorique dans ces pays. Qui, hormis l'Europe, aurait donc actuellement les moyens de financer de tels partenariats ?

Je terminerai en stigmatisant le faible nombre de projets de coopération entre pays maghrébins. Il y a lieu, aujourd'hui, de les inventer et de les soutenir, si nous voulons être à la hauteur de nos ambitions pour l'enseignement supérieur de l'espace euro-maghrébin.

---

**Abdelbaki BENZIANE,**  
*Directeur ENSET, Oran (Algérie)*

Je fais le vœu que cette rencontre de Marseille se transforme en l'assemblée constitutive d'un réseau, qui ressemblerait à ceux financés par l'Agence universitaire de la Francophonie ou au réseau TETHYS, et rassemblerait toutes les universités de l'espace euro-maghrébin.

Je crois, comme nombre de mes collègues, que nous devons renforcer les liens de coopération entre les trois pays du Maghreb qui, au-delà de leurs contextes propres, partagent bien des problématiques. En créant un réseau dédié au Maghreb, non seulement nous pourrions progresser ensemble, mais nous pourrions encore, à condition d'être bien structurés, nous ouvrir à des établissements des pays subsahariens. En outre, si ce réseau est bien organisé, si nos besoins et attentes sont clairement exprimés, nous pourrions alors plus légitimement solliciter des financements, tant du côté bilatéral que du côté européen.

---

**Pierre-Bruno RUFFINI,**  
*Président de l'université du Havre (France)*

Je me félicite de la richesse des débats de cette matinée, qui nous conduisent assez naturellement à converger vers un agenda de travail. Il est donc temps de décider ensemble de ce que nous ferons demain, après-demain, si nous ne voulons pas que cette réunion reste lettre morte.

Nous avons évoqué l'utilité du réseau TETHYS. Je vous signale l'existence du réseau CEMUR (Coopération Europe Maghreb des Universités en Réseau) qui réunit, autour de l'université du Havre, des universités tunisiennes, marocaines, et même mauritaniennes. Et je pose la question : de combien d'autres réseaux de coopération multilatérale ignorons-nous l'existence ? Je souscris donc entièrement à l'idée d'inventorier les réseaux existants. Pourquoi faire ? Pour faire de ces réseaux des lieux d'expérimentations privilégiés de nos efforts de coopération réciproque. Je suggère donc que nous prenions appui sur ces projets déjà existants pour faire vivre le processus de Bologne, car c'est bien le thème qui nous réunit aujourd'hui. Bien sûr, nous pouvons discuter des objectifs de ce processus, de la valeur-ajoutée du système L-M-D... Pour ma part, je considère que, si nous cherchons à mettre en place le principe des ECTS, celui des semestres, c'est pour rendre les parcours des étudiants plus fluides, plus ouverts, et pour renforcer la mobilité. Je souhaiterais donc que la mobilité étudiante soit l'une de nos priorités affichées. En Europe, l'ouverture internationale s'est faite à travers la mobilité étudiante, grâce au programme SOCRATES, notamment. D'aucuns me diront que ce programme bénéficie d'un financement dédié ; c'est vrai. Mais si nous voulons, nous aussi, obtenir des financements, nous devons commencer par afficher une volonté politique forte dans le sens de la mobilité multilatérale. Les financements existent, mais il faut savoir tout mettre en œuvre pour les obtenir.

Enfin, pour que cet espace euro-maghrébin de l'enseignement supérieur et de la recherche existe, il doit être porté au plus haut niveau : celui des conférences de présidents et de recteurs. C'est pourquoi je pense, comme certains l'ont proposé, qu'il serait judicieux de créer un groupe de pilotage pour superviser notre agenda de travail.

---

**Abdelbaki BENZIANE,**  
*Directeur ENSET, Oran (Algérie)*

Hier, la situation des bibliothèques universitaires du Maghreb a été évoquée. Je souhaiterais que nous réfléchissions à la manière dont nous pourrions échanger nos ouvrages et dont nous pourrions disséminer le résultat de nos recherches, à travers un réseau d'échanges.

Pour ce qui est des relations avec l'Afrique subsaharienne, je voulais dire que mon université entretient un partenariat avec deux universités d'Afrique du Sud, à travers des missions de professeurs de l'université d'Oran qui partent enseigner le français et l'arabe. Nous poursuivons aussi un accord de coopération avec l'université de Nouakchott, en Mauritanie, autour de divers programmes d'échanges.

---

**Youssef ALOUANE,**  
*Professeur, université de Tunis*  
*(Tunisie)*

Nous nous étions fixés, pour cette réunion, des objectifs très techniques. Cependant, nous sommes parvenus à élargir nos débats à des questions plus stratégiques, ce qui, personnellement, me ravit. Je considère que cette réunion est donc une réussite et je suggère que nous le revendiquions haut et fort dans nos conclusions. De plus, cette réunion constitue une première historique : à ma connaissance, c'est la première fois que les présidents et les recteurs d'université du Maghreb se réunissent. Ils ont trouvé, à Marseille, l'occasion d'un partage tout à fait nouveau. Cela aussi, nous devons l'affirmer.

J'estime que, après des débats aussi riches, nous devons poursuivre sur cette lancée. Nous devons donc nous fixer un cadre de travail, afin d'approfondir nos réflexions. Nos ambitions sont grandes ; je crois qu'elles pourront trouver les sources de leur financement. Ce n'est pas tant l'argent qui manque, que les bons projets ! Je désire que tous les représentants du Maghreb ici présents s'engagent fermement sur des projets concrets, avant de se séparer. J'engage donc les présidents et recteurs maghrébins à se réunir dès maintenant pour réfléchir ensemble aux perspectives qu'ils souhaitent donner à cette rencontre de Marseille.

---

**Michel CADE,**  
*Vice-président*  
*du Conseil d'administration,*  
*université de Perpignan (France)*

Nous avons tous en tête des expériences de coopération qui, nées dans l'enthousiasme, ont rapidement plongé dans le marasme et l'oubli. De même, nous l'avons dit, nous connaissons fort mal les actions des uns et des autres. Je crois, à cet égard, qu'un organe de connexion serait particulièrement utile, pour mettre en relation les divers réseaux et pour recenser leurs projets. Les conférences de présidents et de recteurs d'université des pays représentés pourraient peut-être construire ensemble ce réseau. En auront-ils les moyens ? Une chose est certaine : si nous ne sortons pas de cette réunion avec un embryon opérationnel, nous n'aurons pas fait beaucoup plus que d'échanger nos cartes de visite.

---

**Glibert BEREZIAT,**  
*Président de l'université Paris VI*  
*Pierre et Marie Curie, Paris (France)*

Oui, il est indispensable que nous relançons un processus politique assez large entre nous. Les universités françaises doivent mener à bien les projets de réformes actuels car elles ne seront pas utiles à ce réseau si elles faiblissent. En même temps, elles resteront faibles si elles ne parviennent pas à trouver des partenaires dans le Sud.

Concentrons-nous sur des principes simples : le L-M-D est une bonne occasion ; l'échange des étudiants doit être renforcé, la notion de mobilité est très pertinente. Certes des réseaux existent, mais je crois que nous devons partir sur une démarche neuve. D'abord parce que les réseaux existants reposent sur des initiatives individuelles. Ensuite parce que nous avons besoin, avant toute autre chose, de faire du lobbying politique. Comment parler d'échanges entre étudiants, si nous n'avons pas de contact avec les bailleurs de fonds potentiels ? Nous ne devons négliger aucun partenaire.

Je désire donc que nous créions une structure souple, mais dont le poids politique fort puisse convaincre les hommes politiques de nos pays et de l'Europe d'y investir des financements. Nous devons aussi exiger, dans nos pays, que les hommes politiques ouvrent des lignes de crédits pour ces coopérations.



---

**Christian DUHAMEL,**  
Coordinateur du Haut Conseil  
franco-algérien de coopération  
universitaire et de recherche (France)

Je vous suggère d'inscrire la proposition suivante : organiser, chaque année, dans les pays du Maghreb, des écoles d'été (ou de printemps, ou d'automne) pour les doctorants et les post-doctorants, de dimension euro-méditerranéenne. Nous pourrions, pour ce faire, trouver des soutiens auprès de l'Agence universitaire de la Francophonie ou de l'Union européenne.

---

**Taoufik OUAZZANI CHAHDI,**  
Président de l'université Sidi Mohamed  
ben Abdellah, Fès (Maroc)

Cette rencontre a eu, entre autres, le mérite de mettre en exergue les attentes et les préoccupations des uns et des autres. Il apparaît que ces attentes et préoccupations sont bien souvent communes. Cependant, elles ne jouissent pas, chez les uns et chez les autres, de la même priorité. Avant de mettre en place des structures communes, il serait peut-être utile de procéder à un dépouillement, qui permettrait de préciser des priorités.

Je voulais dire aussi que certains réseaux, dans l'espace euro-méditerranéen, fonctionnent sans mobilité, mais avec des technologies de communication performantes. Pourvu que les universités soient équipées, nous pouvons donc prévoir des formations modulaires communes, sans aucune mobilité sinon virtuelle

---

**Michel KASBARIAN,**  
Président de l'université  
euro-méditerranéenne TETHYS (France)

Nous nous sommes, pour notre part, beaucoup investis dans l'enseignement numérique à distance et les vidéo conférences. Or, la question de la propriété des droits intellectuels pose encore bien des problèmes ; il faudra, ainsi, trouver les statuts publics adaptés, afin, au moins, que nous puissions mettre les modules de nos enseignants en ligne.

---

**Philippe LEPOIVRE,**  
Directeur du Bureau Europe  
de l'Ouest et Maghreb,  
Agence universitaire  
de la Francophonie (Belgique)

A titre personnel, mais aussi au nom de l'Agence universitaire de la Francophonie, je voudrais saluer la richesse de nos échanges pendant ces deux jours, ainsi que leur dimension concrète et constructive. L'Agence universitaire de la Francophonie reste en permanence à l'écoute de vos priorités, qu'elle tentera de mettre en œuvre dans le cadre de ses mandats ; il en va de sa philosophie et de l'essence même de son caractère associatif. C'est donc à vous qu'il revient, maintenant, de définir ensemble et d'exprimer clairement ces priorités.

---

**Jean-Jacques CLAUSTRIAUX,**  
Vice-recteur de la faculté  
universitaire des sciences  
agronomes de Gembloux (Belgique)

Avant que nous n'adoptions ensemble une liste de recommandations, je voudrais que notre dernière pensée aille vers nos jeunes collègues, chercheurs et enseignants, qui ne profitent pas assez, selon moi, de la mobilité que nous pourrions leur offrir.

**Conclusions**

**et recommandations**

**du séminaire**

## Les attendus

Les Recteurs et Présidents des Universités d'Algérie, du Maroc et de Tunisie ou leur représentants, les membres de la Conférence française des Présidents d'Université (CPU) et de la Conférence des recteurs de la Communauté française de Belgique (CREF) et les délégués de la Conférence Universitaire de Suisse Occidentale (CUSO) et de l'Université du Luxembourg se sont réunis pour la première fois à Marseille, à l'invitation conjointe de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et de la Conférence française des Présidents d'Université, les 19 et 20 novembre 2004 pour échanger leurs visions sur le futur de leur coopération en matière de formation supérieure, cette réflexion intervenant dans un contexte de mondialisation qui renforce la responsabilité de l'Université au regard des enjeux et des défis sociaux, politiques, économiques et culturels.

S'appuyant sur la dynamique propre de chacun des pays, les participants :

rappellent ainsi leur conviction profonde de l'importance de l'Université dans la construction d'une société plus juste fondée sur des valeurs d'humanisme, de démocratie et de partage de la connaissance et des savoirs ;

constatent de larges convergences sur les caractéristiques des réformes en cours, notamment le processus de Bologne pour la partie Européenne, et les réformes engagées récemment dans les différentes universités des pays Maghrébins.

Ces convergences les amènent à décider d'œuvrer collectivement à la construction d'un espace euro-maghrébin commun, porteur d'ambitions et de valeurs partagées, et déclinaison particulière d'un espace plus large euro-méditerranéen, et réaffirmer l'importance primordiale de l'éducation et de la coopération dans l'enseignement supérieur pour développer et renforcer la stabilité, la paix et la démocratie des sociétés.

## Les objectifs

Cette étape nouvelle dans la coopération ne prendra pleinement son sens que si elle permet, en cohérence avec les valeurs du service public, de réaliser les convergences politiques et institutionnelles nécessaires au regard des objectifs ambitieux que sont :

- le renforcement d'une vision d'un enseignement supérieur de qualité reposant sur un couplage indéfectible entre formation et recherche, et intégrant dans ses missions spécifiques les dimensions sociales, économiques et culturelles ;
- la nécessité d'améliorer la gouvernance, l'autonomie des établissements et la flexibilité des procédures institutionnelles ;
- la recherche d'une harmonisation des formations d'enseignement supérieur propre à favoriser la mobilité des étudiants, des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des personnels, et de nature à construire des relations complémentaires et équilibrées entre les partenaires ;
- La mise en œuvre de procédures d'évaluation et d'accréditation partagées.

*A cette fin, les participants recommandent aux conférences la mise en place d'une structure de coordination et de pilotage : le CAUFEM (Collège Académique des Universités Francophones Euro-Maghrébin).*

dont la mission est :

- de promouvoir ses actions auprès des pouvoirs publics et des partenaires ;
- de proposer un échéancier et des priorités d'action ;
- d'impulser la mise en place opérationnelle de groupes d'experts mandatés, notamment pour le suivi des réformes en cours en vue de leur harmonisation ;
- de favoriser l'harmonisation des critères et des méthodes d'évaluation et d'accréditation ;
- d'assurer la mise en cohérence par grands secteurs disciplinaires ;
- de développer des pratiques d'enseignement à distance ;
- de promouvoir une politique active de formation du capital humain et de sa mobilité ;
- d'étudier les modalités de mise en place de programmes de formation conjointe ;
- de créer un observatoire de la coopération avec mise en place d'indicateurs partagés.

Cette démarche devra se développer en concertation et en bonne intelligence avec l'ensemble des dispositifs déjà existants en matière de coopération bi et multilatérale.

*Validé par l'assemblée en séance plénière  
Marseille, Université de la Méditerranée, le 20 novembre 2004.*



## **LES PARTICIPANTS**

## ALGERIE

---

BENZAGHOU Benali - Recteur  
Université Sciences et Technologie Houari Boumediene  
Tél. 213 21 24 74 89 - Fax 213 21 24 79 92  
benrecf@wissal.dz

BENZIANE Abdelbaki - Directeur - ENSET Oran  
Tél. 213 41 41 98 05 - Fax 213 41 41 98 06  
benziane\_baki@yahoo.fr

BOURAS Ahmed - Directeur - Centre universitaire Oum el Bouaghi  
Tél. 216 77 32 36 38 - ahmed\_bouras@hotmail.com

CHELALI Naccer-Eddine - Directeur  
Centre universitaire de Bordj-Bou-Arreidj  
Tél. 213 35 66 65 17 - Fax 213 35 66 65 21  
c.nacer.eddine@caramail.com

DEBEICHE Ismail - Recteur - Université Ferhat Abbas-Setif  
Tél. 213 36 92 51 18 - Fax 213 36 90 38 79  
debeche\_sml@hotmail.com

DERBAL Abdelkader - Recteur - Université d'Oran  
Tél. 213 41 41 63 40

DJEKOUN Abdelamid - Recteur - Université MENTOURI Constantine  
Tél. 213 31 61 43 48 - Fax 213 31 81 87 11 - djekoun@umc.edu.dz

GHOUALI Nouveddine - Recteur - Université Tlemcen  
Tél. 213 43 20 41 89 - Fax 213 43 20 41 89

KADI Lamine - Recteur - Université de Mostaganem  
Tél. 213 45 26 54 53 - Fax 213 45 26 54 52  
slkadi@yahoo.com

KERDAL Djamel Eddine - Recteur  
Université Sciences et Techniques Oran  
Tél. 213 41 42 25 61 - Fax 213 41 42 15 81

KESRI Rafika - Recteur - Université de Boumerdes  
Tél. 213 24 81 64 20 - Fax 213 24 81 63 73

LASKRI Mohamed Tayeb - Recteur - Badji Mokhtar Annaba  
Tél. 213 38 87 16 79 - Fax 213 38 87 24 36  
mtlaskri@wissak.dz

MEHDIOUI Hacène - Président  
Conférence nationale des universités algériennes  
Tél. 213 31 92 91 53 - Fax 213 31 92 91 54  
cnu\_cne@hotmail.com

MERABET Djoudi - Recteur - Université Abderrahmane Mira Bejaia  
Tél. 213 34 21 43 33 - Fax 213 34 21 43 32  
demerabet@yahoo.fr

MIMOUNE Nadia - Recteur - Université de Blida  
Tél. 213 25 43 68 64 - nmimoune@yahoo.fr

NEMAMCHA Mohamed - Recteur - Université de Guelma  
Tél. 213 37 20 87 58 - nemambha@yahoo.fr

ZMERLI M - Doyen - Faculté de Médecine - Université d'Alger  
Tél. 213 21 63 68 71 - 213 21 63 68 73 - Fax 213 21 63 68 72  
fac-med.alger@yahoo.fr

## MAROC

---

ASAAD Abdelmajid - Vice Président - Université Hassan 1<sup>er</sup> - Settat  
Tél. 212 23 72 12 75 - Fax 212 23 72 12 74

BENCHERIFA Abdellatif - Président - Université Moulay-Ismaïl-Meknes  
Tél. 212 55 46 73 06 - Fax 212 55 46 73 05  
bencherifa@rumi.ac.ma

BENNANI Abdelsdil - Président - Université Ibn Zohr - Agadir  
Tél. 212 48 22 70 17 - Fax 212 61 38 26 90  
bennani@esta.ac.ma

BENNOUNA Mustapha - Président  
Université Abdelmalek Essaadi Tetouan  
Tél. 212 39 97 90 95 - Fax 212 39 97 91 51  
president@uae.ac.ma

BOUAB Otmane - Vice Président - Université Cadi Ayyad Marrakech  
Tél. 212 44 43 48 85 - Fax 212 44 43 44 94  
bouab@ucam.ac.ma

BOURQIA Rahma - Présidente - Université Hassan II Mohammadia  
Tél. 212 23 31 46 35  
rahma@fusion.net.ma - r.bourqia@univh2m.ac.be

BOUTALEB JOUTEI Hafid - Président  
Université Mohammed V Agdal - Rabat  
Tél. 212 37 67 33 45 - Fax 212 37 67 14 01  
presidence@um5.ac.ma

CHARIF-CHEECHADUNI - Mohammed Abdelfattah - Président  
Institut national des Postes et Télécommunications - Rabat  
Tél. 212 37 77 30 77 - Fax 212 37 77 30 44  
charim@inpt.ac.ma

EL FARISSI Mohamed - Président - Université Med. 1<sup>er</sup> - Oujda  
Tél. 212 56 50 06 12 - Fax 212 56 74 47 79  
recteur@univ-oujda.ac.ma

EL IRAKI Abdelhamid - Vice Président  
Université Mohamed V Souissi-Madinad Al Irfane  
Tél. 212 37 77 43 33 - Fax 212 37 68 11 63  
a.eliraki@um5s.ac.ma

ESSAOURI Mohamed - Président - Université Ibn Tofail - Kénitra  
Tél. 212 37 37 28 09 - Fax 212 37 37 40 52 - ruitk@iam.net.ma

KOUAM Mohamed - Président - Université Chouaib Doukkali - El Jadida  
Tél. 212 23 34 44 47 - Fax 212 23 34 44 49 - ucdpres@menara.ma

NACIRI Khalid - Vice Président - Université Hassan II - Casablanca  
GSM 061 42 37 19 - naciri@uh2.ac.ma

OUAZZANI CHAHDI Taoufik - Président  
Université Sidi Mohamed Ben Abdellah - Fes  
Tél. 212 55 62 55 85 - Fax 212 55 62 36 41  
t.ouazzani@fesnet.net.ma

## TUNISIE

---

AHMED Helal - Président - Université du Centre  
Tél. 216 73 368 125 - Fax 216 73 368 126  
ahmed.helal@fphm.rnu.tn

BEN DHIA Hamed - Président - Université de Sfax  
Tél. 216 74 24 06 78 - Fax 216 74 24 09 13  
hamed.bendhia@uss.rnu.tn

GUERISSI Slaheddine - Président - Université de la Manouba  
Tél. 216 71 601 350 - Fax 216 71 602 211

HADHRI Taieb - Président - Université du 7 novembre à Carthage  
Tél. 216 71 78 75 02 - Fax 216 71 78 87 68

MAHBOULI Abderraouf - Président - Université de Tunis  
Tél. 216 71 56 27 00 - Fax 216 71 56 06 33

MAMLOUK Zeineb Ben Ammar - Présidente - Université de Tunis El Manar  
Tél. 216 71 87 20 55

## BELGIQUE

---

CLAUSTRIAUX Jean-Jacques - Vice-Recteur  
Facultés universitaires des Sciences agronomiques  
Tél. 32 81 62 21 13 - Fax 32 81 62 25 20 - vicereacteur@fsagx.ac.be

FRANCARD Michel - Prorecteur - Université catholique de Louvain  
Tél. 32 10 47 88 16 - francard@rom.ucl.ac.be

FROMENT Eric - Président - Association des Universités Européennes  
Tél. 32 2 230 55 44 - Fax 32 2 230 57 51  
eric.froment@eua.be

ZOLLER Chantal - Conseiller - Université Libre de Bruxelles  
Tél. 32 2 650 31 52 - Fax 32 2 650 49 65 - czoller@ulb.ac.be

## FRANCE

---

ANDREANI Marise - Directrice des relations internationales  
Paris 6 - Pierre et Marie Curie  
Tél. 01 44 27 32 05 - Fax 01 44 27 51 40  
andreani@ccr.jussieu.fr

AUDEOUD Olivier - Président - Paris 10 - Nanterre  
Tél. 01 40 97 74 32 - Fax 01 40 97 71 70  
presidence@univ-paris10.fr

BEREZIAT Gilbert - Président - Paris 6 - Pierre et Marie Curie  
Tél. 01 44 27 33 50 - Fax 01 44 27 38 29  
presidence@upmc.fr

BERLAND Yvon - Président - Aix-Marseille 2 - Méditerranée  
Tél. 04 91 39 65 01 - Fax 04 91 52 91 03  
yvon.berland@mediterranee.univ-mrs.fr

BERNARD André - Chargé de Mission "Maghreb" -  
Directeur IUT Bourgogne - Dijon  
Tél. 03 80 39 64 03 - Fax 03 80 39 64 64  
bernard@iut-dijon.u-bourgogne.fr

BEVALOT Françoise - Présidente - Franche Comté - Besançon  
Tél. 03 81 66 50 03 - Fax 03 81 66 50 25  
francoise.bevalot@univ-fcomte.fr

BOSREDON Bernard - Président - Paris 3 - Sorbonne Nouvelle  
Tél. 01 40 46 28 86 - Fax. 01 40 46 29 36  
president@univ-paris3.fr

BOURDON Jacques - Président - Paul Cézanne - Aix-Marseille 3  
Tél. 04 42 17 25 45 - Fax 04 42 17 27 77  
chef.cabinet@univ.u-3mrs.fr

CADE Michel - Vice-Président du conseil d'administration - Perpignan  
Tél. 04 68 66 17 92 - Fax 04 68 66 20 18  
cade@univ-perp.fr - sec-dir@univ-perp.fr

CALAGE Yvon - Directeur des relations internationales - Le Mans  
Tél. 02 43 83 37 34 - Fax 02 43 83 35 30  
yvon.calage@univ-lemans.fr

CARRIERE Bernard - Président - Louis Pasteur - Strasbourg 1  
Tél. 03 90 24 11 21 - Fax 03 90 24 11 30  
president@adm-ulp.u-strasbg.fr

CHASSIGNET Martine - Vice-Présidente des relations internationales  
Marc Bloch - Strasbourg 2  
Tél. 03 88 41 73 13/05 - chassignat@umb.u-strasbg.fr

de MONTMORILLON Bernard - Président - Paris Dauphine  
Tél. 01 44 05 40 99 - Fax 01 44 05 45 98  
president@dauphine.fr



DEBOUZIE Domitien - Président - Claude Bernard - Lyon 1  
Tél. 04 72 44 80 16 - Fax 04 72 43 12 36  
secretariat.presidence@adm.univ-lyon1.fr

DRUGMAN Bernard - Chargé de mission de la coopération franco-algérienne  
Pierre-Mendes France - Grenoble 2  
Tél. 04 76 82 59 30 - Fax 04 76 82 54 44  
bernard.drugman@upmf-grenoble.fr

FAUCHER Jean - Chargé de Mission des relations Internationales  
INP de Toulouse  
Tél. 05 62 24 07 03 - Fax 05 62 24 07 00  
jean.faucher@inp-toulouse.fr

FINANCE Jean-Pierre - Président - Nancy 1 - Henri Poincaré  
Tél. 03 83 68 20 10 - Fax 03 83 68 21 05  
president@uhp-nancy.fr

FOUCHET Robert - Chargé de mission - Paul Cézanne - Aix-Marseille 3  
Tél. 04 42 17 05 54 - Fax 04 42 17 05 56  
robert.fouchet@univ.u-3mrs.fr

FOUQUET Robert - Président - Saint Etienne - Jean Monnet  
Tél. 04 77 42 17 08 - Fax 04 77 42 17 97  
president@univ-st-etienne.fr

GALATANU Olga - Vice-Présidente des relations internationales  
Nantes  
Tél. 02 40 99 84 87 - Fax 02 40 99 84 22  
olga.galatanu@univ-nantes.fr

KASBARIAN Michel - Président - Université Euro-Méditerranée Tethys  
Tél. 04 91 11 38 89 - mkasbarian@mediterranee.univ-mrs.fr

KLEIMAN Olinda - Directrice des relations internationales  
Charles de Gaulle - Lille 3  
Tél. 03 20 41 65 08 - Fax 03 20 41 63 90  
olinda.kleiman.RI@univ-lille3.fr

LAVOREL Guy - Président - Lyon 3 - Jean Moulin  
Tél. 04 78 78 70 02 - Fax 04 78 78 74 12  
presid@univ-lyon3.fr

MAROUANI Albert - Président - Nice - Sophia Antipolis  
Tél. 04 92 07 66 01 - Fax 04 92 07 66 08  
presidence@unice.fr

MARY Gérard - Président - Reims - Champagne Ardenne  
Tél. 03 26 91 89 36 - Fax 03 26 91 30 98  
presidence@univ-reims.fr - claudine.cordier@univ-reims.fr

MIOSSEC Jean-Marie - Président - Montpellier 3 - Paul Valéry  
Tél. 04 67 14 20 50 - Fax 04 67 14 20 43  
jean-marie.miossec@univ-montp3.fr

NACOUZI Salwa - Vice-Présidente des relations internationales - Poitiers  
Tél. 05 49 36 62 71 - cabinet@univ-poitiers.fr

NAHEL Jean-Luc - Président - Rouen  
Tél. 02 35 14 63 32 - Fax 02 35 14 63 33  
Presidence@univ-rouen.fr

ODOUARD Albert - Président - Clermont-Ferrand 2 - Blaise Pascal  
Tél. 04 73 40 63 02 - Fax 04 73 40 64 31  
president@univ-bpclermont.fr

OLIVIER Philippe - Directeur des relations internationales  
Paris 13 - Paris Nord  
Tél. 01 49 40 37 68 - Fax 01 49 40 39 22  
olivier@seg.univ-paris13.fr

PRETCEILLE Martine - Vice Présidente du conseil scientifique  
Paris 8 - Vincennes Saint-Denis  
Tél. 01 49 40 67 00 - Fax 01 49 40 67 12  
presidence@univ-paris8.fr

PUECH Gilbert - Président - Lyon 2 - Lumière  
Tél. 04 78 69 71 52 - Fax 04 78 58 91 77  
annie.dumas@univ-lyon2.fr

ROUSSILLON Henry - Président - Toulouse 1 - Sciences Sociales  
Tél. 05 61 63 35 26 - cabinet.president@univ-tlse1.fr

RUFFINI Pierre-Bruno - Président - Le Havre  
Tél. 02 32 74 40 54 - Fax 02 35 21 49 59  
pierre-bruno.ruffini@univ-lehavre.fr

SAUTEREAU Jean-François - Président - Toulouse 3 - Paul Sabatier  
Tél. 05 61 55 66 22 - Fax 05 51 55 82 35  
chefcac@adm.ups-tlse.fr

SCHULTZ Guy - Président - Mulhouse - Haute Alsace  
Tél. 03 89 33 63 11 - Fax 03 89 33 63 19  
presidence@uha.fr

SERGHERAERT Christian - Président - Lille 2 - Droit et Santé  
Tél. 03 20 96 43 01 - Fax 03 20 96 45 95  
secretariat.presidence@univ-lille2.fr

SINGARAVELOU - Président - Bordeaux 3  
Michel de Montaigne  
Tél. 05 57 12 45 45 - Fax 05 57 12 47 94  
presidence@u-bordeaux3.fr

TORDO Paul - Président - Provence - Aix-Marseille 1  
Tél. 04 91 10 60 11 - Fax 04 91 10 67 80  
presidence@up.univ-mrs.fr

**LUXEMBOURG**

---

LEHNERS Jean-Paul - Vice-Recteur - Université du Luxembourg  
Tél. 352 46 66 441

**SUISSE**

---

BILLOTTE Denis - Secrétaire Général  
Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO)  
Tél. 41 32 724 89 11 - Fax 41 32 724 89 15 - denis.billotte@unine.ch

**REPRESENTANTS AUF**

---

GENDREAU-MASSALOUX Michèle - Recteur - AUF Paris  
Tél. 01 44 41 18 18 - Fax 01 44 41 18 19 - rectorat@auf.org

Du BOIS de GAUDUSSON Jean - Président - AUF Paris  
Tél. 01 44 41 18 18 - Fax 01 44 41 18 19 - president@auf.org

DEBBARH Abdelhafid - Président du conseil scientifique AUF Paris  
Tél. 01 44 41 18 18 - Fax 01 44 41 18 19

ALOUANE Youssef - Membre Conseil d'Administration AUF Paris  
Tél. 01 44 41 18 18 - Fax 01 44 41 18 19

ASSELIN de BEAUVILLE Jean-Pierre - Vice-recteur aux programmes  
AUF Montréal  
Tél. 514 343 66 30 - Fax 514 343 57 83  
jean-pierre.asselin@auf.org

ASSIE Jean-Dominique - Administrateur des programmes de soutien  
et d'actions déléguées - AUF Paris  
Tél. 01 44 41 18 18 - Fax 01 43 26 71 18  
jean-dominique.assie@auf.org

BRAYLE Alex - Responsable du campus numérique AUF Tunisie  
Tél. 216 71 711 610 - Fax 216 71 711 638 - alex.brayle@auf.org

CABIAUX Anne-Françoise - Assistante - AUF Bruxelles  
Tél. 32 2 290 93 52 - Fax 32 2 290 93 50  
anne-francoise.cabiaux@auf.org

LAURENT Sophie - Assistante - AUF Paris  
Tél. 01 44 41 18 18 - Fax 01 43 26 71 18 - sophie.laurent@auf.org

LELLOU Abderrahmane - Administrateur des programmes  
thématiques - AUF Paris  
Tél. 01 44 41 18 18 - Fax 01 43 26 71 18  
Abderrahmane.lellou@auf.org

LEPOIVRE Philippe - Directeur - AUF Bruxelles  
Tél. 32 2 290 93 51 - Fax 32 2 290 93 50  
philippe.lepoivre@auf.org

MALAMOUD Georges - Directeur de la programmation  
et de la prospective - AUF Paris  
Tél. 01 44 41 18 18 - Fax 01 44 41 18 19  
georges.malamoud@auf.org

ABHERVE Anne-Gaëlle - Journalisme et Communication  
*Dans le cadre de ce séminaire, Mlle Abherve a été chargée de la restitution des Actes*  
anne-gaelle.abherve@refer.org

**REPRESENTANTS CPU**

---

LAURENT Michel - Premier Vice-Président - CPU  
Tél. 01 44 32 90 45 - Fax 01 44 32 91 02  
michel.laurent@cpu.fr

LEVEL Pascal - Troisième Vice-Président - CPU  
Tél. 03 27 51 16 76 - Fax 03 27 51 16 75  
pascal.level@univ-valenciennes.fr

PAIN Marc - Conseiller pour les relations internationales - CPU  
Tél. 01 44 32 91 77 - Fax 01 44 32 91 24  
marc.pain@cpu.fr

SOURBES Claire - Chargée de mission - CPU  
Tél. 01 44 32 90 43 - Fax 01 44 32 91 24  
claire.sourbes@cpu.fr

WINCKLER Christina Chargée de mission Communication - CPU  
Tél. 01 44 32 91 27 - Fax 01 44 32 91 02  
christina.winckler@cpu.fr

## OBSERVATEURS

---

### Algérie

HAOUCHINE Mustapha - Directeur - Ministère de l'enseignement  
Direction centrale de l'enseignement supérieur  
Tél. 213 21 91 42 38 - Fax 213 21 91 17 96  
mushaouchine@yahoo.fr

### Espagne

BLASCO Avel-Li - Recteur - Université des Iles Baléares  
Tél. 34 971 17 30 34 - Fax 34 971 17 30 30 - rector@uib.es

### France

AUTRIC Michel - Directeur - Université Euro-Méditerranée Téthys  
Tél. 04 91 39 65 15 - Michel.Autric@mediterranee.univ-mrs.fr

DEJOU Chantal - Directeur - Banque mondiale  
Tél. 04 91 99 24 45 - Fax 04 91 99 24 79 - cdejou@worldbank.org

DUHAMEL Christian - Coordonnateur  
Haut Conseil franco-algérien de coopération universitaire  
et de recherche, MENESR-DRIC  
Tél. 01 55 55 08 85 - hcfaur.duhamel@education.gouv.fr

SEIGNEUR Denis - Chef du bureau de la coopération universitaire  
Direction de la coopération scientifique universitaire et de recherche,  
MAE France  
Tél. 01 43 17 84 26 - Fax 01 43 17 88 88  
denis.seigneur@diplomatie.gouv.fr

VITRY Daniel - Directeur des relations internationales  
et de la coopération MENESR-DRIC  
Tél. 01 55 55 75 30 - Fax 01 55 55 74 61  
daniel.vitry@education.gouv.fr

### Maroc

AGBANI Mustapha - Recteur  
Institut agronomique et vétérinaire Hassan II (IAV)  
Tél. 212 37 77 17 45 - Fax 212 37 77 81 35 - magbani@iav.ac.ma

### Tunisie

DRISSA Mohamed Ali - Président - Université de Kairouan  
Tél. 216 77 32 33 34 - Fax 216 77 32 36 38  
medali.drissa@flm.mu.tn

EL MONTACER Mabrouk - Président - Université de Gabès  
Tél. 216 75 39 48 00 - Fax 216 75 39 35 00  
mabrouk.montacer@univgb.rnu.tn

LIMAM Mohamed - Chef de cabinet  
Ministère de la Recherche Scientifique, de la Technologie  
et du développement des compétences.  
Tél. 216 71 79 59 42 - Fax 216 71 79 61 65  
mohamed.limam@isg.rnu.tn

METHNANI Ridha - Chef de cabinet  
Ministère de l'enseignement supérieur  
Tél. 216 71 79 39 10 - Fax 216 71 80 17 01  
ridha.methnani@mes.rnu.tn



Les participants du séminaire

Marseille, université de la Méditerranée - 20 Novembre 2004.

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

